

Université de Montréal

Le Canada et la politique étrangère de la France, 1945-1962. Stratégies d'une puissance moyenne.

par

Daniel Beauregard

Département d'histoire

Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures  
en vue de l'obtention du grade de maître ès sciences  
en histoire

Avril 2012

© Daniel Beauregard, 2012

Université de Montréal  
Faculté des arts et des sciences

Ce mémoire intitulé :  
Le Canada et la politique étrangère de la France, 1945-1962. Stratégies d'une puissance moyenne.

présenté par :  
Daniel Beauregard

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Yakov Rabkin  
président-rapporteur  
Samir Saul  
directeur de recherche  
David Meren  
membre du jury

## Résumé analytique

Ce mémoire questionne l'influence internationale du Canada lors du *Golden Age* en fournissant une étude de cas de sa politique étrangère focalisée sur ses relations avec la France. Les institutions multilatérales constituaient la pierre angulaire de la politique extérieure canadienne; elles devaient lui conférer des contrepoids politiques et économiques pour s'autonomiser des États-Unis. Pour la France, ces institutions étaient souvent perçues comme une contrainte et elle cherchait à les affaiblir ou les réformer. Parallèlement, elle tentait de préserver son empire colonial et exigeait un appui occidental unanime. Elle fut l'allié occidental qui attaquait le plus systématiquement le projet canadien d'une politique étrangère reposant sur l'équilibre entre un engagement à l'OTAN et une politique ouvertement anticoloniale devant courtiser les pays non alignés du Commonwealth. Cette étude s'intéresse aux stratégies d'action d'une «puissance moyenne» qui tentait de désamorcer les crises interalliées et de réconcilier les dimensions contradictoires de sa propre politique extérieure.

Mots clés: Canada; France; multilatéralisme; puissance moyenne; OTAN; décolonisation; ONU; Commonwealth; OECE; atlantisme; sécurité collective.

## **Abstract**

This study questions Canadian international influence during the "Golden Age" by providing a case study of Canada's foreign policy in its relations with France. Multilateral institutions were the cornerstone of Canadian foreign policy; they were providing the politico-economic counterweights allowing Canadians to distance themselves from the United States. These institutions were often perceived as a constraint by the French, who consequently tried to weaken or reform them. Meanwhile, they were trying to preserve their colonial empire and were demanding unanimous occidental support. France became the most disturbing of Canada's allies, almost systematically attacking its foreign policy project, which consisted in trying to balance a firm commitment to NATO and an overtly anti-imperialist policy designed to seduce non aligned countries of the Commonwealth. This dissertation studies the strategies of a "middle power" trying to defuse the crisis between its allies and to reconcile the contradictory dimensions of its own external policy.

Keywords: Canada; France; multilateralism; middle power; NATO; decolonization; UN; Commonwealth; OEEC; atlanticism; collective security.

## Table des matières

Résumé analytique.....	iii
Abstract.....	iv
Table des matières.....	v
Liste des sigles et abréviations.....	viii
Remerciements.....	x
Introduction.....	1
<i>Le Canada dans l'après-guerre</i> .....	2
<i>La France dans le monde, 1945-1962</i> .....	11
<i>Les relations franco-canadiennes</i> .....	15
<i>Problématique, questionnements et hypothèses</i> .....	18
<i>Bornes de la recherche</i> .....	20
<i>Intérêt et contributions de la recherche</i> .....	21
<i>Méthodologies et sources</i> .....	23
Chapitre 1. Le Canada, la France et la négociation de la paix européenne.....	25
<i>Le Canada et le règlement italien</i> .....	25
<i>Le Canada et le règlement allemand</i> .....	29
<i>Bilan</i> .....	31
Chapitre 2. Le Canada, la France et la construction de la sécurité: du traité de Bruxelles à l'OTAN	
.....	34
<i>Les motifs de la conciliation</i> .....	34
<i>Perspectives divergentes sur la nature de l'organisation</i> .....	35
<i>L'extension territoriale du traité</i> .....	39
<i>La question de la planification stratégique: régionale ou mondiale?</i> .....	42
<i>Bilan</i> .....	45
Chapitre 3. Le Canada et la France dans l'Alliance, 1949-1958 .....	47
<i>La CED : conception, négociation et naufrage</i> .....	47
<i>La RFA et l'OTAN</i> .....	52
<i>L'OTAN et l'impérialisme</i> .....	55
<i>Le Canada et la crise de Suez: des problèmes internes et externes pour l'Alliance</i> .....	59

<i>Les Canadiens et l'Article II</i> .....	62
<i>Bilan</i> .....	65
Chapitre 4. Le Canada, l'intégration économique européenne et l'atlantisme.....	66
<i>L'attitude canadienne devant les premières étapes de l'intégration européenne: nécessités commerciales ou stratégiques?</i> .....	67
<i>L'opinion canadienne sur le rôle de la France: un départ favorable</i> .....	71
<i>Plan Schuman et Plan Pflimlin</i> .....	72
<i>Pas de frictions sur les changements structurels, mais des conflits dans les structures existantes</i> .....	75
<i>La véritable crise: le Marché commun</i> .....	77
<i>Le Canada, les Six et les Sept</i> .....	81
<i>Bilan</i> .....	83
Chapitre 5. Le Canada et la France gaullienne.....	86
<i>Une ascension appréhendée</i> .....	86
<i>Le général de Gaulle et la restructuration de l'OTAN: la proposition d'un directoire politique</i> .....	88
<i>Le Canada et le nucléaire français: intégration ou indépendance?</i> .....	92
<i>1959: une nouvelle initiative française et une contreproposition de P.H. Spaak</i> .....	96
Chapitre 6. Le Canada et la décolonisation française: entre politique souhaitée et politique appliquée.....	100
<i>Le Canada et la décolonisation indochinoise</i> .....	100
<i>Le Canada et la guerre d'Algérie</i> .....	106
<i>Une réorientation de la politique étrangère canadienne?</i> .....	111
<i>Troisième étape: intrusions mutuelles des souverainetés nationales</i> .....	113
<i>Bilan</i> .....	118
Conclusion.....	120
Bibliographie.....	127
<i>Sources</i> .....	127
<i>Publications</i> .....	127
<i>Mémoires</i> .....	127
<i>Ouvrages généraux</i> .....	128
<i>Monographies</i> .....	128
<i>Chapitres de livre</i> .....	129

Articles de périodiques.....	130
Thèses et Mémoires .....	132

## Liste des sigles et abréviations

AELE - Association européenne de libre-échange	EDC - <i>European Defense Community</i>
AFN - Afrique française du Nord	EPU - <i>European Payments Union</i>
AGNU - Assemblée générale des Nations unies	ERP - <i>European Recovery Program</i>
BIRD - Banque internationale pour la reconstruction et le développement	FLN - Front de libération nationale
CBC - <i>Canadian Broadcasting Corporation</i>	FMI - Fonds monétaire international
CECA - Communauté européenne du charbon et de l'acier	GATT - <i>Global Agreement on Tariffs and Trade</i>
CED - Communauté européenne de défense	GPRA - Gouvernement provisoire de la République algérienne
CEE - Communauté économique européenne	HCUK - <i>High Commissioner in the United Kingdom</i>
DCER - <i>Documents on Canadian External Relations</i>	ICBM - <i>Intercontinental Ballistic Missile</i>
DEA - <i>Department of External Affairs</i>	IRBM - <i>Intermediate Range Ballistic Missile</i>
DAE - Département des Affaires extérieures	ITO - <i>International Trade Organization</i>
ECA - <i>Economic Cooperation Administration</i>	LAC - <i>Library and Archives Canada</i>
	MRBM - <i>Medium Range Ballistic Missile</i>
	MRP - Mouvement républicain populaire
	NATINAD - <i>NATO Integrated Air Defense</i>



NATO - *North Atlantic Treaty Organization*

NORAD - *North American Aerospace Defense Command*

OCDE - Organisation de coopération et de développement économique

OECE - Organisation européenne de coopération économique

OECD - *Organization for Economic Cooperation and Development*

OEEC - *Organization for European Economic Cooperation*

ONU - Organisation des Nations unies

OTAN - Organisation du traité de l'Atlantique Nord

OTB - Organisation du traité de Bruxelles

PCF - Parti communiste français

RFA - République fédérale d'Allemagne

SACEUR - *Supreme Allied Commander Europe*

SSEA - *Secretary of State for External Affairs*

UEO - Union de l'Europe occidentale

UEP - Union européenne des paiements

UN - *United Nations*

UNEF - *United Nations Emergency Force*

URSS - Union des républiques socialistes soviétiques

USSEA - *Under-Secretary of State for External Affairs*

WEU - *Western European Union*

## Remerciements

J'aimerais avant tout remercier mon professeur et directeur de recherche, Samir Saul, dont les conseils furent d'une aide précieuse pour mener à bien la rédaction de ce mémoire. La promptitude et la minutie de ses corrections furent remarquables, spécialement lorsque l'on considère l'étendue de ses responsabilités au sein du département d'histoire de l'Université de Montréal. Mr. Saul est un modèle de dévotion envers ses étudiants et je lui suis redevable.

Il m'aurait été impossible de fournir la quantité de travail requise pour produire cette recherche sans l'aide du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH), qui m'a accordé la bourse de Maîtrise Joseph-Armand-Bombardier. Ce financement m'a permis de me consacrer à temps plein à la rédaction et la qualité du produit final s'en retrouve conséquemment grandement améliorée. En un temps où l'avenir du financement de la recherche fondamentale en sciences humaines et sociales est pour le moins incertain, je réalise pleinement le privilège que fut pour moi cette assistance et j'exprime donc ma gratitude envers l'organisme subventionnaire.

Je remercie vivement les membres de ma famille pour le soutien qu'ils m'ont apporté du tout début à la toute fin de mes études. À mes parents, Louise et Michel, je suis plus que reconnaissant de vos encouragements et de votre soutien financier. À mes parents, mais également à mes frères, Charles et Simon, de même qu'à mes amis, merci de votre compréhension devant la précarité de mon mode de vie et mes soucis pécuniaires.

## Introduction

À la fin de la Seconde Guerre mondiale, la France avait cessé d'être la grande puissance qu'elle était avant le déclenchement des hostilités. La guerre avait ébranlé la légitimité de sa domination sur ses colonies africaines et asiatiques, où se renforçaient les mouvements indépendantistes. Les tentatives d'y rétablir sa tutelle allaient mener aux violents conflits de décolonisation de l'Indochine (1946-1954) et de l'Algérie (1954-1962). La situation intérieure n'était pas plus reluisante. Le pays sortait des hostilités ruiné, son potentiel économique n'équivalant qu'au tiers de ce qu'il était en 1939. Oscillant entre des gouvernements éphémères, les Français cherchaient à relever leur économie. Le poids électoral de la gauche inquiétait fortement les autorités américaines, mais les administrations se recentrèrent rapidement avec le déploiement du plan Marshall, qui posait la question de l'autonomie de la France. Les préoccupations relatives à la perte de l'indépendance grandissaient avec la mise en place des différents systèmes de collaboration économique, militaire et politique occidentaux; la France fut souvent un allié réticent à l'intégration à de vastes ensembles internationaux, surtout s'ils étaient transatlantiques.

La situation du Canada dans l'après-guerre différait largement de celle de la France. Compte tenu de l'infériorité de son poids démographique et économique en rapport à son voisin du sud, il se voyait progressivement intégré à la sphère d'influence américaine. La Seconde Guerre mondiale avait toutefois accru son poids international, et il cherchait désormais à s'affirmer comme une puissance moyenne. La voie empruntée consistait en la promotion des instances politiques multilatérales, à travers lesquelles, malgré sa faiblesse militaire, il visait à faire valoir ses vues et intérêts. Cette valorisation du multilatéralisme est centrale dans la description du Canada comme «puissance moyenne».

Voilà donc deux partenaires pour qui les chemins de l'indépendance divergeaient, et pour qui l'activité internationale était nécessairement infléchie par la superpuissance américaine. Si la France adhéra souvent aux nouvelles institutions avec réticence, y percevant une limitation de son autonomie alors qu'elle cherchait à recouvrer son statut de grande puissance, le Canada y trouvait, au contraire, une augmentation de sa liberté

d'action. Or, au cours de la période étudiée, la France fut le pays occidental qui menaça le plus fréquemment la stabilité de ces institutions qui assuraient au Canada une certaine influence à l'étranger. Il est proposé d'analyser les stratégies du Canada alors qu'il tentait de réconcilier la France à ses alliés, de la convaincre du bien-fondé du système international occidental d'après-guerre, de jouer le médiateur entre des États aux intérêts divergents. L'objectif est de présenter une étude de cas longitudinale qui contribuerait d'abord à infirmer ou confirmer un modèle d'action pour les puissances moyennes qui, s'il est couramment théorisé, n'est pas toujours soumis à l'épreuve des faits, ensuite à fournir une évaluation plus large de l'influence réelle du Canada sur la scène internationale.

### Le Canada dans l'après-guerre

La Seconde Guerre mondiale ayant à la fois dynamisé l'économie canadienne et affaibli celle de toutes les grandes puissances (excluant les États-Unis), le Canada se retrouvait en 1945 dans une position d'influence internationale sans précédent dans son histoire, si bien que certains auteurs vont jusqu'à avancer que le pays était alors la troisième puissance mondiale<sup>1</sup>. Cette nouvelle situation s'accompagnait toutefois d'une augmentation incomparable de la puissance américaine. Depuis les accords d'Ogdensburg (1940) et de Hyde Park (1941), et surtout avec l'entrée en guerre des États-Unis, le Canada s'inquiétait de la disproportion entre le pouvoir décisionnel limité qui lui était accordé dans la gestion de l'effort de guerre et la contribution significative qu'il y apportait. Pour tous les conseils anglo-saxons - le *Combined Chiefs of Staff*, le *Munitions Assignment Board*, le *Shipping Adjustment Board*, le *Combined Raw Materials Board*, le *Combined Food Board* et le *Combined Production Resources Board* -, le Canada ne disposait que d'un représentant permanent (C.D. Howe au *Combined Production and Resources Board*)<sup>2</sup>. Si cet état de fait paraissait tolérable aux Canadiens, c'était en raison de la nécessité d'organes efficaces, qui

---

<sup>1</sup> Escott REID, «The Creation of the North Atlantic Alliance, 1948-1949», dans Jack GRANATSTEIN *et al.*, *Canadian Foreign Policy: Historical Readings*, Toronto, Copp Clark Pitman, 1986, p.160.

<sup>2</sup> Mackenzie KING, «Mackenzie King on the Functional Principle», dans Jack GRANATSTEIN *et al.*, *Canadian Foreign Policy: Historical Readings*, Toronto, Copp Clark Pitman, p.22.

gèreraient l'effort de guerre sans trop tergiverser, la rapidité et la fluidité du processus décisionnel étant vitales<sup>3</sup>.

Cependant, aux côtés d'autres pays dont les intérêts étaient analogues - spécialement les États scandinaves, l'Australie, l'Afrique du Sud, la Nouvelle-Zélande et la Belgique -, le Canada entendait réorganiser les rapports internationaux pour accorder davantage d'influence aux puissances secondaires<sup>4</sup>. Au Département canadien des Affaires extérieures, alors que certains (Mackenzie King, Hume Wrong, Norman Robertson...) s'intéressaient surtout à cette réorganisation dans le but de faire valoir les intérêts du Canada, d'autres (Lester Pearson, Escott Reid...) adoptaient une attitude plus idéaliste; selon eux, la politique des grandes puissances était la source de tous les bouleversements mondiaux et il fallait décentraliser le pouvoir d'entre leurs mains<sup>5</sup>.

En 1943, Wrong, l'ambassadeur canadien aux États-Unis, jetant les bases de la politique étrangère du Canada dans l'après-guerre, écrivait à Robertson (alors sous-secrétaire d'État aux affaires externes): «each member of the grand alliance should have a voice in the conduct of the war proportionate to its contribution - a subsidiary principle is that the influence of the various countries should be greatest in connection with those matters with which they are most directly concerned»<sup>6</sup>. Alors qu'en 1943, les alliés réfléchissaient déjà aux institutions internationales d'après-guerre, les Canadiens entendaient y faire valoir ce principe de représentation. C'est dans ce contexte que Wrong élabora le *functional principle*. S'opposant à la vision traditionnelle d'une activité internationale régie par un groupe restreint de grandes puissances, le fonctionnalisme proposait que les États, indépendamment de leur poids sur la scène mondiale, devraient être systématiquement consultés et contribuer à régler les problèmes qui sont du ressort de leurs compétences ou qui les affectent directement. Dès 1943, Mackenzie King, le Premier

---

<sup>3</sup> *Ibid.*, p.22.

<sup>4</sup> Arthur ANDREW, *The Rise and Fall of a Middle Power: Canadian Diplomacy from King to Mulroney*, James Lorimer & Company Ltd., Toronto, 1993, p.24-25; John HOLMES, «Canadian External Policies since 1945», dans *International Journal*, vol. 18, no. 2 (printemps 1963), p.138; Charles-Philippe DAVID et Stéphane ROUSSEL, «"Middle Power Blues": Canadian Policy and International Security After the Cold War», dans *American Review of Canadian Studies*, vol. 8, no. 1-2 (printemps et été 1998), p.134.

<sup>5</sup> Thomas KEATING, *Canada and World Order: the Multilateralist Tradition in Canadian Foreign Policy*, Toronto, McClelland & Stewart Inc., 1993, pp. 28-29.

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 29.

ministre canadien, adhéraît à la doctrine élaborée par son collègue, spécialement en ce qui concernait les relations internationales dans la reconstruction économique d'après-guerre<sup>7</sup>.

«Representation should be determined on a functional basis which will admit to full membership those countries, large or small, which have the greatest contribution to make to the particular object in question [...] In the world there are over sixty sovereign states. If they all have a nominally equal voice in international decisions, no effective decisions are likely to be taken. Some compromise must be found between the theoretical equality of states and the practical necessity of limiting representation on international bodies to a workable number. That compromise can be discovered, especially in economic matters, by the adoption of the functional principle of representation»<sup>8</sup>.

Cette insistance sur l'aspect économique n'était pas fortuite. King avait détenu le pouvoir durant la crise économique et il avait durement ressenti les effets des retours au protectionnisme américain pour une économie canadienne où l'exportation jouait un rôle vital. Les aléas des changements de politiques commerciales aux États-Unis orientaient les choix canadiens. Dans le contexte de l'après-guerre, la combinaison d'une intégration grandissante des économies canadienne et américaine, d'un déclin économique de la Grande-Bretagne - second partenaire commercial du Canada - et d'une politique extérieure qui se veut de plus en plus influente guida les Canadiens vers la promotion d'un libéralisme économique mondial qui serait défendu dans les institutions mises sur pied selon le système de Bretton Woods dans le but de créer des contrepoids économiques<sup>9</sup>. Les aspects politiques et économiques de l'activité étrangère canadienne étaient intimement liés. Ils servaient à assurer la stabilité d'une économie reposant sur l'exportation, mais aussi à garantir une prospérité mondiale qui constituerait la base de l'ordre et de la paix et tuerait le communisme dans l'œuf<sup>10</sup>.

Aux côtés de la promotion du fonctionnalisme comme principe de gestion des affaires internationales, le Canada cherchait également à acquérir la reconnaissance d'un statut particulier, privilégié, pour ce qu'on appellera éventuellement les «puissances moyennes». Dès la fin de la guerre, les Canadiens considéraient que leur pays était devenu

---

<sup>7</sup> Mackenzie KING, *loc.cit.*, p.23.

<sup>8</sup> *Ibid.*, p.23.

<sup>9</sup> Thomas KEATING, *op.cit.*, p.53; Robert BOTHWELL et John ENGLISH, «Canadian Trade Policy, 1943-47», dans Jack GRANATSTEIN *et al.*, *Canadian Foreign Policy: Historical Readings*, Toronto, Copp Clark Pitman, p.145.

<sup>10</sup> Thomas KEATING, *op.cit.*, p.53.

l'une des principales (voire *la* principale) puissances secondaires du monde. Lester B. Pearson fut le premier à référer au Canada en tant que *middle power*<sup>11</sup>. De Dumbarton Oaks à San Francisco, les négociateurs canadiens tentèrent de faire formaliser ce statut dans la Charte de l'ONU, recherchant notamment une représentation privilégiée au Conseil de sécurité. Les hommes d'État canadiens ne s'entendaient pas toujours sur la portée à accorder à ce nouveau rôle. Wrong priorisait une représentation purement fonctionnelle, hors des considérations hiérarchiques<sup>12</sup>. Selon lui, le *functional principle* devait être la base des rapports internationaux d'après-guerre alors que le concept de *middle power* lui semblait être un artifice qui relevait davantage de l'autocongratulation<sup>13</sup>. Si le Canada exigeait une participation accrue dans la réorganisation d'après-1945, c'est que sa contribution à l'effort de guerre avait été l'une des plus importantes du monde, et non en fonction de son rang dans une hiérarchie mondiale des puissances. Les idéalistes favorables à un internationalisme « agressif », tels Pearson et Reid, se heurtèrent à la tiédeur de Robertson, Wrong et King, qui imposèrent finalement leur vision. Ce dernier groupe préconisait une politique d'influence restreinte au domaine socio-économique et un effacement volontaire sur les questions politiques. C'est d'ailleurs sur l'aspect économique que la délégation canadienne eut le plus de succès dans les négociations.

Si le Canada entendait défendre un statut de puissance moyenne qui lui conférerait une position d'influence, il devait nécessairement s'opposer à la politique des votes en bloc. Dès le milieu de la guerre, le Canada se voyait confronté à un choix. L'idée planait, au sein du Commonwealth, de faire de l'organisation un ensemble consultatif qui chercherait à homogénéiser les politiques étrangères de ses membres dans le but de se constituer en « troisième force » mondiale. Comme devant les Américains, mais à un degré moindre, les Canadiens craignaient de voir leur souveraineté amoindrie par les Britanniques. Historiquement, on percevait le Canada comme un pont entre les États-Unis et la Grande-Bretagne. Cette image déplaisait aux hommes du DAE; «bridges, as they would say, get

---

<sup>11</sup> Adam CHAPNICK, «The Canadian Middle Power Myth», dans *International Journal*, vol.55, no. 2 (printemps 2000), p.69.

<sup>12</sup> *Ibid.*, p.70.

<sup>13</sup> Adam CHAPNICK, *The Middle Power Project: Canada and the Founding of the United Nations*, Vancouver, UBC Press, 2005, p.70.

walked on»<sup>14</sup>. Les Canadiens choisirent finalement de défendre leur pleine autonomie au sein d'institutions multilatérales qui n'écraseraient pas leur indépendance sous une politique de coalition homogène<sup>15</sup>. Le *functional principle*, contraire à la politique des blocs, devint le fer de lance de la politique étrangère canadienne.

Alors que les grandes puissances prenaient de plus en plus de place dans le processus décisionnel, le Canada se concentra sur les conseils économiques et sociaux, où il joua un rôle prééminent. Mais, à ce moment, la population canadienne était acquise à l'idée d'une implication internationale accrue, et elle fut déçue de l'écart entre les réalisations et les attentes<sup>16</sup>. À San Francisco, le Canada ne fut pas un défenseur de premier plan du statut formel de la puissance moyenne; ce fut l'Australie qui assura ce rôle. La campagne canadienne à l'ONU échoua principalement en raison des frictions paralysantes entre les grandes puissances, de même que de l'indécision et des divisions au sein du Département des Affaires extérieures. Cependant, avec la *lecture Gray* prononcée par St-Laurent (alors qu'il était secrétaire d'État aux affaires externes) en 1947, puis avec son élection au poste de Premier ministre en 1948, le Canada entamait une politique d'influence internationale qui chercherait à faire rayonner son identité distincte et à défendre ses intérêts. L'ONU étant paralysée par le clivage Est-Ouest, cette diplomatie fut réorientée vers un projet de communauté politique et économique transatlantique, s'exprimant plus tard dans la promotion de la vision canadienne de l'OTAN.

Ironiquement, dans l'après-guerre, en dépit de sa puissance accrue, le Canada se retrouvait donc obsédé par la nécessité de maintenir son indépendance. Ainsi, politiquement et économiquement, la crainte d'une perte d'autonomie devant l'influence grandissante des États-Unis deviendrait la pierre angulaire de la politique étrangère canadienne. Cette motivation poussa les Canadiens vers la promotion du multilatéralisme institutionnel. L'ONU, le Commonwealth, le GATT, le FMI et bientôt l'OTAN devinrent les forums sur lesquels le Canada s'appuierait pour exercer son influence internationale. Pour reprendre les termes de Pearson, qui commentait la création de l'OTAN, lorsqu'on est une belle femme (le Canada), on court moins de risque de se faire violer si on est au lit avec

<sup>14</sup> Arthur ANDREW, *op.cit.*, p.47.

<sup>15</sup> Adam CHAPNICK (2005), *op.cit.*; Thomas KEATING, *op.cit.*, p.38.

<sup>16</sup> Adam CHAPNICK (2005), *op.cit.*, p.125.



quatorze hommes (l'OTAN) qu'avec un seul (le NORAD)<sup>17</sup>. Le Canada miserait désormais sur la recherche de contrepoids, l'Europe de l'Ouest et les pays du Commonwealth étant les cibles principales. La promotion des relations avec les États asiatiques du Commonwealth, spécialement l'Inde, devait créer un pont avec l'Asie et permettre au Canada de défendre ses intérêts dans le Pacifique<sup>18</sup>. Le Canada valorisait le Commonwealth pour faire le pont entre l'Est et l'Ouest dans la Guerre froide, l'un des traits distinctifs de sa politique étrangère lorsqu'elle est comparée à celle des États-Unis<sup>19</sup>. Or, il était également solidement ancré dans le conflit idéologique par son intégration à l'OTAN. D'où l'intérêt de travailler à modifier l'Alliance pour en faire une organisation moins militariste. Ces deux éléments constituaient le cœur de la politique étrangère canadienne d'après-guerre, et ce mémoire s'intéresse à l'expression concrète de ces intentions, à leur échec ou à leur réussite.

C'est dans ce contexte que l'on commença à qualifier le Canada de «puissance moyenne». Cette notion est souvent vague, mal définie. Alors que certains y perçoivent simplement le constat d'une hausse de la puissance relative du Canada en rapport aux autres nations, d'autres y voient un ensemble de stratégies qui serait l'apanage des *middle powers*, qui les distinguerait à la fois des grandes puissances et de leurs méthodes traditionnelles dans la conduite des affaires internationales et des petites puissances, incapables d'exercer une influence significative dans le monde.

Selon Adam Chapnick<sup>20</sup>, la cause principale de l'imprécision sur les particularités du *middlepowermanship* est historiographique. Ce sont principalement d'anciens hommes d'État, proches collaborateurs de Pearson, Reid et autres grands noms de la politique canadienne, qui ont repris une notion qui était floue dès sa naissance et l'ont érigé en mythe national, exagérant ainsi l'influence canadienne sur la scène internationale. Même John Holmes, l'un des plus importants fondateurs du concept, soutient que la conscience d'une identité distincte pour les puissances moyennes n'est apparue qu'après la *Golden Decade*;

---

<sup>17</sup> Arthur ANDREW, *op.cit.*, p.50.

<sup>18</sup> Hector MACKENZIE, «An Old Dominion and the New Commonwealth: Canadian Policy on the Question of India's Membership, 1947-49», dans *The Journal of Imperial and Commonwealth History*, vol. 27, no. 3, septembre 1999, p.88.

<sup>19</sup> *Ibid.*, p.103-104.

<sup>20</sup> Adam CHAPNICK (2000), *loc.cit.*

c'est alors qu'on a formalisé et théorisé une diplomatie qui relevait surtout du sens commun lors de sa mise en pratique.

Selon Chapnick, certains auteurs (Glazebrook, McInnis) prétendent que les traits distinctifs des puissances moyennes étaient leur image à l'étranger et leur capacité à influencer l'action internationale pour défendre leurs intérêts propres, contrairement aux petites puissances qui subiraient plutôt passivement les relations extérieures. Carsten Holbraad est plus précis, présentant quatre critères: «balancers of the state system, mediators between two opposing states, bridges between rich and poor states, and promoters of international understanding across culturally different states. [...] Middle powers could be identified by their geographic location, their gross national product, and their population»<sup>21</sup>. Bernard Wood adopte une vision apparentée: les puissances moyennes seraient des «regional leaders, functional leaders, conflict stabilizers, status seekers and multilateral moral powers»<sup>22</sup>. Ainsi, selon Chapnick, alors que la notion décrivait originellement un positionnement dans une hiérarchie des puissances, elle a ensuite été théorisée pour correspondre à un modèle d'action internationale spécifique<sup>23</sup>.

La majorité des auteurs qui se sont prononcés sur le concept identifient des éléments récurrents. La description qui les regroupe le mieux est un calque des principes du *liberal internationalism* que constitue la «doctrine Pearson» des relations internationales. Ses composantes sont les suivantes. I - l'adoption d'un rôle de médiateur/conciliateur. À travers les institutions internationales, la puissance moyenne tente de désamorcer les crises entre alliés ou entre ennemis, de faciliter les rapports internationaux, de réduire les tensions. II - la promotion du *functional principle*. III - la priorisation des changements graduels par la médiation et le compromis plutôt que par la révolution ou la menace militaire. IV - le renforcement de l'internationalisme et du multilatéralisme, l'importance accordée à la coopération internationale. V - la valorisation des instances de sécurité collective. VI - l'adoption d'une politique flexible et la poursuite d'une diplomatie «de coulisses» (*quiet*

---

<sup>21</sup> *Ibid.*

<sup>22</sup> *Ibid.*

<sup>23</sup> *Ibid.*

*diplomacy*)<sup>24</sup>. Certains soulignent une dévotion systématique au maintien de la paix<sup>25</sup>. À travers cette stratégie, le Canada devait à la fois préserver les espaces de son influence, mais également faire reconnaître son identité distincte sur la scène internationale. Or, toutes ces classifications ayant été effectuées *a posteriori*, il est difficile d'affirmer si ce modèle d'action permit réellement aux Canadiens d'exercer leur influence et d'altérer l'activité internationale à l'époque où leur diplomatie était plus active et moins théorisée.

Les écrits traitant du rôle du Canada sur la scène internationale dans l'après-guerre oscillent entre deux visions quant à son autonomie. La première tend à minimiser son indépendance en limitant sa capacité d'action dans la rigidité des enjeux de la Guerre froide. Les hommes d'État canadiens aligneraient presque systématiquement leur politique sur celle des Américains, seuls acteurs détenant la puissance nécessaire pour affronter les nouveaux périls mondiaux. La seconde avance une certaine liberté du Canada au sein du camp occidental, le climat de détente (post-1953) et la stabilité du conflit Est-Ouest rendant les blocs moins monolithiques qu'on le croit souvent, permettant au pays de s'opposer au radicalisme américain qui menace parfois la paix mondiale<sup>26</sup>. Nul ne conteste l'importance des institutions multilatérales pour le Canada; seuls les motifs de leur mise en valeur font l'objet d'un débat.

Présenter ainsi le rôle du Canada comporte toutefois un sous-entendu sur le caractère modérateur et pacifique du pays, refoulé dans le premier cadre interprétatif, exprimé dans le second. On retrouve parallèlement, en particulier dans les publications récentes, l'idée que le Canada était aussi enthousiaste que son allié du sud dans la mobilisation idéologique de la Guerre froide<sup>27</sup>. Cela passe notamment par une révision du

---

<sup>24</sup> Erika SIMPSON, «The Principles of Liberal Internationalism According to Lester Pearson», dans *Journal of Canadian Studies*, vol. 34, no. 1 (printemps 1999), p.75-93; Robert W. MURRAY et John MCCOY, «From Middle Power to Peacebuilder: The Use of the Canadian Forces in Modern Canadian Foreign Policy», dans *American Review of Canadian Studies*, vol. 40, no. 2 (été 2010), p.175-176; Charles-Philippe DAVID et Stéphane ROUSSEL, *loc.cit.*, p.134.

<sup>25</sup> Robert W. MURRAY et John MCCOY, *loc.cit.*, p.175-176.

<sup>26</sup> Stephen CLARKSON, «The Choice to Be Made», dans Christopher J. KUKUCHA et Duane BRATT, *Readings in Canadian foreign policy : classic debates and new ideas*, Don Mills, Oxford University Press, 2007, 400p.

<sup>27</sup> Pour ne citer que quelques exemples, voir en bibliographie Eric WAGNER, « The Peaceable Kingdom? The National Myth of Canadian Peacekeeping and the Cold War », dans *Canadian Military Journal*, hiver 2006-2007, pp. 45-54; David BERCUSON, « A People So Ruthless as the Soviets: Canadian Images of the Cold War and the Soviet Union, 1946-1950 », dans David BERCUSON *et al.*, *Canada and the Soviet*

bellicisme des États-Unis lors d'épisodes emblématiques - tels la crise des missiles cubains ou les exhortations de MacArthur en faveur de l'emploi d'armes atomiques en Asie du Sud-est - et une analyse fondée tantôt sur les perceptions canadiennes, tantôt sur le soutien tacite des Canadiens à des événements embarrassants pour une puissance pacifique.

Escott Reid est à l'origine de la notion d'un « Golden Age » de la politique étrangère canadienne. Selon lui, elle correspondait à une période (les années 1940 et 1950) où des diplomates de grand talent, hautement éduqués et élitistes propulsèrent le Canada à l'avant-plan de la scène internationale avec le soutien de la population canadienne. Sa conjoncture économique favorable et l'augmentation relative de sa puissance face à des alliés ruinés permirent au Canada « *to punch above its weight* ». Plusieurs auteurs ont commenté avec désarroi le repli canadien qui survint à l'époque Trudeau sur fond de crise économique et de redressement longuement acquis des puissances étrangères<sup>28</sup>.

Lorsque l'on aborde les mémoires de Pearson<sup>29</sup> et Reid<sup>30</sup>, il en ressort non pas une appréciation démesurée de l'influence exercée par le Canada sur la scène mondiale, mais plutôt l'impression d'une activité étrangère davantage guidée par de grands principes idéalistes, les considérations du « réalisme politique » étant reléguées au second plan. Ces deux hommes d'État étaient conscients que bon nombre de leurs initiatives étaient vouées à l'échec en raison de l'indifférence des grandes puissances. Ainsi, puisqu'en définitive, plusieurs tentatives de médiation, de « *honest broking* » ne servirent pas les intérêts

---

*Experiment. Essays on Canadian Encounters with Russia and the Soviet Union, 1900-1991*, Toronto, Canadian Scholar's Press inc., 1994, pp.89-104; Victor LEVANT, *Secrète alliance. Le Canada dans la guerre du Viêt-Nam*, Québec, Hurtubise, 1990, 351p.; Hector MACKENZIE, « Knight Errant, Cold Warrior or Cautious Ally? Canada on the United Nations Security Council, 1948-1949 », dans *Journal of Transatlantic Studies*, vol. 7, no. 4 (hiver 2009), pp.453-475. De même, Magali DELEUZE, « Le Canada, les Canadiens et la guerre d'Indochine : quelques intérêts communs? », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, no. 223 (mars 2006), p.17 à 29; Robin Stewart GENDRON, *Towards a Francophone Community: Canada's Relations with France and French Africa, 1945-1968*, Montreal, McGill-Queen's University Press, 2006, 191p.; et David MEREN, *Strange Allies: Canada-Quebec-France Triangular Relations, 1944-1970*, Ph.D. dissertation, McGill University, 2007, 639p., que nous verront plus loin, s'inscrivent dans ce courant.

<sup>28</sup> Adam CHAPNICK. « The Golden Age: a Foreign Policy Paradox », dans *International Journal*, vol. 64, no. 1 (hiver 2008-2009), pp.205-221.

<sup>29</sup> Lester B. PEARSON. *Mike: The Memoirs of the Rt. Hon. Lester B. Pearson, volume I*, Toronto, University of Toronto Press, 1972, 300p; Lester B. PEARSON. *Mike: The Memoirs of the Rt. Hon. Lester B. Pearson, volume II*, Toronto, University of Toronto Press, 1972, 344p.

<sup>30</sup> Escott REID. *Time of Fear and Hope: The Making of the North Atlantic Treaty, 1947-1949*, Toronto, McClelland and Stewart, 1977, 315p.

canadiens, l'image qui se dégage des publications écrites par des diplomates fait du Canada un conciliateur modéré «dans l'âme». Ce serait l'essence de la politique étrangère canadienne que d'embrasser ce rôle, au nom de principes émanant d'une identité distincte et non d'intérêts politiques. La politique étrangère canadienne paraît donc plus efficace et réussie lorsque l'on l'interprète comme l'expression de cette identité sur la scène internationale. Cette tendance est renforcée par le fait qu'un grand nombre des premiers ouvrages traitant du «*Golden Age*» ont été écrits par des diplomates et fonctionnaires proches collaborateurs des idéalistes en question, cela altérant la mémoire que nous entretenons sur cette époque.

De l'autre côté du spectre historiographique, se trouvent plusieurs publications qui tentent de réinterpréter l'action du Canada dans une perspective accordant davantage d'importance aux considérations réalistes, à la défense d'intérêts politico-économiques nationaux. Entre autres titres, nous trouvons l'ouvrage de John C. Milloy<sup>31</sup>, qui propose de revoir la contribution du Canada à la création de l'OTAN et son rôle dans l'institution pour présenter l'image d'un DAE divisé, incertain et timide dans ses tentatives de concrétiser une véritable communauté transatlantique. Également, l'ouvrage de Bruce Muirhead<sup>32</sup> traite de l'importance des intérêts économiques dans leur promotion de la vision canadienne d'une communauté transatlantique, insistant aussi sur les incertitudes du DAE et sur l'échec global du projet du Canada. On retrouve également les thèses de David Meren<sup>33</sup> et de Robin Stewart Gendron<sup>34</sup> (qui seront abordées plus loin), lesquelles accordent beaucoup d'importance aux intérêts nationaux du Canada, au réalisme politique, dans le rôle que ce dernier joua à l'OTAN et dans ses politiques onusiennes sur la décolonisation. Ce mémoire s'inscrit dans cette perspective historiographique.

### *La France dans le monde, 1945-1962*

---

<sup>31</sup> John C. MILLOY. *The North Atlantic Treaty Organisation, 1948-1957: Community or Alliance?*, Montreal, McGill-Queen's University Press, 2006, 288p.

<sup>32</sup> Bruce MUIRHEAD. *The Development of Postwar Canadian Trade Policy: the Failure of the Anglo-European Option*, Mc-Gill-Queen's University Press, Montreal, 1992, 230p.

<sup>33</sup> David MEREN, *op.cit.*

<sup>34</sup> Robin Stewart GENDRON, *op.cit.*

Il convient maintenant de présenter le cadre événementiel de la politique française pour lequel les opinions canadiennes seront analysées. En dépit de moyens limités dans le nouveau contexte international, la France entra dans l'après-guerre avec une politique étrangère se donnant pour mission de recouvrer le statut d'une grande puissance. Cet objectif passait d'abord par l'acceptation par ses alliés de son rôle de «Quatrième grand » dans le façonnement de l'Europe, ce qu'elle obtint principalement pour deux raisons : les Britanniques l'appuyaient, car ils recherchaient des partenaires en Europe et des associés pour défendre les empires coloniaux; les Américains soutinrent ce rôle en raison de l'importance stratégique de la France comme porte d'entrée vers l'Europe et comme acteur dans la lutte anticommuniste<sup>35</sup>.

Les dissensions ne tardèrent pas à poindre. Le sort de l'Allemagne fut un sujet central dans la réorganisation de l'Europe. Les Français défendaient ardemment une politique punitive qui ne manquait pas d'irriter leurs alliés anglo-saxons. Elle visait l'exploitation des ressources allemandes au service du redressement économique français, le détachement politique (voire l'intégration au territoire français) de la Sarre, l'internationalisation de la Ruhr, l'occupation de la Rhénanie<sup>36</sup> et, ultimement, la constitution d'une Allemagne sur la base d'une fédération très relâchée. La sécurité collective était inextricablement liée au destin de l'Allemagne; la question allemande recoupait non seulement les réparations et restitutions, les annexions territoriales, le désamorçage du danger rhénan, mais également la conclusion des alliances. Le traité de Dunkerque fut signé avec la Grande-Bretagne le 4 mars 1947, garantissant l'assistance militaire et économique entre les deux signataires en cas d'une agression allemande; il était complémentaire au pacte franco-soviétique conclu en 1944, dont les objectifs étaient les mêmes<sup>37</sup>. Ces alliances signalaient l'orientation internationale de la France dans les premières années de l'après-guerre : une politique de neutralité - une neutralité qui défendait l'indépendance - dans le conflit idéologique naissant, et la tendance à se ménager des marges de manœuvre en jouant les grandes puissances les unes contre les autres. La recherche d'un partenariat avec l'URSS comme contrepoids s'accompagnait de tentatives de

---

<sup>35</sup> John W. YOUNG, *France, the Cold War and the Western Alliance, 1944-49: French Foreign Policy and Post-War Europe*, New York: St. Martin's Press, 1990 pp.56-57.

<sup>36</sup> Frédéric BOZO, *La politique étrangère de la France depuis 1945*, Paris, La Découverte, 1997, p.6.

<sup>37</sup> *Ibid.*, p.8.

rapprochement avec les pays est-européens, principalement la Pologne et la Tchécoslovaquie.

Cette politique ne survécut pas à l'installation du climat de Guerre froide vers 1947, spécialement à la suite de la conférence de Moscou (mars-avril 1947), qui montra que les grandes puissances étaient irréconciliables sur la question allemande<sup>38</sup>. La Doctrine Truman, prononcée en mars, provoqua un changement d'opinion en France. Son pendant économique, le Plan Marshall, fut annoncé au mois de juin; l'*European Recovery Program* sonnait le glas de la politique allemande répressive promue par la France.

Le relèvement allemand étant devenu indiscutable, la politique extérieure de la France, avec l'encouragement des pressions américaines qui accompagnaient l'ERP, favorisait désormais l'intégration européenne en vue de maintenir en tutelle le redressement de son voisin. Parallèlement, l'Union soviétique était identifiée de plus en plus clairement comme l'ennemi principal. La politique derrière le pacte de Bruxelles, qui fut signé le 17 mars 1948 entre la France, la Belgique, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Royaume-Uni, était une indication du changement d'attitude français. D'abord, le traité de Dunkerque en constituait la base; il était toujours antiallemand dans la mesure où l'Allemagne en était exclue et où la valorisation de la coopération sociale, économique et culturelle ouest-européenne répondait probablement à des visées discriminatoires. Par contre, plusieurs auteurs y trouvent également une dimension antisoviétique puisque, à la différence du traité défensif qui le précède, l'Allemagne n'y était pas désignée comme l'ennemie<sup>39</sup>. Il faut souligner que le coup de Prague de février avait radicalisé le climat de confrontation Est-Ouest.

Les Français étaient conscients de la futilité du traité de Bruxelles sans l'existence d'un solide engagement américain envers l'Europe. Les négociations menant à la signature du traité de Washington, qui débutèrent en juillet 1948, en étaient la conséquence logique. Comme pour l'aide économique américaine, l'Organisation du traité de l'Atlantique-Nord suscita des réactions ambivalentes chez les Français, car elle satisfaisait certaines de leurs

---

<sup>38</sup> Guy de CARMOY, *Les politiques étrangères de la France, 1944-1966*, Paris, Table Ronde, 1967, p.22.

<sup>39</sup> Frédéric BOZO, *op.cit.*, (1997), p.13.

revendications, mais posait la question de leur indépendance<sup>40</sup>. Le gouvernement en tira néanmoins des avantages en infléchissant le développement de l'alliance pour favoriser la zone méditerranéenne, faisant pression pour y inclure l'Italie et surtout les départements algériens.

Parallèlement, plusieurs événements précipitèrent la construction européenne. Le contexte de Guerre froide s'aggravait depuis le blocus de Berlin en juin 1948 et la création de la République populaire de Chine en octobre 1949, à la suite de la victoire des communistes. Toutefois, c'est principalement la guerre de Corée, débutant en 1950, qui radicalisa la confrontation Est-Ouest. Elle motiva les Américains à accélérer le relèvement de l'industrie allemande et souleva la question du réarmement de la République fédérale d'Allemagne. Les Français proposèrent donc de concrétiser les projets de Communauté européenne du charbon et de l'acier, dont on parlait depuis quelques années, dans le but de maintenir sous contrôle la puissante sidérurgie allemande. Comme les propositions d'une armée ouest-allemande alarmaient les dirigeants français, l'idée de la création d'une armée européenne fut lancée; elle s'incarna dans l'ébauche de la Communauté européenne de défense. Sur le plan national, les communistes et les gaullistes s'opposèrent aux deux suggestions pour des raisons différentes: les premiers voyaient d'un mauvais œil le renforcement en Europe occidentale d'un bloc anticommuniste, les seconds abhorraient la perte d'autonomie française inhérente à l'intégration à de grands ensembles internationaux. Le traité de Paris instituant la CECA fut signé en 1951, mais la CED ne vit jamais le jour en raison de l'opposition intérieure et du caractère moins urgent du projet dans le climat de détente amorcé avec la mort de Staline et la fin de la guerre de Corée en 1953. Les Français ayant refusé en 1954 de ratifier le traité né de leurs propres propositions - au prix d'une grave crise au sein de l'Alliance atlantique - une solution de compromis fut imposée par les Américains : la RFA serait réarmée dans le cadre de l'OTAN et ses équipements seraient contrôlés par l'Union de l'Europe occidentale, créée lors de la signature du pacte de Bruxelles.

À travers la période étudiée, la question impériale fut centrale. Les deux plus grandes puissances mondiales étant officiellement anticoloniales, la conférence de

---

<sup>40</sup> *Ibid.*, p.13.



Brazzaville inaugurait déjà en 1944 la politique de l'Union française visant la réorganisation des rapports coloniaux sur une base moins inégalitaire. Cette politique remporta peu de succès et la France se trouva aux prises avec divers mouvements indépendantistes qu'elle combattit dans deux guerres sanglantes: la première en Indochine de 1946 à 1954, la seconde en Algérie entre 1954 et 1962. Les guerres d'Indochine et de Corée altérèrent la nature de l'assistance américaine. La France, qui bénéficiait du *Military Assistance Program* depuis 1949, vit ses aides civiles et militaires fusionnées au sein de la *Mutual Security Agency* en 1951; ce fut la fin du Plan Marshall et le début d'un alourdissement des contrôles sur l'emploi des fonds et des biens alloués.

Les implications de la guerre d'Algérie furent vastes. L'hostilité française au développement de courants nationalistes en Afrique du Nord motiva la participation française à l'invasion d'Égypte lors de la crise de Suez de 1956, entraînant des conséquences désastreuses au sein de l'Alliance atlantique. Devant l'opposition américaine à l'intervention, le gouvernement français déduisit qu'il ne pouvait plus compter sur son allié outre-Atlantique, ce qui inaugura une réorientation de sa politique étrangère. Désormais, la France se consacrerait à diriger l'intégration européenne dans un souci d'autonomie face aux États-Unis - d'où le traité de Rome en 1957. Dès 1958, de Gaulle misait sur la distanciation progressive face à l'OTAN, tentait de réformer l'organisation de l'alliance pour y donner plus de poids à la France et travaillait à faire de son pays une puissance nucléaire autonome.

### *Les relations franco-canadiennes*

La plupart des publications sur les relations entre la France et le Canada traitent de l'époque coloniale. On compte également quelques articles et quelques chapitres de monographies sur les tentatives françaises de recréer des rapports économiques privilégiés avec son ancienne colonie au XIXe siècle. Quelques parutions offrent une étude longitudinale s'étendant de la colonisation à aujourd'hui, mettant l'accent sur les liens

économiques et surtout culturels, centrants l'attention sur le Québec<sup>41</sup>. Les relations politiques entre le Canada et la France au XXe siècle sont un thème négligé, exception faite des publications traitant de la période gaullienne, caractérisée par les perturbations liées au «Vive le Québec libre» et à la création de la Francophonie.

Il existe quelques publications portant sur les relations entre les deux pays dans l'entre-deux-guerres et durant la Seconde Guerre mondiale, alliant les approches culturelle, politique et économique<sup>42</sup>. Le fait binational canadien constitue un élément qui singularise les relations franco-canadiennes. Ces publications tiennent compte d'un essor des interactions entre les deux pays durant la guerre (surtout après l'effondrement de l'armée française), où le Canada aurait joué le rôle de canal diplomatique permettant à la Grande-Bretagne de conserver officieusement des relations avec la France vichyste, tout en la condamnant officiellement. Les sympathies de certaines tranches de la population du Québec envers le conservatisme du Régime de Vichy facilitèrent ces contacts. Le Canada se vit parallèlement courtisé par les représentants de la France libre, à la recherche d'appuis chez les Alliés.

Les parutions traitant des rapports économiques entre la France et le Canada dans l'après-guerre mettent l'accent sur la dynamique suivante: d'abord, le déséquilibre de la balance commerciale, en raison des nécessités du redressement et de l'ampleur de l'aide économique canadienne, persista jusqu'en 1954, à la défaveur de la France. Les deux partenaires s'accordaient néanmoins beaucoup d'importance comme débouché et comme contrepoids. On tenta de concrétiser ces intentions par des initiatives telles les expositions

---

<sup>41</sup> Entre autres, voir en bibliographie Paul André LINTEAU *et al.*, *France, Canada, Québec, 400 ans de relations d'exception*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2008, 319p.; Pierre SAVARD, *Entre France rêvée et France vécue: douze regards sur les relations franco-canadiennes aux XIXe et XXe siècles*, Québec, Nota bene, 2009, 329p. et Sylvain SIMARD, *Mythe et reflet de la France: l'image du Canada en France, 1850-1914*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1987, 440p.

<sup>42</sup> Entre autres, voir en bibliographie Éric AMYOT, *Le Québec entre Pétain et de Gaulle: Vichy, la France libre et les Canadiens français, 1940-1945*, Saint-Laurent, Fides, 1999, 365p.; Samuel TRUDEAU, *Vichy, la France libre et le Canada de 1940 à 1945*, Mémoire de M.A. (histoire), Université de Montréal, 1996, 134 p.; Paul COUTURE, *The Politics of Diplomacy: The Crisis in Canada-France Relations, 1940-1942*, Ph.D. dissertation, York University, 1981; John HILLIKER, «The Canadian Government and the Free French: Perceptions and Constraints 1940-44», *International History Review*, vol. 2, no. 1, 1980; John HELLMAN, «Monasteries, Miliciens, War Criminals: Vichy France/Quebec, 1940-1950», *Journal of Contemporary History*, vol. 32, no. 4, 1997, et Philippe PRÉVOST, *La France et le Canada : d'une après guerre à l'autre, 1918-1944*, Saint-Boniface, Éditions du Blé, 1994, 492p., en plus d'Yves LAVERTU, *L'affaire Bernonville: Le Québec face à Pétain et à la collaboration, 1948-1951*, Montréal, VLB éditeur, 1994, 217p., sur les répercussions d'après-guerre.

de produits français, la participation aux foires internationales (telle celle de Toronto en 1949) ou encore la création en 1955 de la Chambre de commerce France-Canada sur les bases de l'Institut France-Canada. Ces publications concluent généralement sur l'échec des tentatives mutuelles de percer durablement les marchés. Un certain intérêt est accordé aux relations économiques à l'intérieur des mécanismes du Plan Marshall, par l'entremise des *offshore procurements*<sup>43</sup>.

Trois publications retiennent l'attention par leur pertinence dans le cadre de ce projet de recherche. La première<sup>44</sup> analyse la crise des relations franco-canadiennes à l'époque gaullienne comme le choc des trois nationalismes français, canadien et québécois. Trois chapitres sont consacrés aux rapports bilatéraux entre la France et le Canada dans la mise sur pied de la sécurité occidentale et dans l'intégration économique internationale. Essentiellement, l'auteur soutient que les deux pays ont collaboré - parfois sur la base d'intérêts divergents - dans la construction du système de défense atlantique jusqu'en 1954, avec la mort de la CED. Sa thèse insiste sur certains chocs entre le multilatéralisme canadien et le bilatéralisme français, ou encore sur les réticences du Canada à voir se former une Europe «troisième force», en retrait de l'atlantisme. L'impasse de la CED constitua une rupture qui instaura pour la France une politique de détachement du cadre atlantiste et qui, avec la crise de Suez - qui fomenta une approche plus nationaliste -, entraîna une détérioration des relations bilatérales avec le Canada.

L'auteur de la seconde publication<sup>45</sup> soutient que les relations du Canada avec l'Afrique française - du moins jusque dans les années soixante - étaient principalement motivées par les enjeux de la Guerre froide, soit le souci de ne pas s'aliéner la France au sein de l'OTAN et la préoccupation de ne pas compromettre des territoires stratégiquement importants pour la sécurité collective. Avec l'émergence de la paradiplomatie québécoise, cette approche laissa place à la compétition entre le gouvernement fédéral et celui du Québec pour se faire reconnaître comme interlocuteur privilégié en Afrique française. La

---

<sup>43</sup> Entre autres, voir en bibliographie Jean VINANT, *De Jacques Cartier à Péchiney: Histoire de la coopération économique franco-canadienne*, Paris, Chotard et associés, 1985, 389p.; Paul André LINTEAU *et al.*, *op.cit.*, et Sylvie GUILLAUME et Pierre GUILLAUME, *Paris-Québec-Ottawa: un ménage à trois*. Paris, Entente, 1987, 227p.

<sup>44</sup> David MEREN, *op.cit.*

<sup>45</sup> Robin Stewart GENDRON, *op.cit.*

première section - la plus pertinente pour ce travail - s'inscrit dans le courant révisionniste portant sur la valeur du Canada lors de la «*Golden Decade*», remettant en question la représentation d'un Canada voué au maintien de la paix et à la modération. L'auteur dresse un portrait moins idéaliste sur le thème de la décolonisation que l'historiographie traditionnelle ne l'entend, l'image d'un pays tout aussi préoccupé par les enjeux de la Guerre froide que son voisin du sud. L'argumentation s'articule principalement autour des mouvements nationalistes marocain, tunisien et algérien dans le but de démontrer que le Canada appuya globalement la politique coloniale de la France, par exemple en retardant la tenue de débats onusiens sur les indépendances africaines et en fournissant du matériel militaire pour supporter les guerres d'Indochine et d'Algérie. Le soutien canadien à la France durant le conflit algérien cessa avec l'arrivée de De Gaulle, qui entendait régler la crise, de même qu'en raison du chaos grandissant qui rendait plus souhaitable un départ qu'un acharnement français. Dans les États nouvellement indépendants, le Canada aurait mis un frein à ses intérêts afin de respecter le principe d'une relation privilégiée entre la France et l'Afrique française.

L'auteure du troisième texte<sup>46</sup>, se situant sensiblement dans le même courant que le second, soutient que le Canada donna son appui à la politique française en Indochine, notamment par la reconnaissance du gouvernement de Bao Dai et la livraison d'armements normalement dédiés à l'OTAN (comme lors de la guerre d'Algérie). Le Canada aurait adopté, à l'époque, une attitude attentiste lors des décisions délicates sur la scène internationale, préférant laisser les États-Unis et la Grande-Bretagne fixer d'abord leur position. On doit toutefois noter une divergence entre cet article et le précédent: pour Deleuze, ce n'est pas tant en raison d'une volonté de non-ingérence dans les affaires françaises que le Canada approuva passivement la politique d'Indochine, mais plutôt du fait du manque d'expérience d'une diplomatie balbutiante.

### *Problématique, questionnements et hypothèses*

---

<sup>46</sup> Magali DELEUZE, *op.cit.*

En vue de ce qui a été écrit plus haut, nous pouvons maintenant définir une problématique pour ce mémoire. D'abord, pour le Canada, la promotion des institutions atlantistes constituait la voie de l'influence internationale. Pour la France, la récupération de son statut passait par l'érosion des liens transatlantiques, perçus comme une tutelle américaine sur leur politique extérieure. Dans sa *Gray Lecture*<sup>47</sup>, Louis St-Laurent insistait sur l'importance d'entretenir des rapports privilégiés avec la France, tant dans l'optique de la recherche de contreponds que pour valoriser l'héritage culturel canadien et préserver l'unité entre les deux nations du Canada<sup>48</sup>. Pourtant, dans une étude quantitative sur les actions et réponses du Canada lors de ses relations avec les pays d'Europe de l'Ouest, Michael B. Dolan avançait que la France était l'allié occidental du Canada avec lequel les rapports furent les plus conflictuels<sup>49</sup>. Ensuite, le Canada devait préserver ses contacts et son image auprès des pays tiers-mondistes du Commonwealth, qui furent hostiles à la politique coloniale de la France, tout en soignant ses liens avec la France, le «mauvais élève» de l'OTAN, qui menaçait de miner, voire de quitter l'Alliance lorsque ses alliés mettaient en doute sa politique mondiale. Il s'agit d'un contexte qui se prête fort bien à l'analyse du patron d'action de la «puissance moyenne», à la fois au niveau des rapports occidentaux «internes», interalliés, et des interactions entre les blocs. La France offrira ici un cas typique auquel sera mesuré la politique du Canada, la nature et l'intensité de ses actions alors qu'il tentait de défendre sa vision de l'activité internationale face aux attaques d'un allié indocile. Puisque cette étude se fonde principalement sur les archives du DAE, elle permettra d'illustrer le clivage entre les aspirations canadiennes et leurs manifestations politiques concrètes dans le but de dresser un portrait de l'influence du Canada sur la scène internationale.

Plusieurs questions guideront cette étude de cas de la conduite canadienne envers la France. Est-ce que l'activité internationale du Canada, au cours de la période étudiée, fut bel et bien conforme au modèle du *middlepowermanship*? Si oui, est-ce que cette stratégie

---

<sup>47</sup> Le 13 janvier 1947, Louis St-Laurent prononçait la *Gray Lecture* à l'Université de Toronto. Ce discours est devenu célèbre comme énonçant les fondements de la politique étrangère du Canada dans l'après-guerre.

<sup>48</sup> Louis ST-LAURENT, «St-Laurent on the Principles of Canadian Policy, 1947», dans GRANATSTEIN *et al.*, *Canadian Foreign Policy: Historical Readings*, Toronto, Copp Clark Pitman, pp.25-33.

<sup>49</sup> Michael B. DOLAN, «Western Europe as a Counterweight: An Analysis of Canadian-European Foreign Policy Behaviour in the Post-War Era», dans Brian W. TOMLIN *et al.*, *Canada's Foreign Policy: Analysis and Trends*, Agincourt, Methuen, 1978, pp.35-36.

procura réellement au Canada les marges de manœuvre et l'influence recherchée? Comment le Canada agissait-il lorsqu'il était nécessaire de colmater les brèches de l'atlantisme et de préserver l'unité entre alliés? Les intentions canadiennes divergeaient-elles considérablement de celles des Américains? Si oui, à quel point le modèle d'action diplomatique spécifiquement canadien permit l'autonomisation face aux États-Unis? Laquelle ou lesquelles des instances internationales primèrent au chapitre des priorités canadiennes: l'Alliance, l'ONU, le Commonwealth, ou les institutions économiques? Le Canada arriva-t-il à réconcilier ses intérêts parfois contradictoires entre les politiques qu'il défendait dans ces organisations? Y eut-il une voie proprement canadienne, distincte de la position états-unienne envers la France à travers les enjeux de la Guerre froide? De même, existait-il une politique de Guerre froide distinctement canadienne qui divergerait des attitudes américaine et française envers le tiers-monde?

Sur la question des rapports franco-canadiens, retrouve-t-on une rupture dans les opinions et dans les actions du Canada envers la France? Le biculturalisme du Canada teinte-t-il les regards portés par les officiels canadiens sur la France à l'époque abordée dans la recherche, comme ce fut le cas dans les périodes qui la précède et qui la suivent? Le Canada tint-il un discours critique de l'intransigeance de son allié français, comme ce fut souvent le cas chez les Américains et les Britanniques?

### *Bornes de la recherche*

Plusieurs raisons motivent le choix des bornes temporelles de la recherche - soit de mai 1945 à mars 1962. L'étude débute avec la capitulation de l'Allemagne nazie. La fin de la guerre en Europe consacrait de nouvelles préoccupations internationales pour la France autour des thèmes de la reconstruction et du sort de l'Allemagne. C'est également dès la défaite allemande que le conflit idéologique et l'opposition des intérêts entre l'Est et l'Ouest se manifestèrent. La cessation des hostilités mit à l'ordre du jour l'application de la Charte de l'Atlantique, posant à la fois les questions des indépendances coloniales et de la

coopération économique internationale. 1945 constitue donc le départ d'une nouvelle ère, le lancement de la construction du système international qui est l'objet de ce travail.

La date de clôture est celle des accords d'Évian, et donc de la fin des guerres françaises de décolonisation. Elle est de toute première importance, car elle marque une redéfinition de la politique étrangère française. Comme nous l'avons déjà mentionné, les remises en question sérieuses commencèrent en 1956, mais de Gaulle, élu en 1958, fut assurément l'homme de ce changement. Or, certaines préoccupations empêchaient le président de mener à bien son programme politique. D'abord, le Général devait se consacrer à l'élaboration d'une nouvelle constitution et à la mise sur pied de la Ve république. Ensuite et surtout, l'Algérie demeura une véritable obsession pour la politique extérieure de la France. La guerre terminée, la politique gaullienne, fondée sur le renforcement de l'indépendance française, la distanciation face à l'OTAN, la remise en cause de l'ordre bipolaire<sup>50</sup> et le rayonnement de la France dans ses ex-territoires coloniaux (et ailleurs), entama sa phase d'entière réalisation. Cette recherche d'influence visait également le Québec, et les rapports entre la France et la province, en pleine révolution tranquille, allaient brouiller le cadre des relations franco-canadiennes telles qu'elles existaient depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Il faut également souligner qu'un article<sup>51</sup> a déjà traité des clivages entre les perceptions et les actions canadiennes pour la période postérieure aux accords d'Évian.

### *Intérêt et contributions de la recherche*

L'intérêt d'une étude des relations franco-canadiennes dans l'après-guerre est divers. Le choix répond d'abord aux liens historiquement privilégiés entre la métropole et sa colonie, puis entre deux pays conscients de partager un certain héritage, ne serait-ce qu'en raison du *fait français* au Canada. Plus précisément, en 1945, les deux États se retrouvèrent dans une situation qui présentait quelques parallèles. Si la guerre les avait tous deux

---

<sup>50</sup> Samir SAUL, « Regards officiels canadiens sur la politique étrangère de la France gaullienne, 1963-1969 », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, no. 223, mars 2006, p.70.

<sup>51</sup> *Ibid.*

transformés en puissances moyennes, ils s'accommodaient toutefois différemment de leur nouvelle condition. Pour le Canada, il s'agissait d'une promotion de statut que l'on entendait bien exploiter. Pour la France, il s'agissait d'un déclassement humiliant que l'on comptait bien réviser. Sur ces puissances intermédiaires pesait inévitablement le poids économique, politique et militaire des États-Unis, accentué par la guerre. Les deux acteurs réagirent à la peur de devenir un satellite (ou d'en être déjà un) en lançant des politiques d'influence. Pour le Canada, elle fut symbolisée par le discours Gray, prononcé par Louis St-Laurent en janvier 1947, entendant donner au pays un rôle actif sur la scène internationale. Pour la France, elle débuta avec la politique de grandeur adoptée dès 1944 par Charles de Gaulle, visant à retrouver le statut de grande puissance. Les deux politiques étrangères étaient ainsi - en partie du moins - le résultat direct d'une même contrainte, moins connue pour la France que pour le Canada. Les stratégies pourtant divergentes des deux États promettent donc d'offrir une matière d'étude fort intéressante.

Les travaux de Meren, Deleuze et Gendron montrent bien l'intérêt de travailler sur les relations entre le Canada et la France dans un contexte de Guerre froide, de décolonisation et de construction d'un nouveau système international. Or, leurs recherches - comme la majorité des publications sur le sujet - abordent surtout les relations entre les deux pays sous l'angle des interactions bilatérales. Il s'agit d'une approche fondamentale, mais celle qui est adoptée ici lui est complémentaire. Si ces relations nous renseignent sur ce qui *advint* des rapports entre les deux pays, elles peuvent parfois masquer les motivations profondes qui ne peuvent s'exprimer en raison de la mesure du pouvoir des acteurs sur la scène internationale. Ainsi, le Canada et la France étant imbriqués dans des jeux d'influence qui dépassaient leur capacité d'action, leurs politiques pouvaient être infléchies dans des directions indésirables. Ces rapports de force peuvent empêcher un État d'agir à sa guise, mais pas de s'exprimer en privé dans les échanges entre ses représentants. L'étude proposée enrichira donc le sujet en approfondissant la recherche dans les archives du DAE pour faire contraster les perceptions sous-jacentes aux relations bilatérales franco-canadiennes et leurs manifestations politiques.

Cette étude se veut également une contribution au réexamen récent de la politique étrangère canadienne. Les analyses des appréhensions de la politique française au sein de



l'Alliance atlantique et devant l'intégration économique et politique européenne, potentiellement discriminatoire envers les pays américains, permettront de peser l'influence de divers facteurs dans la détermination de la politique extérieure du Canada: la sécurité collective prime-t-elle sur la recherche d'un contrepoids et d'une marge de manœuvre, ou serait-ce plutôt l'inverse? De plus, examiner l'opinion des fonctionnaires du DAE sur la décolonisation enrichira la thèse du soutien pragmatique du Canada à la politique coloniale française en établissant la puissance réelle des sentiments anti-impérialistes chez les hommes d'État. Cette étude propose donc de participer au questionnement de l'image de la *peacekeeping nation* que l'on attribue souvent au Canada.

Mais, avant tout, l'intérêt de cette recherche est de contribuer à la révision du courant historiographique des «diplomates», des hommes du DAE qui écrivirent l'histoire de la politique étrangère canadienne lors de la *Golden Decade*. Cette étude cherche à compléter la remise en question de l'influence canadienne sur la scène internationale, l'importance de la dévotion au multilatéralisme dans l'activité extérieure du Canada et la notion de la «puissance moyenne».

Enfin, il est important de justifier le choix des regards officiels face à la possibilité d'étudier l'opinion publique canadienne sur le rôle mondial de la France. Cette dernière démarche est certainement essentielle, mais la première s'intéresse à la lucidité du regard politique sur des enjeux que les médias ne peuvent traiter qu'imparfaitement en raison d'un accès inadéquat aux informations dont bénéficie l'État. Bien sûr, le corpus de renseignements mis à la disposition des politiciens et diplomates comporte lui aussi ses lacunes auxquelles l'approche rétrospective de l'historien permet de pallier, mais l'expression des idées est plus franche dans les milieux diplomatiques relativement étanches que dans le monde de la presse, soumis aux pressions populaires, à certaines stratégies de marché et à une allégeance politique qui brouillent l'objectivité.

### *Méthodologies et sources*

Les sources utilisées se composent de documents relatifs aux affaires extérieures du Canada trouvés à *Library and Archives Canada* et dans la série des *Documents on Canadian External Relations*. Il s'agit principalement de mémorandums statuant la position du Canada face à un sujet d'importance internationale ou de communications échangées entre les diplomates et hommes d'État.

La liste des noms d'importance est longue. Pour ne citer que les plus connus, commençons par William Lyon Mackenzie King, Premier ministre jusqu'en 1948, Louis St-Laurent, secrétaire d'État aux Affaires extérieures de 1946 à 1948, année où il fut élu chef du gouvernement et occupa ce poste jusqu'en 1957, Lester B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures de 1948 à 1957, John Diefenbaker, Premier ministre de 1957 à 1963 et avec lui, dirigeant les affaires extérieures, Sidney Smith (1957-1959) et Howard Green (1959-1963). Viennent ensuite les artisans de l'OTAN: Escott Reid, le précieux assistant de Pearson dans la conception des institutions internationales d'après-guerre, et Hume Wrong, ambassadeur à Washington de 1946 à 1953. Nous recherchons également l'opinion d'hommes, tels Jules Léger, Arnold Heeney, Charles Ritchie et Norman A. Robertson, qui remplirent, entre autres fonctions, celle de sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Pour le thème du commerce international, nous nous intéresserons notamment à Louis Rasminsky, Mitchell Sharp et Dana Wilgress, l'un des principaux fondateurs du GATT. Complétons ce résumé bien incomplet par les hommes qui occupèrent le poste d'ambassadeur du Canada en France pour la période qui nous concerne: Georges P. Vanier (1944-1953), suivi de Jean Désy jusqu'en 1957, puis de Pierre Dupuy jusqu'en 1963.

Les archives seront abordées en cherchant l'opinion des hommes d'État impliqués dans les principaux événements et projets liés aux thèmes de cette recherche, qui sont brièvement nommés plus haut, dans l'état de la question sur la politique extérieure française. Les vues recherchées viseront aussi bien des épisodes internationaux concernant uniquement la France que son rôle dans les grands enjeux occidentaux. Cette méthode sera bien sûr complétée par l'emploi de sources secondaires pour définir le contexte international.

## Chapitre 1. Le Canada, la France et la négociation de la paix européenne

L'objectif de ce chapitre est de démontrer que, dès les négociations de paix, les paramètres de la politique étrangère du Canada étaient établis. On y décèle la plupart des éléments qui caractériseront les relations franco-canadiennes jusqu'à la fin de la période étudiée dans ce mémoire. Dans les discussions sur le relèvement européen, les Canadiens faisaient déjà la promotion de l'ouverture et du libéralisme économique. La tendance vers le multilatéralisme et le fonctionnalisme est forte. On trouve également les germes des tensions entre l'internationalisme et les impératifs de la sécurité. Toutefois, on ne retrouve pas le rôle de médiateur et conciliateur qui est le propre de l'activité canadienne; il faudra attendre la création de l'OTAN pour le voir apparaître. Finalement, déjà à cette étape, les hommes d'État canadiens percevaient la menace que faisait peser l'activité française sur leur projet de politique extérieure.

### Le Canada et le règlement italien

À la Conférence de San Francisco, les Canadiens avaient cherché sans succès à faire reconnaître un statut formel pour les puissances moyennes<sup>52</sup>. La dimension légale propre à la création de la Charte de l'ONU étant absente des négociations sur les traités de paix, ils misèrent plutôt sur le *functional principle* pour défendre leur droit à une influence qui les distinguerait des autres puissances secondaires. Ils avaient des intérêts dans l'orientation de la reconstruction européenne, et en 1946, c'est sur l'Italie qu'ils se focalisaient. Plusieurs facteurs justifient l'importance capitale accordée au règlement italien aux dépens de la Bulgarie, la Roumanie et la Finlande. D'abord, conformément au fonctionnalisme, le Canada devait exercer une influence qui tiendrait compte de la lourdeur de sa contribution aux combats et de l'ampleur de l'aide militaire qu'il avait livrée en Italie<sup>53</sup>. Surtout, le traité

---

<sup>52</sup> Adam CHAPNICK (2005), *op.cit.*

<sup>53</sup> DEA/7-DF, DCER volume 12, #47, *Memorandum on Peace Treaties with Italy and the Balkan Satellite States*, mémorandum par C.S.A. Ritchie, Ottawa, 19 mars 1946.

italien était le premier à être négocié. En vue de l'approche des négociations sur le sort de l'Allemagne, auxquelles les Canadiens consacraient la plus haute priorité, il semblait crucial de ne pas créer de précédent où les puissances moyennes seraient exclues d'une participation active<sup>54</sup>.

Les inquiétudes des Canadiens concernant l'influence qui leur serait accordée dans les pourparlers se manifestaient déjà avant la troisième conférence de Paris, devant regrouper vingt-et-une nations (29 juillet - 15 octobre 1946). En février 1946, les intérêts contradictoires de la France et du Canada se heurtèrent une première fois lors de la mise au point de la procédure de rédaction des traités. Le Canada aspirait à ce que les puissances moyennes participent pleinement à la production des brouillons, alors que les Français désiraient restreindre leur rôle à la formulation de recommandations qui seraient ensuite prises en compte par les grandes puissances, seules rédactrices (la France étant incluse dans cette catégorie)<sup>55</sup>. La formule adoptée frustra les Canadiens: les ébauches seraient élaborées par les Quatre avant d'être soumises aux nations secondaires (sans distinction de statut pour les puissances moyennes), qui pourraient y effectuer des suggestions ou des modifications avant de les renvoyer pour finalisation par les grandes puissances<sup>56</sup>.

Les Canadiens entendaient donc faire valoir leur vision du monde de l'après-guerre en exerçant une influence sur le relèvement italien. Cette vision encourageait la restauration rapide de l'Italie en un pays prospère et commerçant bien intégré à l'Ouest. Des réparations trop élevées étaient donc à éviter, car elles inhiberaient le rétablissement économique et généreraient de l'instabilité politique. Sur le problème des frontières, le Canada n'avait pas l'intention de s'impliquer activement, mais l'opinion favorisait l'extension du territoire sur un maximum de gisements de ressources naturelles - idéalement en compatibilité avec les divisions ethniques - pour faciliter le redressement (par exemple: la bauxite et le charbon d'Autriche)<sup>57</sup>. Surtout, une grande importance était accordée au sort réservé aux colonies italiennes; il s'agissait non seulement d'une question centrale dans

---

<sup>54</sup> *Ibid.*

<sup>55</sup> DEA/7-DF, DCER volume 12, #46, Robertson à Vanier, Ottawa, 6 février 1946.

<sup>56</sup> DEA/7-DF, DCER volume 12, #56, Jean de Hauteclouque à Mackenzie King, Ottawa, 10 juillet 1946.

<sup>57</sup> DEA/7-DF, DCER volume 12, #53, *Preparation for the Paris Conference*, mémorandum par G. Ignatieff pour le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le sous-secrétaire d'État associé aux Affaires extérieures, Ottawa, 4 mai 1946.

la réorganisation mondiale, mais également d'un sujet qui influençait les rapports avec le Commonwealth et les États-Unis, de même que les relations Est-Ouest<sup>58</sup>. À ce sujet, la position adoptée par le Canada fut pragmatique. Les territoires nord-africains constituaient une clé du contrôle de la Méditerranée et il était crucial d'empêcher les Soviétiques de s'y implanter. À plus long terme, une mainmise soviétique sur les ex-possessions italiennes serait la première étape d'une progression vers le Maroc, dont les ports représenteraient une menace au sol américain. En un premier temps, la question de la profondeur stratégique domina la prise de décision: si le Portugal, l'Espagne et la France tombaient entre des mains ennemies, l'Afrique du Nord fournirait les bases de repli<sup>59</sup>. Il était nécessaire d'opter pour une solution qui tiendrait compte de ces nécessités d'ordre défensif.

L'idée d'une tutelle soviétique semblait aussi inacceptable aux Canadiens qu'aux Britanniques et aux Américains. Mandater l'ONU était indésirable, d'abord puisque l'organisation était encore trop jeune pour avoir prouvé qu'elle serait une garante efficace de la paix, ensuite parce que cette voie aurait également conféré une influence aux Soviétiques. Puis, venaient les options d'un retour à l'Italie, d'une indépendance immédiate ou d'une incorporation au territoire des États adjacents. À tous ces choix, les Canadiens préféraient celui d'une tutelle américaine, britannique ou conjointe<sup>60</sup>. Cette préférence contredisait celle des Français, qui favorisaient une reprise de la domination italienne, avec l'intérêt évident de légitimer le maintien de leur propre empire colonial. Les commissions d'enquête ayant décrété qu'aucun des pays concernés n'était prêt à s'autoadministrer, les plus importants (Tripolitaine et Cyrénaïque) furent placés sous autorité britannique, le Fezzan sous contrôle français.

Lorsque les Français et les Italiens furent choisis comme puissances tutélaires, les Canadiens commencèrent à craindre que l'URSS ne profite des solutions adoptées à des fins de propagande, à la fois en vilipendant l'impérialisme occidental pour séduire le tiers-monde et en tentant de créer une rupture entre les Américains et les Européens sur l'avenir du colonialisme. Devant ce risque, les Canadiens basculèrent d'une attitude qui écrasait les

---

<sup>58</sup> DEA/7-DF, DCER volume 12, #46, *loc.cit.*

<sup>59</sup> B.C./Vol. 93, DCER volume 12, #50, *Appreciation: Redisposal of Italian Colonies*, mémorandum du sous-comité mixte de planification du Comité des chefs d'état-major, 18 avril 1946.

<sup>60</sup> *Ibid.*

principes libéraux sous les impératifs de la sécurité vers un anti-impérialisme pragmatique favorisant l'autodétermination hâtive des colonies, malgré les incertitudes politiques subséquentes<sup>61</sup>. En octobre 1950, le Canada s'unit donc à plusieurs pays (tous du Sud à l'exception de la Grèce: le Chili, l'Équateur, l'Égypte, l'Indonésie, l'Inde, l'Iraq, le Liban, le Pakistan, l'Arabie Saoudite, la Syrie et le Yémen) pour présenter à l'Assemblée générale de l'ONU un brouillon proposant l'indépendance de la Libye. La résolution fut adoptée le 19 octobre malgré le vote négatif des Français (il s'agissait de la seule opposition). Chez les Canadiens, cette opposition fut interprétée comme étant inopportune, un manque de tact, particulièrement en considération des difficultés que les Français éprouvaient dans leur zone d'administration libyenne, ce qui leur attirait de vives critiques à l'ONU<sup>62</sup>.

Le rôle du Canada dans le règlement italien présente l'intérêt d'être fort représentatif des obstacles qu'il rencontra dans la mise en oeuvre de son projet d'influence politique. Notons d'abord qu'en dépit de leurs volontés, les Canadiens ne jouèrent qu'un rôle très limité dans l'élaboration du traité de paix. La contribution la plus notable fut l'ajout d'un amendement à l'Article 71, qui accordait, sur une base réciproque, la clause de la nation la plus favorisée entre l'Italie et ses partenaires commerciaux pour une période de dix-huit mois, intervalle estimée convenable pour le rétablissement d'un réseau d'ententes commerciales. Les Canadiens en avaient jugé la durée insuffisante et avaient fait pression avec succès pour l'allonger à trois ans<sup>63</sup>. Cette contribution illustre à la fois la modestie du rôle du Canada et l'importance attachée aux aspects économiques des discussions avec les Européens.

Ensuite, là où les Canadiens auraient espéré rencontrer le soutien français dans la mise en application du fonctionnalisme comme principe fondateur des négociations, ils se sont heurtés à une politique soutenant le maintien des responsabilités de planification mondiale entre les mains d'un petit groupe de grandes puissances.

---

<sup>61</sup> B.C./Vol. 93, DCER volume 12 #57, *Memorandum on the Peace Treaty with Italy. Canadian Interest in the Disposal of the Italian Colonies*, mémorandum par le DEA, Ottawa, 15 juillet 1946.

<sup>62</sup> DEA/5475-DW-4-40, DCER volume 16, #312, Chef de la délégation à l'Assemblée générale des Nations Unies au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, New York, 20 octobre 1950.

<sup>63</sup> PCO/W-22-S, DCER volume 12, #71, Vanier à King, Paris, 30 septembre 1946.

Finalement, le règlement italien constitue l'origine du modèle d'action du Canada sur les questions coloniales. Avant tout, les hommes d'État canadiens furent généralement hostiles à toutes formes de colonialisme. Les motivations d'une telle attitude étaient multiples. D'abord, le libéralisme économique international était l'une des conditions d'accès aux contrepoids commerciaux qui permettraient au Canada de s'autonomiser face aux États-Unis; les rapports mercantilistes devaient donc être démantelés. Ensuite, la nécessité de conserver ses contrepoids politiques au sein du Commonwealth poussait le Canada à se montrer ouvertement anti-impérialiste pour entretenir de bonnes relations avec les nations non alignées. Pour le Canada, cette attitude constituait un élément central de sa politique d'influence, car elle lui offrait l'occasion de se distancier, aux yeux du tiers-monde, de l'image d'un pays subordonné à un bloc occidental uni en faveur de l'impérialisme. Cependant, les réalités politiques et stratégiques propres à la Guerre froide pouvaient supplanter ces principes. Ainsi, lorsque la stabilité (comprendre : l'ancrage à l'Ouest) d'une région était menacée, ces considérations pouvaient prendre le dessus et les Canadiens optaient alors pour le maintien de la domination coloniale, avec un penchant favorisant les indépendances par de lentes négociations graduées. Si la tutelle semblait occasionner plus de tourmentes qu'elle ne permettait d'en éviter, il s'opérait un changement d'orientation vers un soutien affirmé des mouvements indépendantistes à l'ONU et dans les autres forums internationaux. La spécificité de la conduite canadienne se trouve dans la facilité et la rapidité avec laquelle ce renversement s'effectuait. Il s'agit d'une version adoucie de l'endiguement américain qui reposait sur une certaine propagande, sur l'attrait exercé sur le tiers-monde par la prospérité et le libéralisme occidental plutôt que sur la répression. Elle répondait à la fois à des visées stratégiques, politiques et identitaires.

### *Le Canada et le règlement allemand*

Les difficultés rencontrées par les Canadiens se poursuivirent et s'amplifièrent lors des négociations sur le règlement allemand. Alors que le Canada accordait au sort de l'Allemagne une importance nettement supérieure à celui de l'Italie, le rôle que les grandes puissances réservèrent à leurs alliés s'avéra plus modeste que dans le cas italien. Les

Canadiens furent outrés par la formule de participation proposée en janvier 1947: les puissances secondaires auraient la permission d'exprimer leur opinion devant le conseil des ministres des Affaires étrangères responsable des traités<sup>64</sup>. Alors qu'il était un proche collaborateur de St-Laurent aux affaires externes, Pearson désirait convaincre les Quatre de permettre aux puissances secondaires de participer aux comités sur une base fonctionnaliste. Le 14 janvier, il choisit de plaider auprès du conseil pour une contribution aux discussions. Il espérait ainsi que le Canada serait intégré aux sous-comités traitant des questions économiques et politiques affectant ses intérêts, tout en restant à l'écart des négociations frontalières<sup>65</sup>. La tentative échoua, principalement en raison de l'opposition soviétique. Suite à ce revers, les Canadiens considérèrent longuement de refuser la parution devant le Conseil si elle devait se restreindre à une simple déclaration; leur acceptation de la formule fut finalement entraînée par celle des autres puissances secondaires<sup>66</sup>.

Aux yeux des Canadiens, les Français étaient également responsables de leur incapacité à obtenir une association convenable aux négociations. Alors que les Britanniques et les Américains avaient fourni leur appui à un accroissement du rôle des puissances moyennes dans les travaux des principaux comités, la France s'était abstenue<sup>67</sup>. Pour les officiels du DAE, la participation aux pourparlers de paix était d'autant plus importante qu'en ce début de l'année 1947, leur vision du sort de l'Allemagne était encore diamétralement opposée à celle de la France. Dès 1944, les Canadiens percevaient un danger dans l'adéquation des opinions française et soviétique sur la nécessité d'une politique allemande répressive. De Gaulle avait abordé le sujet lors de sa visite à Moscou et il avait reçu approbation à son projet d'établir les frontières de la France sur le Rhin. Dana Wilgress, l'ambassadeur canadien à Moscou, craignait que les Soviétiques n'exploitent les ambitions françaises pour servir les leurs<sup>68</sup>. Pour les Canadiens, comme dans le cas du règlement italien, il semblait nécessaire de restreindre les réparations exigées

<sup>64</sup> W.L.M.K./Vol.370, DCER volume 13, #86, *Peace Treaties with Germany and Austria*, mémorandum de Pearson à King, Ottawa, 13 janvier 1947.

<sup>65</sup> DEA/7-CA-17 (S), DCER volume 13, #87, *Statement for Presentation to Special Deputies of the Council of Foreign Ministers*, Londres, 14 janvier 1947.

<sup>66</sup> W.L.M.K./Vol. 370, DCER volume 13, #93, Robertson à Pearson, Londres, 27 janvier 1947.

<sup>67</sup> CH/Vol. 2088, DCER volume 13, #105, L'ambassade en Union soviétique au haut-commissaire au Royaume-Uni, Moscou, 28 mars 1947.

<sup>68</sup> LAC - RG25-A-3-b, volume 5695, file part 1-AE(S), Vanier à King, Paris, 24 décembre 1944.



par les Alliés dans le but de favoriser un relèvement économique efficace et d'entretenir des débouchés d'exportation<sup>69</sup>. Chez les Français, la recherche de la sécurité nationale passait par une politique punitive fondée sur l'exploitation des ressources allemandes au service du redressement local, le démembrement politique (voire l'intégration au territoire de la France) de la Ruhr et de la Sarre et, ultimement, la constitution d'une Allemagne sur la base d'une fédération très lâche. Inversement, du côté canadien, Escott Reid, l'adjoint de Pearson au DAE, considérait que la priorité n'était pas de prévenir une éventuelle agression allemande, mais bien d'obtenir un règlement qui permettrait au monde occidental de se relever assez efficacement, harmonieusement et puissamment pour limiter les possibilités d'une guerre avec le bloc communiste<sup>70</sup>. Il fallait donc travailler à l'établissement d'un gouvernement allemand uni, modéré et démocratique, probablement sous une forme fédérative assez relâchée, et le plus rapidement possible, pour contrer les manœuvres soviétiques entretenant l'instabilité politique. Reid était défavorable au détachement de la Ruhr ou de la Rhénanie. Dans l'éventualité d'une réunification allemande, elle diminuerait le poids des zones occidentales en rapport à celle des Soviétiques et, dans le cas d'un maintien de la division, la conservation de la Ruhr réduirait les risques d'une invasion à l'Ouest. Une modification du régime industriel rhénan sur la base des propositions britanniques semblait satisfaisante<sup>71</sup>.

### Bilan

Ainsi, dès l'après-guerre immédiat, on percevait une opposition fondamentale des stratégies mondiales de la France et du Canada dans les débats entourant les procédures de rédaction des traités. La France aspirait déjà à restreindre la direction des affaires occidentales à un petit groupe de grandes puissances auquel elle considérait appartenir. Le Canada désirait négocier les questions internationales sur la base du *functional principle* : une nation devrait pouvoir participer aux discussions sur les questions concernant ses

---

<sup>69</sup> DEA/8376-N-40, DCER volume 12, #80, Robertson à Pope, Ottawa, 29 janvier 1946.

<sup>70</sup> DEA/7-CA-14, DCER volume 12, #94, *Canadian Policy on the German Settlement*, mémorandum par Escott Reid, Ottawa, 7 mai 1946.

<sup>71</sup> *Ibid.*

intérêts directs. On voit la diplomatie des grandes puissances s'opposer à une politique reposant sur le multilatéralisme et l'accroissement de la participation des petites et moyennes puissances. Ces ambitions de la France furent modérées par sa situation politique et économique réelle.

Hormis ces considérations hiérarchiques, le Canada et la France entretenaient des opinions divergentes sur les problèmes de la sévérité de la paix et de l'avenir des empires coloniaux. Alors que le premier aspirait à un relèvement européen rapide et indulgent envers les vaincus dans le but de donner à la sécurité collective une dimension positive fondée sur la prospérité économique et la stabilité politique, la seconde s'efforçait d'assurer sa défense immédiate contre le militarisme allemand plutôt que le communisme russe. Il s'agissait d'une question de sécurité, mais également d'opportunité politique: alors que le Canada se devait de prôner l'ouverture sur l'Europe et la négociation d'égal à égal (les vaincus devant devenir des égaux) pour diversifier ses options politiques, la France cherchait à la fois à maintenir son statut sur le continent et à se défendre face à la menace posée par le relèvement allemand. Le combat pour le maintien des empires coloniaux et la politique punitive du vainqueur furent deux éléments d'une activité internationale qui visait à recouvrer le rang de grande puissance et qui entraînait en conflit avec le multilatéralisme canadien. Si ces chocs ne furent pas trop durement ressentis à l'intérieur du DAE, c'est que la position du Canada s'apparentait largement à celle des Anglo-américains, qui fut finalement imposée aux Français.

Toujours est-il que dès les négociations de paix, les perspectives sur l'avenir du projet d'influence canadien étaient sombres. On note d'abord que le Canada s'effaça volontairement des questions militaires, mais également politiques, dans une moindre mesure. Les Canadiens ne désiraient pas s'impliquer trop activement dans l'occupation de l'Allemagne<sup>72</sup>. Sur les questions politiques et économiques, les intérêts du Canada étaient généraux, et non spécifiques<sup>73</sup>. C'est plutôt pour promouvoir une vision globale de la paix que pour un ensemble de revendications particulières que les Canadiens exigèrent d'être entendus. On note le contraste entre le peu de revendications concrètes et la grande

---

<sup>72</sup> John HILLIKER, «No Bread at the Peace Table: Canada and the European Settlement, 1943-7», dans *Canadian Historical Review*, 1980, Vol.61, No 1, p.75.

<sup>73</sup> *Ibid.*, pp.72-73.

importance accordée à la participation aux négociations. C'est qu'avant tout, le combat des Canadiens dans les négociations de paix visait à se faire entendre, à faire reconnaître leur droit à être consultés et leur position d'influence internationale. Or, le contexte extrêmement tendu entre les grandes puissances se prêtait mal à l'expression de ces velléités. L'institution de l'OTAN, exclusivement occidentale, offrirait un lieu plus propice à l'affirmation du Canada.

## Chapitre 2. Le Canada, la France et la construction de la sécurité: du traité de Bruxelles à l'OTAN

### Les motifs de la conciliation

Avec la détérioration du climat international et l'installation de la Guerre froide entre 1947 et 1948, il apparaissait évident que l'ONU ne suffirait pas à garantir la paix mondiale. En dépit de leur besoin partagé de sécurité militaire, le Canada et la France approchèrent la question avec des attitudes fondamentalement différentes. Cela s'explique notamment par leur désaccord persistant - encore en 1948 - sur l'identification de l'adversaire. Alors que le Canada voyait clairement en l'Union soviétique la principale menace à sa sûreté, la France, bien qu'elle fut solidement intégrée au camp occidental depuis l'annonce du Plan Marshall, s'efforçait de concilier une politique activement antisoviétique avec des tentatives d'endiguement de la puissance allemande. Si le traité de Dunkerque de 1947 était manifestement antiallemand, les termes du traité de Bruxelles étaient plus ambigus: bien que l'Allemagne n'y était plus explicitement définie comme l'ennemi numéro un, le texte comportait des clauses de collaboration économique, sociale et politique qui servaient des visées discriminatoires<sup>74</sup>.

La signature des traités de Dunkerque et de Bruxelles n'avait pas occasionné de remous au DAE. Le 17 mars 1948, le Conseil canadien des ministres approuvait la conclusion du pacte de Bruxelles et la création de l'Union de l'Europe occidentale<sup>75</sup>. On pourrait s'étonner de cette absence de critiques ou de condamnations devant l'attitude française. L'UEO fut la première d'une série d'institutions européennes menaçant de mettre en échec le projet politique canadien en isolant l'Europe de l'Amérique. Par contre, les Canadiens percevaient positivement tout geste pouvant vraisemblablement accélérer le

---

<sup>74</sup> Georges-Henri SOUTOU, « La sécurité de la France dans l'après-guerre », dans Frédéric Bozo *et al.*, dir. *La France et l'OTAN : 1949-1996*, Bruxelles, Complexe, 1996, pp.21-52.

<sup>75</sup> PCO, DCER volume 14, #289, *International Situation; Western European Union; U.S. Policy, Canadian Attitude*, extrait des conclusions du Cabinet, Ottawa, 17 mars 1948.

relèvement économique de l'Europe; leur position sur l'intégration européenne fut favorable durant une courte période avant de basculer vers la méfiance.

C'est qu'il existait au Canada une certaine compréhension des difficultés françaises propres au contexte d'après-guerre. En 1948, on décelait chez Georges Phileas Vanier, l'ambassadeur canadien en France, une conscience fort développée du traumatisme ressenti par les Français, de l'abatement et de l'affliction hérités de l'expérience de la guerre<sup>76</sup>. Ces sentiments s'accompagnaient de la hantise d'un renouvellement des hostilités. La peur de l'Allemagne était omniprésente. Parallèlement à ces sympathies sincères, le calcul politique orientait la réflexion de Vanier: une radicalisation ou une détérioration de la situation de la France dans ses relations avec ses alliés pourrait mener à la prise de pouvoir par de Gaulle et le RPF<sup>77</sup>. Ainsi, en 1948, la menace de l'influence néfaste du Général sur les relations internationales françaises imprégnait déjà les opinions et stratégies canadiennes.

Devant le risque que Washington encourage un relèvement allemand trop hâtif en rapport à celui de la France, Vanier souhaitait que les Américains et les Britanniques fassent preuve de compréhension de la conjoncture française. Ainsi, malgré la divergence franco-canadienne dans leurs politiques allemandes, le Canada se voyait poussé vers la conciliation. Pour que le projet d'une communauté politico-économique transatlantique voit le jour, l'unité en Europe et la bonne entente entre Français et Anglo-américains étaient les conditions fondamentales. Le Canada s'attribua donc le rôle de médiateur entre les intérêts conflictuels des grandes puissances occidentales.

### *Perspectives divergentes sur la nature de l'organisation*

C'est dans ce contexte que furent entreprises les négociations du traité de l'Atlantique Nord. Malgré une appréciation favorable devant la tournure antisoviétique de la politique française en 1948, le Canada déduisait qu'en cas de guerre, la France ne

---

<sup>76</sup> LAC - RG25-A-3-b, volume 5695, file 1-AL(S) part 2, Vanier à Pearson, Paris, 31 mai 1948.

<sup>77</sup> *Ibid.*

constituerait pas un allié efficace<sup>78</sup>. Aux yeux des hommes d'État des deux pays, le traité de Bruxelles devait être complété par une puissante garantie américaine. Il y avait toutefois divergence sur la fonction que devrait remplir l'organisation qui en émergerait. Dès le départ, les Français envisageaient le rôle de l'OTAN de façon moins large que les Canadiens: ils la percevaient uniquement comme le prolongement militaire du pacte de Bruxelles, alors que les Canadiens soutenaient que l'alliance ne devait pas se restreindre à la simple dimension négative de la dissuasion militaire anticomuniste. Pearson l'exprimait bien en écrivant à King : « here it is essential to remember that the purpose of the pact is to rally the spiritual as well as the military and economic resources of Western Christendom against Soviet totalitarianism. To do this it should not be a merely negative anti-Soviet military alliance but should be the basis for a positive liberal and democratic counter-offensive »<sup>79</sup>.

Pour les Canadiens, l'alliance qui était négociée offrait l'opportunité de mettre en oeuvre la politique de puissance moyenne qui avait échoué dans les négociations de l'ONU, minée par les mésententes entre Occidentaux et communistes. Ils cherchaient à établir une communauté de valeurs démocratiques et libérales où les membres s'efforceraient d'harmoniser leurs stratégies politiques et économiques par la consultation, d'où une insistance constante sur la nécessité d'instituer l'article II, une contribution proprement canadienne. En s'assurant d'une certaine homogénéité sociale, économique et culturelle chez les adhérents, le Canada pouvait espérer éviter les dissensions qui paralysaient l'ONU et défendre son autonomie internationale dans ce nouveau forum occidental que deviendrait l'OTAN. Il incombait donc de se distancier de la structure du traité de Bruxelles. Ses clauses sur la collaboration non militaire ne suffisaient pas à satisfaire les objectifs canadiens en raison de leur dimension discriminatoire antiallemande et de leur exclusivité aux pays d'Europe occidentale. Non seulement étaient-elles jugées inadéquates dans leurs motifs, mais leur portée paraissait insuffisante aux Canadiens; dans les mémorandums internes du DAE, on proposait de doter la future organisation transatlantique d'un conseil

---

<sup>78</sup> *Ibid.*

<sup>79</sup> DEA/283 (S), DCER volume 14, #306, Pearson à King, Ottawa, 15 mars 1948.

de défense collective et d'un chef d'état-major, mais également d'un parlement et d'un chancelier<sup>80</sup>.

Les Français abordaient la question de la sécurité avec une attitude diamétralement opposée. Du 22 mars 1948 au 1er avril, eurent lieu à Washington les *ABC talks*. Alors que cette première phase des négociations de l'OTAN avait lieu secrètement entre le Royaume-Uni, les États-Unis et le Canada, Georges Bidault, le Ministre français des Affaires étrangères, adoptait une stratégie indépendante pour pallier les lacunes de la défense européenne et approchait les Américains pour tenter d'obtenir leur association au pacte de Bruxelles<sup>81</sup>. Pour les Français, la combinaison d'une garantie américaine unilatérale au traité préexistant semblait être le choix idéal pour conserver leur prédominance en Europe. Il s'agissait de la voie qui permettrait d'atteindre la sécurité désirée sans s'accompagner d'ingérence politique. Cette option apparaissait fort peu attrayante aux Canadiens pour des raisons évidentes: elle les garderait à l'écart des institutions politiques supranationales qui en émergeraient et restreindrait leur contribution à la défense occidentale à une simple addition en matériel et en hommes à l'assistance militaire des États-Unis. Devant cette dernière possibilité et celle d'une entente indépendante regroupant les trois États anglo-saxons, la préférence allait assurément vers un pacte atlantique élargi comprenant une dizaine de pays<sup>82</sup>.

Au Canada, on craignait que les Américains ne se rabattent sur une série de garanties militaires bilatérales indésirables en raison du caractère satellitaire qu'elles confèreraient aux États qui en bénéficieraient. Cette crainte de voir les souverainetés nationales enchaînées aux accords bilatéraux conclus avec les États-Unis était très répandue au Canada; elle constituait la pierre angulaire de sa politique étrangère. De plus, ce type d'entente n'assurait pas la défense de l'Amérique du Nord dans un rapport de réciprocité et d'égalité de statut chez les signataires comme l'aurait fait une alliance transatlantique élargie fondée sur le multilatéralisme. Finalement, les engagements à long terme et leur extension souhaitée par le Canada permettaient de contrer les effets envisageables d'un

---

<sup>80</sup> DEA/283 (S), DCER volume 14, #310, *Discussions in Washington on Security Pact*, mémorandum par Reid pour Pearson, Ottawa, 18 mars 1948.

<sup>81</sup> DEA/283 (S), DCER, volume 14, #314, Pearson à St-Laurent, New-York, 22 mars 1948.

<sup>82</sup> *Ibid.*

changement d'administration américaine<sup>83</sup>, s'accompagnant potentiellement d'un retour à l'isolationnisme. Ainsi, la position canadienne était bien définie lors des *ABC talks* et Pearson exprimait déjà un certain scepticisme face aux bonnes intentions de ses interlocuteurs (actuels ou futurs) lorsqu'il écrivait à Wrong :

«I think that Bohlen and those who feel like him are on the wrong track and that the idea that all that is required is to back Western Europe by some form of unilateral guarantee and by supplying arms is wrong and possibly dangerous. It is especially discouraging to hear talk at this stage about an Atlantic Pact provoking the Soviets. I have the unhappy feeling that the big moment has passed when a genuine regional security arrangement could be negotiated on a reciprocal basis under Article 51 and that the United States is now relapsing into policies which are both short sighted and insufficient»<sup>84</sup>.

En un premier temps, les hommes d'État canadiens furent donc déçus par ce qu'ils jugeaient être un enthousiasme lacunaire et un manque de vision à long terme chez les Français (et certains autres Européens) devant la nécessité de conclure un traité nord-atlantique aux engagements contraignants.

Le conflit latent derrière ces deux visions opposées s'exprima lors des pourparlers exploratoires de Washington, qui débutèrent le 6 juillet 1948. Pearson fut contrarié par la conduite des Français et des Belges lorsqu'ils manifestèrent à répétition leur empressement d'en arriver rapidement à un accord sur une garantie américaine sécurisant l'Europe de l'Ouest. Or, ces discussions n'étaient pas consacrées à l'envoi d'une aide directe, mais à la création d'une organisation de sécurité collective comprenant des institutions aux pouvoirs politiques, économiques et militaires étendus<sup>85</sup>. Cette méprise rappelait que les Français n'avaient pas encore abandonné l'attitude considérée myope qu'ils avaient adoptée dès le début des négociations. Les Canadiens saisissaient mal ce que les Européens avaient à perdre dans la mise sur pied de la future OTAN, d'autant qu'elle n'interférait en aucun cas avec l'obtention d'assistance des États-Unis en cas d'une invasion soviétique de l'Europe occidentale<sup>86</sup>. Par ailleurs, l'argumentation française était jugée ambivalente: alors que la France était réticente à conclure le traité sous prétexte qu'il serait provocant et pourrait

<sup>83</sup> DEA/283 (S), DCER volume 14, #343, Wrong à Pearson, Washington, \_\_\_\_\_ mai 1948.

<sup>84</sup> DEA/283 (S), DCER volume 14, #342, Pearson à Wrong, Ottawa, 18 mai 1948.

<sup>85</sup> Hector MACKENZIE, «France, the North Atlantic Triangle and Negotiation of the North Atlantic Treaty, 1948-1949: a Canadian Perspective», dans *Journal of Transatlantic Studies*, vol. 9, no. 3, (2011), Routledge, London, pp.198-200.

<sup>86</sup> DEA/283 (S), DCER volume 14, #387, *North Atlantic Security*, mémorandum par Pearson, Washington, 20 août 1948.



précipiter une agression communiste, elle multipliait ses appels au renforcement de sa défense nationale sur des stocks américains. Britanniques, Américains, Néerlandais et Canadiens tentèrent de réconcilier les Français à la dimension politique des négociations. Cependant, l'intransigeance de leurs interlocuteurs - Henri Bonnet<sup>87</sup> alla jusqu'à imposer à George Marshall<sup>88</sup> trois conditions (unité du commandement, envoi de soldats et d'armes immédiats) préalables à l'acceptation du pacte - continua d'être aussi incompréhensible qu'irritante aux yeux des hommes d'État canadiens<sup>89</sup>. Cette contrariété devant le pessimisme des Français perdura et s'intensifia jusqu'en 1949. Comble de la mauvaise volonté, ces derniers, lorsque les Britanniques leur firent remarquer que l'OTAN répondrait aux objectifs de la politique étrangère qu'ils avaient poursuivie au cours des trente dernières années, rétorquèrent que c'est le Pacte Briand-Kellog qui avait été le plus près de les satisfaire<sup>90</sup>.

#### *L'extension territoriale du traité*

La frustration allait croître lorsque les deux pays tentèrent d'infléchir le développement de l'alliance pour servir leurs intérêts souvent divergents. Lors des pourparlers exploratoires de Washington, la discorde porta d'abord sur l'extension territoriale du traité. Le Canada dut composer avec une volte-face des Français, qui passèrent d'une position jugée trop restrictive à une conception estimée trop extensive. En un premier temps, il fut question de l'Italie. Malgré quelques réticences, les négociateurs canadiens préféraient la voir comprise dans l'organisation. D'un côté, il était anticipé que sa contribution militaire serait faible et son admission détachait le traité de sa base régionale atlantique, ce qui éliminait un argument de réserve pour refuser la candidature d'États indésirables (Brésil, Turquie, Mexique, Grèce...)<sup>91</sup>. Par contre, sa situation politique précaire invitait les Soviétiques à y fomentier agitation et révoltes, ce que l'on espérait

---

<sup>87</sup> L'ambassadeur français aux États-Unis

<sup>88</sup> Le secrétaire d'État américain.

<sup>89</sup> DEA/283 (S), DCER volume 14, #387, *loc.cit.*

<sup>90</sup> DEA/283 (S), DCER volume 15, #268, Wrong à Pearson, 12 janvier 1949.

<sup>91</sup> DEA/283 (S), DCER volume 14, #377, Pearson à Stone, Washington, 10 août 1948.

dissuader par son inclusion<sup>92</sup>. Ce dernier argument fut décisif. Le jugement du Canada était donc conforme avec ses visées politiques: la création d'une alliance qui se voulait une communauté dont l'homogénéité politico-économique assurerait le bon fonctionnement. Les impératifs de la Guerre froide dominèrent néanmoins la prise de décision.

Inversement, les Français, qui n'avaient pas obtenu la garantie américaine unilatérale souhaitée, cherchaient d'abord à restreindre à un minimum le nombre d'adhérents à l'organisation. Conséquemment, ils militaient contre l'admission italienne. Les Canadiens jugeaient faibles et invalides les motivations derrière cette décision. Puis, en décembre 1948, alors qu'il apparaissait clair que le type d'alliance désiré par les Français était inenvisageable, ces derniers firent volte-face et se posèrent en partisans de l'inclusion de l'Italie comme membre de plein droit (à contre-courant par rapport aux autres négociateurs, tous hésitants). Ce changement de cap répondait à leur volonté d'inclure l'Afrique du Nord dans la zone couverte par le traité. L'Italie se trouvait dans une position stratégiquement importante pour la défense de ce territoire et son intégration devait créer un précédent qui détacherait le pacte de sa base atlantique et paverait la voie vers une association de l'AFN<sup>93</sup>. Cette réorientation s'accompagnait d'une intransigeance nouvelle qui allait frustrer les Canadiens à plusieurs reprises.

La menace soviétique pesant sur la Norvège avait été l'une des premières justifications pour entamer les négociations devant mener à la création de l'OTAN<sup>94</sup>. En février 1949, lorsqu'il fut proposé d'associer les Norvégiens aux pourparlers (plutôt que d'accorder au pays le statut de membre *a posteriori*), Bonnet exprima son désaccord: une invitation à la Norvège n'ayant pas de pendant italien lui serait inacceptable. Cette défense d'étroits intérêts nationaux apparut aux Canadiens comme un signe d'irréflexion et d'égoïsme de la part de leur allié. Devant cette impasse, Hume Wrong et Lester B. Pearson suggérèrent à Vanier d'approcher Robert Schuman, le nouveau Ministre français des

---

<sup>92</sup> H.H.W./Vol. 4, DCER volume 14, #367, *The Seven Power Meeting, July 26th, 1948: Consideration of Countries for Membership in the Pact Resulting from these Discussions*, mémorandum par l'ambassade du Canada aux États-Unis, Washington, 27 juillet 1948.

<sup>93</sup> Hector MACKENZIE, *loc.cit.*, p.202.

<sup>94</sup> DEA/283 (S), DCER volume 14, #296, Le secrétaire d'État du Royaume-Uni pour les relations avec le Commonwealth au haut-commissaire du Royaume-Uni, Londres, 10 mars 1948.

Affaires extérieures, pour tenter de désamorcer ce qui était devenu une crise sérieuse compromettant l'ensemble des négociations<sup>95</sup>.

Pour les Canadiens, l'inclusion de l'Afrique du Nord était plus problématique. Dans la voie de communication entre l'Europe et l'Afrique, l'Italie et la Tunisie étaient centrales. Les Français entendaient faire intégrer le Maroc, la Tunisie et l'Algérie au territoire couvert par le traité. Ils affirmèrent d'abord qu'ils ne signeraient jamais un traité n'incluant pas l'entièreté de l'AFN pour ensuite se raviser, en janvier 1949, et restreindre leurs exigences aux trois départements algériens<sup>96</sup>. Sur ce point, ils furent mécontents de l'attitude réfractaire de leurs interlocuteurs. Les Canadiens estimaient que les déclarations de Bonnet étaient fort embarrassantes. Ce dernier considérait que le peu de hâte des négociateurs à accepter l'inclusion de l'Italie et de l'Algérie répondait à une stratégie délibérée visant à forcer la France à «se prosterner et accepter» (*bow and accept*) des conditions insatisfaisantes<sup>97</sup>. Pour le Canada, cette exigence remettait en cause la nature souhaitée de l'organisation. Insister sur une étendue territoriale restreinte aux pays de l'Atlantique Nord signifiait élaborer un traité dont les membres appartiendraient à une communauté de valeurs libérales et démocratiques, catégorie à l'intérieur de laquelle le Maroc et la Tunisie n'entraient aucunement. La situation était plus ambiguë dans le cas de l'Algérie, car elle était divisée en trois départements intégrés à la France métropolitaine.

Dès le début des pourparlers, le Canada s'était montré hostile à l'idée de voir la future OTAN associée à toutes formes de territoires et actes coloniaux. Les oppositions qui se manifestèrent dans les négociations avec la France furent vives et nombreuses. Les raisons étaient multiples. D'abord, l'opinion publique canadienne était anticoloniale. Louis St-Laurent s'était d'ailleurs exprimé à ce sujet, déclarant que l'intégration de l'Afrique du Nord causerait des difficultés internes pouvant compromettre la ratification du traité<sup>98</sup>. Ensuite, l'inclusion de ces territoires créerait une menace à la stabilité et la cohésion de la future alliance dans la mesure où l'apparition de mouvements indépendantistes était à prévoir. Finalement, les Canadiens cherchaient également à faire bonne figure devant les

---

<sup>95</sup> DEA/283(s), DCER volume 15, #300, Wrong à Pearson, Washington, 25 février 1949.

<sup>96</sup> DEA/283(s), DCER volume 15, #268, *loc.cit.*

<sup>97</sup> DEA/283(s), DCER volume 15, #305, Wrong à Pearson, Washington, 1er mars 1949.

<sup>98</sup> H.H. W./Vol. 6, DCER volume 15, #265, mémorandum par Wrong, Washington, 4 janvier 1949.

Soviétiques et les pays non alignés, spécialement ceux du Commonwealth. L'OTAN devait être une organisation défensive conforme à l'article 51 de la Charte de l'ONU. Elle devrait être centrée sur la recherche pacifique de la prospérité et de la liberté de ses membres plutôt que de passer pour un bloc belliqueux et offensif ou comme l'agent de la défense des chasses gardées coloniales. Les Canadiens envisageaient cette facette de l'alliance dans le cadre d'une coexistence compétitive où l'ascendant de l'Occident sur le tiers-monde reposerait sur la force d'attraction du bien-être collectif plutôt que sur un endiguement agressif à l'américaine.

Toujours dans les négociations exploratoires, le troisième territoire dont la question de l'inclusion illustre la discordance entre la France et le Canada était l'Allemagne. Dès les *ABC talks*, les négociateurs canadiens souhaitaient faire insérer dans le texte initial du traité une référence à la possibilité, dans un avenir indéterminé, d'une adhésion de l'Allemagne (et de l'Autriche) à la communauté atlantique<sup>99</sup>, ce à quoi les Français s'opposaient catégoriquement pour des raisons évidentes. Alors que, pour des motifs de sécurité et de politique, la France s'accrochait à l'espoir d'éviter toute association de l'Allemagne au réarmement occidental, le Canada, pour qui une participation allemande ne répondait pas qu'à des nécessités militaires, mais était part intégrante de son projet politique reposant sur une Europe prospère, considérait que ces vues françaises étaient dérangeantes, dénuées de logique et fondées sur une base purement émotionnelle.

*La question de la planification stratégique: régionale ou mondiale?*

En 1949, hormis l'inclusion de l'Algérie (qui allait bientôt être acceptée), la principale réticence française concernait l'organisation de la défense. Tant au Canada qu'en France, on craignait que les Britanniques et les Américains ne tentent de faire du *Combined Chiefs of Staff* l'autorité militaire occidentale prééminente à laquelle seraient subordonnés les organes du pacte de Bruxelles et de l'OTAN<sup>100</sup>. Une influence prédominante des chefs

<sup>99</sup> DEA/283 (S), DCER volume 14, #320, *Canadian Draft Statement(ABC Talks and Subsequent Developments: March 10, 1948 - June 23, 1948*, Ottawa, 23 mars 1948.

<sup>100</sup> DEA/283 (S), DCER volume 15, #269, Wrong à Pearson, 13 janvier 1949.

d'état-major anglo-saxons était une menace au pouvoir décisionnel de tous les autres membres; il s'agissait d'une source d'inquiétude particulière pour les fonctionnalistes du DAE. Seulement, les Canadiens et les Français abordaient la question différemment. Alors que les premiers préféraient retarder le règlement de ce problème pour le discuter à l'intérieur du Conseil de l'Atlantique Nord lorsqu'il serait opérationnel, le but étant de ne pas compromettre le dénouement des négociations, les seconds voulaient sécuriser immédiatement les clauses de l'organisation de la défense dans les termes du traité.

On observe ici deux stratégies antithétiques devant une volonté commune d'égaliser les rapports de pouvoir dans l'Alliance. Pour le Canada, l'article II du traité constituait l'outil principal dans la mise en oeuvre de sa politique d'influence à l'OTAN<sup>101</sup>. Les négociateurs canadiens avaient fait de l'inclusion de cette clause une condition préalable à la ratification, ce qui, en un premier temps, n'était pas sans déplaire aux Américains, qui y voyaient un obstacle éventuel au vote du Congrès<sup>102</sup>. La stratégie canadienne reçut néanmoins l'appui de la France devant la réticence des États-Unis. Cet appui était ambigu. Pour les Français, le soutien à l'article II n'était pas une fin en soi, mais une phase transitoire. S'ils l'appuyaient, c'était parce qu'ils n'avaient pas encore recouvré l'égalité de statut avec le Royaume-Uni et les États-Unis; l'article II était un pis-aller pour promouvoir le rôle des puissances négligées. Les hommes d'État français qui faisaient la promotion d'une authentique collaboration non militaire transatlantique visant la création d'une communauté supranationale étaient rares; les européenistes l'étaient moins. Par exemple, le 6 avril 1950, lorsque Bidault, en tant que Premier ministre, prononçait un discours prônant l'établissement d'un «haut conseil atlantique pour la paix» qui serait responsable de coordonner les politiques économiques et militaires des membres de l'Alliance, c'était sans avoir préalablement consulté le gouvernement, et particulièrement Robert Schuman, son ministre des Affaires étrangères. Ce dernier illustra ensuite le contraste d'opinions par sa

---

<sup>101</sup> «The Parties will contribute toward the further development of peaceful and friendly international relations by strengthening their free institutions, by bringing about a better understanding of the principles upon which these institutions are founded, and by promoting conditions of stability and well-being. They will seek to eliminate conflict in their international economic policies and will encourage economic collaboration between any or all of them ».

<sup>102</sup> DEA/283(s), DCER volume 15, #286, Pearson à Wrong, Ottawa, 9 février 1949.

proposition du mois de mai devant mener à la création de la Communauté européenne du charbon et de l'acier<sup>103</sup>.

Côté français, l'attitude authentique concernant les rapports de force au sein de l'OTAN était décelable dès 1949; elle s'exprimerait en force à la fin des années 1950. Les Français considéraient déjà que l'organisation devrait s'occuper de la gestion stratégique mondiale, alors que les Britanniques et les Américains optaient pour restreindre cette responsabilité au niveau régional (le territoire couvert par l'OTAN). Ces derniers n'étaient pas hostiles à confier ce rôle à l'Alliance jusqu'à ce qu'il apparaisse que les Français allaient être intégrés au plus haut corps décisionnel, ce qui consistait en somme à modifier une pratique préexistante de planification planétaire anglo-américaine; ils se rabattirent donc sur l'option d'une gestion régionale limitée à l'Atlantique Nord<sup>104</sup>. Ils cherchaient ainsi à conserver cette responsabilité au *Combined Chiefs of Staff* alors que les Français désiraient la placer entre les mains de la plus haute instance de l'OTAN<sup>105</sup>. Le Canada voyait en ce geste la recherche d'un compromis entre la volonté française de réintégrer sa place dans le club des grands planificateurs mondiaux et l'incapacité d'y arriver en raison de la faiblesse militaire et économique.

La perception canadienne concernant l'organisation de la défense était différente. Comme mentionné plus haut, le Canada accordait beaucoup d'importance aux engagements politico-économiques contractés dans le traité. Quant à l'aspect de la stratégie militaire, l'enthousiasme était moins ardent. Les membres du DAE et le ministre des Finances hésitaient à accepter des responsabilités accrues, qui représentaient d'importantes dépenses potentielles et donc un élément de mécontentement de l'opinion publique. Ainsi, lorsqu'il apparut que les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France consentaient à voir le Canada inclut au *North Atlantic Chiefs of Staff Steering Committee*, il fut conclut que ce serait à éviter car cela pourrait s'avérer embarrassant pour le gouvernement<sup>106</sup>. Les Canadiens auraient préféré participer à la gestion de la défense sur une base fonctionnaliste: elle leur

<sup>103</sup> John C. MILLOY, *op.cit.*, p. 46.

<sup>104</sup> DEA/50030-40, DCER volume 15, #362, *Concept of North Atlantic Defence Organization*, mémorandum du secrétaire du Comité des chefs d'état-major pour le secrétaire du Cabinet et le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Ottawa, 30 juin 1949.

<sup>105</sup> *Ibid.*

<sup>106</sup> DEA150030-40, DCER volume 15, #352, *North Atlantic Treaty Military Organization*, mémorandum pour le Comité des chefs d'état-major, Ottawa, 11 mai 1949.

aurait permis d'exercer une influence sur l'emploi de leurs propres troupes sur le théâtre européen, sans pour autant être associés à la stratégie touchant l'ensemble du globe<sup>107</sup>.

Au Canada, l'opinion était mitigée face à l'extension des responsabilités de l'OTAN à la planification mondiale. Par contre, les officiels du DAE percevaient également le danger que représenterait une France qui serait de plus en plus méfiante face aux intentions de ses alliés si elle continuait d'être mise à l'écart. Cela risquait d'accentuer son obstructionnisme, réduisant ainsi les possibilités de consolider la sécurité en Europe occidentale<sup>108</sup>. Selon Escott Reid, la solution consistait à tenter de convaincre les Britanniques, les Français et les Américains qu'il était prématuré de préciser les responsabilités du comité de défense de l'OTAN; elles devaient s'élargir naturellement lors de l'exercice de ses fonctions<sup>109</sup>. Ce rôle de conciliateur était destiné à une longue vie.

### Bilan

Ainsi, les divergences entre les politiques extérieures des deux pays s'exprimèrent avec vigueur lors des négociations du Traité de l'Atlantique Nord, au cours desquelles, pour les Canadiens, la France devenait un allié avec qui la collaboration se faisait de plus en plus difficile. Puisque l'OTAN devait être la pierre angulaire de leur politique étrangère, les hommes d'État du Canada déploraient l'attitude de leurs homologues français, d'abord trop restrictive (lorsqu'il était question d'obtenir une simple garantie militaire des États-Unis), ensuite trop extensive (lorsqu'il était question d'inclure l'Italie et surtout l'Afrique du Nord, ce qui conférait à l'OTAN l'allure d'une gardienne du *statu quo* colonial). L'extension du traité sur la zone méditerranéenne contredisait donc le projet d'une communauté transatlantique politiquement et économiquement homogène et présageait les tensions entre les volets internationaliste et sécuritaire de la politique extérieure canadienne. Les Français n'étaient pas les seuls responsables de cette déception; le Canada avait émis de

---

<sup>107</sup> DEA/50030-40, DCER volume 15, #362, *loc.cit.*

<sup>108</sup> *Ibid.*

<sup>109</sup> DEA/50030-40, DCER volume #15, #365, *Defence Organs Under the North Atlantic Treaty*, mémorandum par Reid pour Pearson, Ottawa, 22 juillet 1949.

sérieuses réserves sur l'inclusion du Portugal de Salazar, mais les États-Unis avaient insisté en s'appuyant sur l'importance stratégique des Açores<sup>110</sup>.

En général, les deux pays divergeaient fondamentalement sur la nature de l'Alliance. Pour le Canada, malgré l'impératif de la sécurité, elle devait être un forum pour mettre en oeuvre la collaboration politique occidentale sur une base fonctionnaliste en tentant d'égaliser au maximum les rapports de force entre grandes et petites puissances. Son activité militaire devait être essentiellement défensive et restreinte à la zone couverte par le traité. L'inclusion de l'Article II fut une véritable victoire politique, spécialement lorsque l'on considère la défaveur américaine. Il s'agissait d'un gain pour sa politique d'influence qui contrastait avec l'effacement forcé et le pessimisme des négociations de paix.

Pour la France, la coopération politico-économique devait être organisée à l'échelle continentale (sous son égide) et l'OTAN, si elle devait en être membre, serait le lieu où elle reconquerrait son influence de grande puissance en participant à la planification stratégique mondiale. Voyons maintenant comment ces lignes directrices contradictoires se heurtèrent une fois l'organisation en activité.

---

<sup>110</sup> DEA/283 (S), DCER volume 14, #369, l'ambassade canadienne aux États-Unis à Pearson, Washington, 29 juillet 1948.



### **Chapitre 3. Le Canada et la France dans l'Alliance, 1949-1958**

C'est donc avec une réticence initiale que les Français avaient joint l'Alliance, et les rapports avec ses alliés allaient s'en ressentir. Pour le Canada, au cours de la période s'étendant entre la création de l'organisation et la prise du pouvoir par le général de Gaulle en 1958, l'activité à l'intérieur de l'OTAN devait suivre deux orientations. L'une, plus positive, conduirait à concrétiser l'article II du traité. L'autre tendrait à pacifier les rapports entre les alliés lors des crises menaçant de faire éclater l'OTAN, souvent initiées par l'insoumission et l'intransigeance française devant les exigences des autres membres, Américains en tête. Ainsi, dans le but de préserver le forum qui devait permettre l'expression de la politique de puissance moyenne, le rôle du Canada dans ses relations avec la France fut, à cette époque, celui d'un médiateur.

#### *La CED : conception, négociation et naufrage*

La première crise concerna le réarmement allemand. À la suite du coup de Prague de février 1948, du blocus de Berlin en juin 1948 et de la victoire communiste en Chine en 1949, la guerre de Corée (1950-1953) continuait de radicaliser l'affrontement Est-Ouest. Devant la crainte d'une attaque soviétique en Europe occidentale, les Américains impulsèrent l'accélération de l'industrialisation de la RFA, de même que sa participation à la défense occidentale. Depuis leur adhésion à l'*European Recovery Program*, les Français avaient accepté le relèvement allemand et cherchaient à le maintenir en tutelle par leur politique d'intégration européenne. Dans cette optique, la peur indomptable d'une Allemagne réarmée poussa René Pleven, le Premier ministre français, à soumettre son plan proposant la création d'une armée européenne intégrée.

Lorsque Jules Moch, le ministre français de la Défense, présenta l'idée de la Communauté européenne de défense à l'OTAN, il se heurta à l'opposition de plusieurs

membres<sup>111</sup>. En privé, les Américains se montrèrent irrités par ce geste, qu'ils interprétaient comme une manœuvre détournée pour refuser leur propre projet d'intégration militaire<sup>112</sup>. Au Canada, la réaction initiale fut plus favorable. D'abord, les Canadiens considéraient que le plan permettrait de remédier à l'insuffisance et la superficialité des garanties américaines contre la résurgence du militarisme allemand<sup>113</sup>. Ensuite, tout en admettant les raisons pour lesquelles les Français tentaient de retarder le réarmement allemand, ils estimaient qu'il était impossible de contrer la menace soviétique sans l'apport de la RFA. Bien que le projet fut encore vague, il présentait l'avantage de réconcilier la France à cette idée<sup>114</sup>. Ce soutien n'était pas inconditionnel. Brooke Claxton, ministre canadien de la Défense, soulevait deux objections. Premièrement, il prévoyait que les troupes allemandes seraient traitées en soldats de seconde classe au sein de l'armée européenne. Deuxièmement, il percevait que les rapports entre les forces de la CED et celles de l'OTAN servant en Europe poseraient des problèmes de communication susceptibles de miner l'efficacité de l'Alliance<sup>115</sup>.

Lors de la réunion du conseil de défense de l'OTAN tenue du 28 au 31 octobre 1950, l'opposition au projet français vint de tous côtés. Non seulement le plan Plevin semblait voué à l'échec, mais devant l'intransigeance des Français - Moch, avec son attitude *take it or leave it*, était un interlocuteur exécrable<sup>116</sup> - la rumeur courait que les Britanniques et les Américains étaient prêts à réarmer unilatéralement les Allemands dans leur zone d'occupation. Cette éventualité apparaissait fatale aux Canadiens; si la défense occidentale était impossible sans l'Allemagne, elle l'était également sans la France<sup>117</sup>. Lors des négociations devant mener à l'adoption d'un texte définitif pour le traité, plusieurs points de discordance, notamment la taille des unités de l'armée européenne, bloquèrent rapidement les discussions. Selon les Canadiens, pour sortir de l'impasse, il fallait convaincre à la fois les Français de modérer leur position et les Américains de ne pas écraser (*steamroll*) leur

---

<sup>111</sup> Notamment les Danois, les Portugais et les Néerlandais. DEA/50030-B-40, DCER volume 16, #579, Wrong à Pearson, Washington, 28 octobre 1950.

<sup>112</sup> *Ibid.*

<sup>113</sup> DEA/50154-40, DCER volume 16, #580, Pearson à Wrong, Ottawa, 28 octobre 1950.

<sup>114</sup> *Ibid.*

<sup>115</sup> DEA/50030-B-40, DCER volume 16, #582, Wrong à Pearson, Washington, 30 octobre 1950.

<sup>116</sup> DEA/50030-B-40, DCER volume 16, #585, Wrong à Pearson, Washington, 1er novembre 1950

<sup>117</sup> *Ibid.*

interlocuteur sous leur poids décisionnel (de peur d'un renforcement du courant neutraliste en France)<sup>118</sup>.

Les Canadiens étaient conscients que l'opposition des Français à l'égard de tout compromis sur leur version du plan Pleven reposait largement sur la personnalité de Moch. Cela contrastait avec l'attitude de Schuman, nettement plus conciliante<sup>119</sup>. Le 6 novembre 1950, Pearson demanda donc à Vanier de rencontrer ce dernier pour tenter de le persuader de l'urgence d'en arriver à une solution sur l'intégration militaire en insistant sur le fait qu'il était exceptionnel que les Américains aient accepté de stationner des troupes en Europe en temps de paix et que le risque d'un retour à l'isolationnisme était fort présent aux États-Unis, mais également au Canada<sup>120</sup>. Ce commentaire n'était pas inutile. Lors de la rencontre des ministres de la Défense de l'OTAN, la délégation canadienne avait développé l'impression que les Français considéraient la continuation de la présence américaine en Europe comme étant assurée, ce qui expliquait leur intransigeance dans les négociations<sup>121</sup>. La décision fut donc prise d'inviter Moch à présenter ses opinions devant le Comité de défense du Conseil des ministres canadien. Parallèlement, lorsque Vanier répondit à Pearson, il avait rencontré Schuman. Le ministre français des Affaires étrangères s'était montré consterné lorsque l'ambassadeur canadien lui avait décrit la conduite de Moch à la réunion ministérielle de l'OTAN (Washington, 28-31 octobre 1950). Il prit bien soin de dissocier l'attitude de son gouvernement de cette obstination. Schuman se dit alors prêt à surmonter les principales discordes. Sur la question de la taille maximale des unités, il laissa savoir qu'il accepterait celle d'une division, sous condition qu'elle soit intégrée au corps plus large d'une armée européenne dirigée par un non-Allemand<sup>122</sup>. Même si, de son côté, Moch s'était adouci lors de ses discussions avec le gouvernement canadien, il refusait toujours le niveau divisionnaire; il n'irait pas au-delà du régiment<sup>123</sup>. L'impasse fut néanmoins surmontée et le texte final permettait la constitution de douze divisions allemandes. Les Canadiens, satisfaits du rôle de conciliateur qu'ils exercèrent, demeuraient

<sup>118</sup> DEA/50030-B-40, DCER volume 16, #587, Heeney à Pearson, New-York, 2 novembre 1950.

<sup>119</sup> DEA/50154-40, DCER volume 16, #588, Pearson à Vanier, Ottawa, 6 novembre 1950.

<sup>120</sup> *Ibid.*

<sup>121</sup> *Ibid.*

<sup>122</sup> DEA/50154-40, DCER volume 16, #590, Vanier à Pearson, Paris, 8 novembre 1950.

<sup>123</sup> PCO, DCER volume 16, #589, Procès-verbal de la réunion du Comité du Cabinet sur la défense (7 novembre 1950), Ottawa, 15 novembre 1950.

toutefois peu convaincus de la bonne volonté des Français. Le décalage entre Moch et les socialistes, d'une part, et Schuman et le MRP, d'autre part, n'était qu'une illustration des nombreuses crises internes affligeant les gouvernements de la Quatrième République<sup>124</sup>.

Les négociations furent à nouveau perturbées en janvier 1952. Cette fois, les répercussions menaçaient considérablement le projet politique du Canada, démontrant ainsi l'ambivalence du soutien canadien à la CED. Le schisme opposait, d'un côté, la France, l'Italie et l'Allemagne, de l'autre, la Belgique et les Pays-Bas. Bien qu'il émergeait du refus du second groupe d'adopter un budget de défense commun, il illustrait des divergences fondamentales sur la nature de la future organisation. Les Belges et les Néerlandais étaient fort attachés à la collaboration militaire transatlantique et ils soupçonnaient les Français de ne pas y être aussi dévoués. Les Canadiens furent vivement inquiétés lorsque Dirk Stikker, le ministre néerlandais des Affaires externes, avisa l'ambassadeur du Canada aux Pays-Bas que Schuman avait émis des propos mentionnant «le caractère occasionnel et essentiellement éphémère de l'OTAN»<sup>125</sup>. La question du budget était sous-jacente à celle du degré d'interdépendance des forces armées qu'il était souhaitable d'atteindre. La vision de la CED développée par les pays du Benelux était moins supranationale et intégrée, orientée vers l'agrégation d'armées nationales chapeautées par un conseil composé des ministres européens de la Défense. Du côté de la France, de l'Allemagne et de l'Italie, la CED devait maximiser la mise en commun de ressources et de souveraineté pour paver la voie à des projets de fusion politique plus ambitieux<sup>126</sup>. En plus d'y voir un moyen de contrôler le réarmement allemand, les Français envisageaient donc l'organisation comme l'une des étapes de l'autonomisation face à l'Amérique.

On comprend bien pourquoi les Canadiens, tout au long des négociations, manifestèrent leurs craintes d'une dérive de la CED en rapport à l'OTAN. Ces inquiétudes s'exprimèrent lorsque Schuman, en réponse à la proposition de Stikker d'une durée de vingt ans pour le traité, annonça qu'il préférerait cinquante ans (cette dernière option devant

---

<sup>124</sup> B.C./Vol.135, DCER volume 16, #591, Heeney à Claxton, Ottawa, 9 novembre 1951.

<sup>125</sup> DEA/50172-40, DCER volume 18, #471, *European Defence Community*, mémorandum par Pearson pour St-Laurent, Ottawa, 10 janvier 1952.

<sup>126</sup> *Ibid.*

s'imposer)<sup>127</sup>. On déduisait qu'il envisageait la CED comme une institution permanente et l'OTAN comme reposant sur une base temporaire<sup>128</sup>. Devant la menace d'une dérive européenne autonomiste, les Canadiens entreprirent différentes manœuvres pour tenter de colmater les fissures de l'atlantisme. L'une d'elles - les Américains en furent reconnaissants - fut d'approcher les futurs membres de la CED pour suggérer Paris plutôt que Londres comme siège des principales agences, le but étant de favoriser la coordination avec les instances de l'OTAN qui s'y trouvaient déjà<sup>129</sup>.

Le traité définitif était une version édulcorée du projet français initial s'apparentant davantage à la variante promue par les pays du Benelux; il semblait que la CED se forgeait de plus en plus sur le modèle de l'OTAN. Cette solution était néanmoins satisfaisante pour le Canada, car elle assurait l'association de l'Allemagne à la défense occidentale. Cependant, en 1954, les perspectives d'une ratification française étaient sombres. La nouvelle CED avait perdu son potentiel à régler le problème des relations franco-allemandes. Les Canadiens étaient conscients que les difficultés résultaient du déséquilibre de puissance entre la France et la RFA. La première, accablée par ses crises politiques fréquentes et sa longue guerre en Indochine, était impuissante<sup>130</sup>. Elle avait été constamment incapable d'atteindre ses objectifs annuels de levée de troupes à l'OTAN. La seconde, quant à elle, était rétablie économiquement et dynamique. Conséquemment, en 1954, les Canadiens accueillirent favorablement les modifications apportées au traité par le nouveau Premier ministre français, Pierre Mendès-France, lesquelles orientaient la CED vers une intégration moins interdépendante des forces nationales<sup>131</sup>. Le plus d'indépendance l'Allemagne obtenait dans la formation de ses divisions, le plus efficacement et rapidement celle-ci serait effectuée. Une fois le traité modifié dans cette

---

<sup>127</sup> DEA/50030-P-1-40, DCER volume 18, #473, Wrong à Pearson, Washington, 14 janvier 1952.

<sup>128</sup> Toutefois, en 1953, le gouvernement français demanda que la durée du traité de l'Atlantique Nord soit prolongé à cinquante ans pour s'ajuster à la durée de celui de la CED. Une fois que la nouvelle structure de la CED ne répondait plus à leurs objectifs, les Français espéraient probablement ainsi éliminer les risques d'un désengagement américain.

<sup>129</sup> DEA/50172-40, DCER volume 18, #471, *loc.cit.*

<sup>130</sup> DEA/50322-40, DCER volume 20, #308, *NATO, The EDC and Armament Control*, mémorandum pour Pearson, Ottawa, 16 juillet 1954.

<sup>131</sup> DEA/50322-40, DCER volume 20, #313, *NATO, The EDC and Armament Control*, mémorandum par Wilgress pour Léger, Paris, 19 août 1954.

direction, il semblait rester bien peu de raisons pour ne pas en venir directement à l'admission de l'Allemagne à l'OTAN.

Logiquement, cette avenue aurait dû être la plus attrayante aux yeux des Canadiens. Le principal facteur justifiant leur préférence de la solution européenne de la CED à l'option atlantiste de l'OTAN était qu'elle proposait de mettre un terme au différend franco-allemand, un obstacle majeur à la constitution de la défense et à la collaboration politique en Occident. Alors que les perspectives de la ratification du traité s'assombrissaient et que ce dernier ne semblait plus pouvoir régler le conflit - mais avant son rejet à l'Assemblée nationale - les Canadiens cherchaient déjà une voie qui aurait intégré l'Allemagne à l'OTAN, tout en fournissant les garanties exigées par les Français. Robertson voyait la solution dans l'établissement d'un système de contrôle des armements à l'intérieur de l'OTAN. Elle paraissait satisfaisante, car elle aurait résolu trois problèmes qui empêchaient l'acceptation française: elle n'aurait pas attaqué l'intégrité et l'identité de l'armée française; elle aurait permis de superviser le relèvement militaire allemand; et elle aurait associé les Britanniques et les Américains de près<sup>132</sup>. Ces propositions ne furent pas concrétisées.

### La RFA et l'OTAN

Ainsi, il ne faut pas s'étonner qu'après le 30 août 1954, date du rejet du traité de la CED par l'Assemblée nationale française, les Canadiens réagirent de façon nettement plus conciliante que les Américains. Bien qu'il y eut une vague déception au DAE, accentuée par l'exploitation des embarras de l'Occident par la propagande soviétique<sup>133</sup>, le Canada se montra compréhensif des difficultés françaises et œuvra à maintenir l'unité entre ses alliés. En fait, durant la crise, les Canadiens furent au moins aussi déçus devant l'attitude des Britanniques et surtout des Américains. Ils éprouvaient de la sympathie pour la situation des Français et considéraient que les lourdes pressions exercées par les États-Unis pour forcer la ratification avaient probablement été interprétées comme de l'ingérence étrangère,

<sup>132</sup> DEA/50322-40, DCER volume 20, #308, *loc.cit.*

<sup>133</sup> DEA/7802-40, DCER volume 20, #294, *Soviet Attitude Towards Rearming of West Germany*, mémorandum par Ford pour Léger, Ottawa, 14 septembre 1954.

contribuant ainsi à l'échec du projet<sup>134</sup>. Cette frustration canadienne à l'égard des Anglo-Américains fut renforcée par les manœuvres de ces derniers pour adopter une solution unilatérale sur le réarmement allemand, car ces tractations étaient extérieures à toute négociation à l'OTAN. Par ailleurs, à la veille du vote sur le traité, Jules Léger (alors représentant permanent du Canada au Conseil de l'Atlantique Nord) avait tenté de décourager les Britanniques d'entreprendre une approche indépendante envers les Allemands en cas de rejet par l'Assemblée nationale<sup>135</sup>. Cette attitude conciliante était évidemment favorisée par le fait que, pour les Canadiens, une intégration directe de l'Allemagne à la structure organisationnelle de l'OTAN était préférable à son encadrement dans une organisation défensive fermée sur l'Europe et dont les ambitions étaient contraires au projet politique canadien.

En outre, l'admission de l'Allemagne de l'Ouest à l'OTAN n'était pas encore acquise après l'abandon de la CED. Il y eut diverses propositions de solutions de remplacement allant également à l'encontre des intérêts canadiens. Ces alternatives envisageaient diverses formes d'association de la RFA et de l'Italie au Traité de Bruxelles. Bien que la formule proposée par les Britanniques s'accompagnait d'une adhésion allemande à l'OTAN, elle n'apparut toutefois pas satisfaisante aux Canadiens<sup>136</sup>. Le problème était évident: les aspects militaires de la collaboration internationale seraient ainsi laissés entre les mains de l'OTAN, alors que la coopération culturelle, économique, sociale et politique à laquelle le Canada attachait tant d'importance serait désormais l'apanage de l'UEO<sup>137</sup>. De plus, les Canadiens craignaient qu'en retirant du Conseil de l'OTAN la question de la contribution allemande à la défense, une solution unilatéralement imposée par les Américains, excluant toute consultation, soit plus probable<sup>138</sup>. L'option que présentèrent les Français à la conférence de Londres n'apparaissait pas plus satisfaisante. Elle comprenait une association de la RFA au Traité de Bruxelles, l'UEO remplissant le rôle de contrôle des

---

<sup>134</sup> DEA/50030-P-1-40, DCER volume 20, #324, *NATO, EDC and German Rearmament*, mémorandum par Léger pour Pearson, Ottawa, 3 septembre 1954.

<sup>135</sup> DEA/50322-40, DCER volume 20, #316, *German Admission to NATO*, mémorandum par Léger pour Pearson, Ottawa, 27 août 1954.

<sup>136</sup> DEA/50314-40, DCER volume 20, #338, *NATO and German Rearmament*, mémorandum par le représentant permanent auprès du Conseil de l'Atlantique Nord pour Pearson, Paris, 13 septembre 1954.

<sup>137</sup> DEA/50314-40, DCER volume 20, #339, *German Rearmament*, mémorandum de Robertson à Pearson, Londres, 14 septembre 1954.

<sup>138</sup> *Ibid.*

armements, mais ne s'accompagnait pas d'une admission à l'OTAN. En plus de discriminer l'Allemagne, elle contenait les mêmes dangers que le plan britannique: celui d'isoler les non-membres de l'UEO à l'OTAN et de voir cette dernière devenir un simple groupement militaire<sup>139</sup>.

Le clivage entre la politique de restriction allemande menée par les Français et celle d'un important réarmement promue par les États-Unis posait la menace d'une attaque américaine contre le gouvernement de Mendès-France. Plutôt que de l'affaiblir, cela risquait d'affermir la position du président du Conseil français auprès de la population. Les désaccords menaçaient de renforcer le courant neutraliste et de provoquer la destruction de l'OTAN, voire une entente franco-soviétique<sup>140</sup>. Ainsi, bien qu'aux yeux des Canadiens, la France était toujours le principal obstacle à une solution définitive, leur attitude lors de la négociation sur l'association de la RFA à l'OTAN consistait encore à réconcilier les trois grands Occidentaux sur les litiges les plus importants.

Cela ne signifie pas que l'option des Accords de Paris leur était préférable à celle de la CED. Au contraire, si les Canadiens avaient réagi au rejet de la CED de façon particulièrement modérée, c'était dans l'optique d'un renforcement de l'OTAN. Or, les Accords de Paris minaient la collaboration non militaire chez les membres de l'Alliance ne faisant pas partie de l'UEO. Ils instituaient à l'OTAN une communauté politique fermée alors que la CED proposait de se restreindre à l'aspect militaire de la coopération internationale. Désormais, les Français désiraient que l'Organisation du traité de Bruxelles soit le noyau de l'intégration européenne et leur politique consisterait à étendre son autonomie à l'intérieur de l'OTAN<sup>141</sup>. Par exemple, ils appuyèrent les Britanniques pour que le siège de l'OTB se retrouve à Londres. Les Canadiens y percevaient la volonté de conférer à l'organisation le plus d'indépendance possible et, malgré la décision de ne pas conseiller ou intervenir sur ce choix, ils le condamnèrent à l'interne au DAE. Administrativement, elle aurait posé un problème d'inefficacité causé par un manque de communication et une duplication du travail. Politiquement, plus l'organisation était

<sup>139</sup> DEA/50322-40, DCER volume 20, #346, *Nine Power Conference on German Rearmament*, mémorandum pour Pearson, Ottawa, 22 septembre 1954.

<sup>140</sup> *Ibid.*

<sup>141</sup> L.B.P./Vol. 46, DCER volume 20, #350, *Extension of the Brussels Treaty Organization*, mémorandum par R.A. Mackay, Ottawa, 20 octobre 1954.



indépendante, plus il était probable que ses membres forment à l'OTAN une force unie, influençant ainsi largement l'orientation de l'Alliance<sup>142</sup>. Pour le Canada, cela risquait de provoquer la perte de ses alliés naturels dans le Conseil de l'OTAN, soit les puissances moyennes, telles la Belgique et les Pays-Bas<sup>143</sup>. On doit conclure que la solution adoptée en remplacement de la CED n'était pas satisfaisante pour le Canada, d'autant que ce n'était pas la dernière fois que la question de la consultation politique dans l'UEO viendrait menacer les relations à l'intérieur de l'OTAN. L'énergie déployée à tenter de réconcilier les partis en conflit lors de la crise n'eut pas l'effet escompté.

### L'OTAN et l'impérialisme

Le naufrage de la CED était un exemple des bouleversements de nature intérieure qui traversaient l'Alliance en raison des déséquilibres dans les rapports de force chez ses membres. À ces situations embarrassantes pour le Canada s'ajoutaient celles où les politiques impérialistes de ses alliés envahissaient l'OTAN. Sur cet aspect, la France fut toujours un partenaire gênant, mais que l'on se devait d'apaiser pour cause de la précarité de son soutien à l'atlantisme. Cette dynamique s'illustra bien lors d'un épisode où la contribution militaire canadienne à l'OTAN fut associée à l'effort de guerre français en Asie du Sud-Est. Ce premier exemple des tensions entre l'internationalisme libéral tel que promu par le Canada et la nécessité de soutenir et préserver l'Alliance met en lumière les contraintes qu'imposait l'OTAN à la politique étrangère qu'il désirait maintenir.

En juillet 1952, les Français sollicitèrent le gouvernement canadien pour faire rediriger vers l'Indochine une partie de l'aide mutuelle annuelle qui leur avait été fournie par le Canada (principalement des canons antichars et antiaériens, des obusiers, des munitions pour ces appareils, des télescopes et des télémètres)<sup>144</sup>. En un premier temps, ce

---

<sup>142</sup> *Ibid.*

<sup>143</sup> *Ibid.* R.A. MacKay percevait néanmoins un avantage au choix de Londres: cela pouvait augmenter l'implication du Royaume-Uni en Europe. Plus les Britanniques s'impliquaient, plus le problème du rapport de force franco-allemand diminuait.

<sup>144</sup> PCO, DCER volume 18, #461, Drury à Pickersgill, Ottawa, 23 juillet 1952.

fut approuvé par C.M. Drury, le sous-ministre de la Défense, mais lorsque Claxton l'apprit, le 15 juillet 1952, il jugea préférable d'amener la question devant le Cabinet. La situation était délicate, car les arrangements avaient déjà été conclus pour que le S.S. Tomaha prenne possession des pièces à Montréal le 28 juillet<sup>145</sup>.

Les Canadiens n'apprécièrent jamais les tentatives de la France « d'otaniser » la guerre d'Indochine. En faisant reconnaître le conflit comme une part intégrante de l'effort occidental dans la lutte contre le communisme, les Français espéraient alléger leurs dépenses sur les forces conventionnelles européennes. Louis St-Laurent était opposé au détournement de matériel; il rappela que le Canada préférait que les responsabilités de l'OTAN soient restreintes au territoire de l'Europe et de l'Amérique et qu'elles n'englobent aucun territoire colonial<sup>146</sup>. Il aurait accepté de le vendre aux Français, ce qui aurait permis la réinjection des recettes dans la défense nord-atlantique. L'autre option aurait consisté à procéder à l'embarquement du matériel sous engagement de la part des Français qu'ils le remplaceraient par de nouveaux armements pour les forces françaises de l'OTAN<sup>147</sup>. Finalement, la solution adoptée fut la suivante: accorder l'équipement aux Français en mentionnant qu'il était destiné à être employé pour l'OTAN et en spécifiant que sa destination finale ne concernait pas le Canada, mais qu'il s'agissait d'une question à régler entre la France et le *Standing Group*<sup>148</sup>. On évitait ainsi de frustrer les Français sur un sujet extrêmement sensible dans leurs relations avec l'Alliance, sans pour autant créer de précédent sur le détournement de matériel canadien vers des guerres périphériques. Néanmoins, cette occurrence illustre déjà comment l'OTAN pouvait étouffer les intentions premières de la politique étrangère canadienne.

La tension que leur empire colonial exerçait sur la capacité des Français à remplir leurs engagements envers l'Alliance était une source récurrente de mécontentement chez les officiels canadiens. Elle continua en 1954, lorsque la France retira deux de ses divisions européennes de l'OTAN pour les envoyer en Indochine. Puis, en mars 1955, alors que la guerre était terminée, plutôt que d'être ramenées en Europe, elles furent redirigées vers la

---

<sup>145</sup> *Ibid.*

<sup>146</sup> DEA/50030-L-5-40, DCER volume 18, #462, Pickersgill à Drury, Ottawa, 24 juillet 1952.

<sup>147</sup> *Ibid.*

<sup>148</sup> DEA/50030-L-5-40, DCER volume 18, #470, *Memorandum for the Minister: Mutual Aid for France*, mémorandum par Wilgress pour Pearson, Ottawa, 20 septembre 1952.

Tunisie. Toujours en 1955, la situation s'aggrava lorsque les Français retranchèrent une division d'infanterie motorisée de l'OTAN, laquelle fut déplacée en Algérie<sup>149</sup>. Les Canadiens étaient préoccupés: il était nécessaire de sécuriser le rempart sud de l'OTAN, mais à quel prix? Ils étaient conscients de la gravité de la conjoncture algérienne, mais c'était un précédent fâcheux que cette dérogation sans consultation aux obligations de renforcer la défense européenne. De plus, l'embarras occasionné par ce retrait était accentué par le fait que ces troupes furent redirigées vers un territoire colonial, ce qui comportait des risques de faire mauvaise presse pour l'entière du bloc occidental. Ces affaiblissements infligés à l'OTAN étaient très dérangeants pour le Canada. Il apparaissait aux analystes du DAE que la France, notamment pour soutenir le moral de sa population, continuait de jouer le rôle d'une grande puissance alors qu'elle n'en avait plus les moyens. On aurait préféré qu'elle s'adapte aux règles du jeu politique canadien, qu'elle assume une place plus modeste dans la hiérarchie et qu'elle soit plus coopérative dans ses rapports à l'intérieur de l'organisation atlantique. Néanmoins, malgré leur réticence, SACEUR et le *Standing Group* avaient accepté le retrait; il n'était donc pas propice d'amener la question devant le Conseil<sup>150</sup>.

1955 fut assurément une année de mauvais présages pour le rôle de la France à l'OTAN. En avril, un groupe d'hommes d'État français composé de Gaston Palewski<sup>151</sup>, du général Pierre Koenig<sup>152</sup> et du général Édouard Corniglion-Molinier<sup>153</sup> soumièrent au gouvernement français la proposition d'établir à l'OTAN un directoire dont l'objectif serait de coordonner les politiques étrangères des membres<sup>154</sup>. L'événement était symptomatique de l'anxiété française devant leur perte de puissance relative dans l'OTAN à la suite du réarmement allemand<sup>155</sup>. La nécessité de faire avaliser leur politique algérienne par leurs alliés se trouvait également au coeur du raisonnement<sup>156</sup>. Informé des inquiétudes

---

<sup>149</sup> DEA/50030-AB-5-40, DCER volume 21, #194, *Transfer of French Forces to North Africa*, mémorandum par Ford pour Léger, Ottawa, 17 juin 1955.

<sup>150</sup> *Ibid.*

<sup>151</sup> Le ministre Délégué à la présidence du Conseil français.

<sup>152</sup> Le ministre français de la Défense.

<sup>153</sup> Le ministre français des Travaux publics, des Transports et du Tourisme.

<sup>154</sup> LAC - RG25-A-3-b, volume 7068, file 7839-40 part 2.1, Davis à Pearson, Paris, 12 avril 1955.

<sup>155</sup> LAC - RG25-A-3-b, volume 7068, file 7839-40 part 2.1, *Department of External Affairs: Summary*, 4 mai 1955.

<sup>156</sup> LAC - RG25-A-3-b, volume 7068, file 7839-40 part 2.1, Davis à Pearson, *loc.cit.*

canadiennes, Bernard de Margerie assura Henry Davis<sup>157</sup> en son nom et en celui d'Antoine Pinay<sup>158</sup> que cette idée était insensée, qu'elle était l'expression d'un manque d'expérience diplomatique et qu'elle avait été immédiatement rejetée. Cependant, les officiels du Canada interprétaient l'événement comme la manifestation maladroite et irréfléchie d'une politique de puissance latente qui menaçait de déstabiliser l'Alliance. Chez les Français, cette proposition s'inscrivait dans une réflexion plus large sur la nécessité d'égaliser les rapports de force entre alliés. En tentant de faire reconnaître leur contribution militaire à l'extérieur du territoire et des responsabilités de l'OTAN, ils espéraient alléger leurs obligations envers l'organisation. Cette révision passait par la recherche d'une reconnaissance de la légitimité de leur politique mondiale, spécialement sur le problème des conflits de décolonisation. L'opinion des officiels du DAE était ambivalente. D'une part, l'incident s'accompagnait d'une amélioration professée de la posture des Français sur la question de la consultation politique; elle tranchait avec leur attitude franchement négative des années précédentes où ils semblaient ne se faire entendre que pour dire «non»<sup>159</sup>. Néanmoins, les Canadiens n'entretenaient aucune illusion sur l'orientation que devait prendre cette révision. Ils étaient persuadés que ce n'était qu'un pas vers l'adhésion de la France au tandem anglo-américain de planification mondiale et non une manœuvre fonctionnaliste que l'on pourrait accueillir à bras ouverts. La proposition inopportune du Conseil français des ministres avait inculqué le doute au Canada en révélant les tendances latentes derrière les déclarations françaises favorables à l'atlantisme.

On observe donc que la résilience des Français dans leurs tentatives d'éviter l'effritement de leur empire colonial menait à des actes dérangeants pour les Canadiens. Alors que les seconds envisageaient une participation enthousiaste à l'activité militaire et politique de l'OTAN comme étant le fondement de la puissance, les premiers y percevaient une entrave à l'exercice de leur influence mondiale. La survivance du colonialisme fut indéniablement l'une des sources de frictions les plus vives dans les relations franco-canadiennes à l'OTAN.

---

<sup>157</sup> Le chef de la Direction européenne du DAE.

<sup>158</sup> Le ministre des Affaires étrangères de la France.

<sup>159</sup> LAC - RG25-A-3-b, volume 7068, file 7839-40 part 2.1, Davis à Pearson, *loc.cit.*

*Le Canada et la crise de Suez: des problèmes internes et externes pour l'Alliance*

Les troubles occasionnés par la combinaison du déséquilibre de puissance entre les trois grands Occidentaux et l'association entre OTAN et impérialisme atteignirent leur paroxysme avec la crise de Suez. L'administration Eisenhower ayant retiré le financement accordé aux Égyptiens pour la construction du barrage d'Assouan, Gamal Abdel Nasser riposta en déclarant la nationalisation du canal de Suez. En octobre, les Britanniques, les Français et les Israéliens s'entendirent secrètement pour envahir l'Égypte. Si les Britanniques agissaient surtout avec l'intention de préserver leurs intérêts économiques, les Français cherchaient également à dissuader l'émergence de mouvements nationalistes en Afrique du Nord, lesquels menaçaient de stimuler et de supporter les forces indépendantistes algériennes.

Lorsque le canal fut nationalisé, le 26 juillet 1956, les Canadiens réagirent immédiatement. Dès le départ, ils favorisaient une intervention de l'ONU pour régler le différend<sup>160</sup>. L'essentiel était de saisir l'initiative avant les communistes ou les pays non alignés dans le but de préserver l'image projetée par l'Occident. Conséquemment, ils abhorraient les menaces franco-britanniques d'un recours à la force.

En 1956, cette situation représentait de loin le plus grand péril touchant le projet politique canadien; la crise attaquait directement ses deux volets principaux. D'abord, elle créait un schisme à l'OTAN entre le tandem franco-britannique et les Américains<sup>161</sup>, avivant le neutralisme en France et l'isolationnisme aux États-Unis. Ensuite, elle était un symbole de la coriacité d'un colonialisme vétuste qui risquait de provoquer une rupture à l'intérieur du Commonwealth entre le Royaume-Uni, d'un côté, et les membres afro-asiatiques anti-impérialistes, de l'autre<sup>162</sup>. À cette considération propre à la politique d'influence canadienne s'ajoutait celle des impératifs de la Guerre froide. Dans l'optique de

---

<sup>160</sup> DEA/50372-40, volume 22, #76, *Suez Canal Co.*, mémorandum par Pearson pour Robertson, Ottawa, 28 juillet 1956.

<sup>161</sup> DEA/50372-40, DCER volume 22, #83, *Suez Canal*, mémorandum par Pearson pour Robertson, Ottawa, 7 août 1956.

<sup>162</sup> *Ibid.*

la coexistence compétitive, la crise pouvait pousser les pays non alignés vers le bloc communiste ou vers la voie nationaliste empruntée par Nasser. Même après les événements de Hongrie<sup>163</sup>, elle demeurait embarrassante pour les Occidentaux, car elle avait ruiné une merveilleuse occasion de propagande<sup>164</sup>. Elle menaçait également de briser le Pacte de Bagdad, car le monde arabe était uni derrière l'Égypte<sup>165</sup>. Finalement, en raison de l'impuissance de l'organisation (jusqu'à l'intervention de Pearson), l'action de la France, du Royaume-Uni et d'Israël jetait le discrédit sur l'ONU.

Les Canadiens observèrent avec désolation le manque de tact des Français et des Britanniques dans la période de préparation de leur invasion. Quand cette dernière fut lancée, Anthony Eden, le Premier ministre du Royaume-Uni, envoya un télégramme à St-Laurent, demandant son soutien. Le Premier ministre et le secrétaire d'État aux affaires externes élaborèrent une réponse catégoriquement négative et choisirent la neutralité<sup>166</sup>. Lorsqu'en novembre, Pearson se rendit à New York, c'était avec comme objectifs de sauver l'OTAN et le Commonwealth en plus de renforcer l'ONU. L'un des buts de sa proposition de créer l'*United Nations Emergency Force* était de fournir aux Français et aux Britanniques une opportunité de se retirer sans trop perdre la face<sup>167</sup>. Cette proposition offrait toutefois un prétexte pour une accusation de colonialisme collectif. Devant ce danger, les Canadiens firent approuver une résolution restreignant l'admissibilité à l'UNEF aux États n'étant pas membres permanents du conseil de sécurité de l'ONU, ce qui comportait l'avantage d'en exclure à la fois la France, le Royaume-Uni et l'Union soviétique<sup>168</sup>.

Quel fut l'impact de la crise de Suez sur les relations franco-canadiennes? La réaction de Pearson et du gouvernement canadien ne correspondait pas à une réévaluation

---

<sup>163</sup> Du 23 octobre au 10 novembre 1956, la Hongrie fut le théâtre de soulèvements populaires s'opposant à la ligne politique imposée par Moscou. La révolte fut durement réprimée par les soviétiques.

<sup>164</sup> PCO, DCER volume 22, #126, extraits des conclusions du Conseil des ministres, Ottawa, 3 novembre 1956.

<sup>165</sup> DEA/50372-40, DCER volume 22, #83, *loc. cit.*

<sup>166</sup> PCO/1-60-2(a), DCER volume 22, #113, St-Laurent à Eden, Ottawa, 31 octobre 1956.

<sup>167</sup> Eric WAGNER, « The Peaceable Kingdom? The National Myth of Canadian Peacekeeping and the Cold War », dans *Canadian Military Journal*, hiver 2006-2007, Ontario, Canadian Defense Academy, p.49.

<sup>168</sup> DEA/50134-40, DCER volume 22, #125, *Palestine Emergency Assembly: Middle East Police Force*, mémorandum par le représentant permanent auprès des Nations Unies pour Pearson, New-York, 3 novembre 1956.

fondamentale des rapports entre les deux pays, mais bien à l'intensification d'une dynamique préexistante. C'était toujours la volonté de préserver les lieux de leur indépendance qui les avait guidés vers cette solution. La promptitude et l'initiative inédites démontrées dans la réponse canadienne étaient proportionnelles à la gravité supérieure de la crise. De même, à l'issue des événements, si les Canadiens espéraient voir un remplacement de l'ascendant franco-britannique en Afrique et au Moyen-Orient par les Américains - il fallait combler le vide avant les Soviétiques -, ils étaient soucieux d'obtenir le soutien des Français et des Britanniques pour ce transfert d'influence<sup>169</sup>. Si les Américains agissaient sans l'aval de leurs alliés, l'Alliance était menacée de l'intérieur. Les Canadiens souhaitaient également une augmentation du rôle des Indiens dans le monde arabe<sup>170</sup>. Ce désir d'un équilibre entre la présence des États-Unis - dont on pouvait anticiper le caractère oppressif ou répressif - et celle de l'Inde - dont la neutralité et la modération aurait vraisemblablement exercé une force d'attraction plus positive - est fort représentatif de l'endiguement tempéré qui distinguait la politique étrangère du Canada.

La crise de Suez teinta de mépris et de frustration les jugements canadiens portés sur la France. Les officiels du Canada étaient lucides sur les motivations de leur allié, lesquelles ne répondaient pas autant à la nécessité de rétablir des flux commerciaux vitaux en internationalisant à nouveau le canal (comme c'était le cas chez les Britanniques) qu'à celle de mater Nasser pour décourager l'émergence de mouvements nationalistes similaires dans le monde arabe, spécialement en Afrique du Nord<sup>171</sup>. Lors de la crise, les Français furent parfois jugés plus sévèrement que les Britanniques. Avant l'invasion, Pearson avait pressenti les tractations entre la France et Israël alors que lui et ses collègues gardaient confiance en la prétendue neutralité des Britanniques. Surtout, au fil des années, l'obstructionnisme français à l'OTAN avait généré une certaine méfiance chez les Canadiens. Ils jugeaient que la France était plus susceptible d'exploiter la détérioration du

---

<sup>169</sup> DEA/50134-40, DCER volume 22, #194, *Middle East*, mémorandum par Léger pour le représentant permanent auprès du Conseil de l'Atlantique Nord, Ottawa, 12 décembre 1956.

<sup>170</sup> *Ibid.*

<sup>171</sup> L.B.P./Vol. 37, DCER volume 22, #95, *Suez Canal*, l'ambassade canadienne en France à Pearson, Paris, 14 septembre 1956.

climat international pour troubler l'Alliance et quitter l'ONU, une volonté que l'on estimait latente en raison de l'ingérence de l'organisation dans la question algérienne<sup>172</sup>.

L'incident envenima sérieusement les relations à l'intérieur de l'OTAN. De plus, l'animosité des Français et des Britanniques envers l'ONU s'intensifiait. Après Suez et la répression soviétique de l'insurrection hongroise, l'opinion se répandait dans les rangs de l'OTAN que les superpuissances ne s'affronteraient jamais, même en cas de crise majeure. Il en résultait que l'OTAN était perçue comme étant de moins en moins nécessaire, une alliance parmi tant d'autres<sup>173</sup>. Les Européens, surtout la France, décelèrent un changement dans l'attitude internationale des Américains, qui après Suez, miseraient désormais sur une politique anticoloniale, notamment aux Nations Unies, dans le cadre de la coexistence compétitive. Ce fut l'une des raisons motivant les nombreuses manœuvres de la France pour renforcer la coopération européenne (Euratom, Marché Commun, consolidation de l'UEO) et ainsi se détacher de l'atlantisme<sup>174</sup>.

### Les Canadiens et l'Article II

Voilà donc quelques exemples de l'activité déployée par les Canadiens pour tenter de préserver la stabilité interne de leur principal forum politique. Or, quels furent les gains concrets à l'égard de l'influence exercée dans cette organisation? Parallèlement aux efforts visant à sauvegarder l'unité entre alliés, les Canadiens s'intéressaient à donner forme à l'article II de l'OTAN. Pour plusieurs raisons, ces tentatives ne débouchèrent jamais sur des résultats significatifs. D'abord, elles avortaient fréquemment au sein du DAE avant d'être lancées sur la scène internationale. Lorsqu'étaient ravivées les discussions sur la nécessité de développer les aspects non militaires de la collaboration à l'OTAN, on jugeait souvent inopportun de créer des organes qui entreraient en conflit avec les institutions préexistantes. En un premier temps, ce fut la volonté de ne pas interférer avec le travail de l'*Economic*

---

<sup>172</sup> DEA/50372-40, DCER volume 22, #197, *Suez and the UN*, Robertson à Pearson, Londres, 14 décembre 1956.

<sup>173</sup> DEA/50377-40, DCER volume 23, #386, *Western Europe and the United States: a Study of Attitudes*, mémorandum par Léger pour Pearson, Ottawa, 22 mars 1957.

<sup>174</sup> *Ibid.*



*Cooperation Administration* et de l'Organisation européenne de coopération économique dans l'orientation du relèvement de l'Europe qui tua le projet dans l'œuf; son développement devait attendre la fin de l'ERP. L'intérêt accordé à ce projet diminua à nouveau lorsque la guerre de Corée entraîna la militarisation de la collaboration économique occidentale<sup>175</sup>.

Aux yeux des Canadiens, l'OECE était temporaire et devait être dissoute lorsque prendrait fin le Plan Marshall. C'était l'OTAN et son Article II qui devaient fournir le cadre d'intégration économique à long terme<sup>176</sup>. Au cours des années 1950, les Britanniques appuyèrent régulièrement cette idée, y percevant la voie de la préservation de la relation transatlantique face au courant européeniste. Son utilité politique se couplait de l'intérêt que représenterait cette organisation élargie pour régler les problèmes de balance de paiements et de convertibilité entre l'Europe et l'Amérique<sup>177</sup>. La France y était opposée et c'est l'OECE qu'elle valorisait comme principale institution de coopération économique. En 1950, lorsqu'elle conquist l'association du Canada et des États-Unis en tant qu'observateurs à l'OECE, elle avait remporté une victoire importante et porté un coup dur au projet canadien<sup>178</sup>.

Politiquement, le bilan n'était pas plus encourageant. Les résultats des travaux du premier comité constitué pour aborder la question de la coordination politico-économique à l'OTAN (le *Committee of Five* regroupant les représentants du Canada, de l'Italie, de la Norvège, de la Belgique et des Pays-Bas) furent éclipsés par l'instauration du *Temporary Council Committee* qui, en définissant l'ampleur de la contribution d'un pays à la défense par des études de sa situation financière, militarisait la collaboration non militaire<sup>179</sup>.

La crise de Suez avait menacé de faire éclater l'Alliance, mais elle avait également relancé la réflexion sur la nécessité d'harmoniser les politiques étrangères occidentales par la consultation. C'est dans cette perspective que fut mis sur pied le Comité des Trois Sages, dont les membres (Pearson, Halvard Lange<sup>180</sup> et Gaetano Martino<sup>181</sup>) devaient étudier les

---

<sup>175</sup> John C. MILLOY, *op.cit.* p.96.

<sup>176</sup> *Ibid.*, p.21.

<sup>177</sup> *Ibid.*, p.40.

<sup>178</sup> *Ibid.*, p.96.

<sup>179</sup> *Ibid.*, p.75.

<sup>180</sup> Le ministre norvégien des Affaires étrangères.

<sup>181</sup> Le ministre italien des Affaires étrangères.

moyens d'élargir la coopération non militaire à l'OTAN. En un premier temps, répondant aux questionnements du Comité, le Conseil de l'Atlantique Nord confirmait la superficialité des réalisations préalables en statuant que

«...the practical achievements of NATO itself in [the non-military co-operation] field have been severely limited. [...] Political discussions by the Council have increased steadily in scope and importance during the past few years. Certain subjects are debated regularly in Permanent and Ministerial Sessions of the Council: the political implications of the military situation, taking account of the relative military strength of the Communist Bloc and of the West; relations in the Communist Bloc and trends in Soviet policy. [...] Nevertheless, political consultations have by no means reached the point of using the Alliance to the fullest advantage»<sup>182</sup>.

Ce même document soulignait l'insignifiance des réalisations sur l'aspect socioculturel de l'article II. Concernant le volet économique, le rapport rappelait les faibles résultats, de même que leur orientation anticommuniste et militariste.

« First, economic studies of member countries are made in the course of the Annual Review (using to a great extent the results of the economic survey conducted by the OEEC). Although the purpose of these studies stems from the need to ensure that the defense effort rests on a secure economic base, they may fairly be regarded as having non-military implications. [...] Secondly, the Council has set up a committee to advise it on economic developments and policies in the Soviet countries, with particular reference to trends in the comparative economic strengths of the NATO and Soviet countries. [...] It will be noted that the growing interest of the Organization in economic matters arises from the changing tactics of the Soviet bloc rather than the intention of member countries to use NATO as an instrument for general economic collaboration in the sense that this is implied in Article 2 of the Treaty»<sup>183</sup>.

En 1956, le Comité des Trois Sages avait donc fort à faire. Or, les résultats furent minces et leur crédibilité fut minée par l'attitude fermée des grandes puissances devant tout dialogue lors de la crise de Suez. De même, aucun pays membre de l'OTAN ne s'était montré favorable dans ses réponses au questionnaire lui ayant été soumis<sup>184</sup>. Comme on pouvait l'escompter, la France était de ceux dont l'opposition fut la plus radicale. En raison de sa politique africaine, le Quai d'Orsay considérait que la consultation était inacceptable si elle devait forcer un État à adopter des politiques allant à l'encontre de ses intérêts; il

---

<sup>182</sup> NATO, document CT-D/7. Bentinck to Members of the Committee of Three, *Outline of what NATO has done so far in the non-military fields*, August 28th, [En Ligne], url: [http://www.nato.int/ebookshop/video/declassified/doc\\_files/CT-D\\_7.PDF](http://www.nato.int/ebookshop/video/declassified/doc_files/CT-D_7.PDF), pp.2-3.

<sup>183</sup> *Ibid.*, p.3.

<sup>184</sup> John C. MILLOY, *op.cit.*, pp.157 et 163.

allait de soi que l'attitude des autres membres envers la France ne serait pas orientée vers le soutien, mais bien vers la condamnation<sup>185</sup>.

### Bilan

Les crises sélectionnées et analysées ci-haut illustrent la voie intermédiaire employée par les Canadiens pour défendre les volets parfois contradictoires de leur politique étrangère. À l'intérieur de l'OTAN, on note d'abord que le rôle de conciliateur attribué aux puissances moyennes fut fortement valorisé, et ce en dépit du fait que fréquemment, les solutions de sortie de crise ne satisfaisaient pas les intérêts généraux du Canada. Lorsque l'OTAN se vit associée à divers actes impérialistes, les Canadiens choisirent de valoriser l'unité interne de l'Alliance, tout en gardant du recul, voire un certain effacement, pour éviter de s'associer ouvertement à la cause de la puissance qu'il jugeait condamnable. Si l'action lors de la crise de Suez fut aussi prompte et active, c'est que la solution canadienne soignait à la fois l'unité interne et l'image externe de l'OTAN.

Durant la période de 1949-1958, bien que le Canada s'efforçait d'apaiser la France, son impatience devant l'intransigeance de son allié grandissait. Il devenait de plus en plus évident que l'action internationale française nuisait à la mise en application de son projet politique. Ajoutant à cela l'incertitude et la timidité des actions des membres du DAE dans la concrétisation de l'Article II, il semble qu'en 1956, les perspectives pour le projet transatlantique canadien s'assombrissaient. Les sections précédentes ont surtout traité de l'échec de son volet politique. Or, avant d'aborder la période gaullienne, il est nécessaire d'exposer la faillite de son aspect économique.

---

<sup>185</sup> *Ibid.*, p.176-177.

## Chapitre 4. Le Canada, l'intégration économique européenne et l'atlantisme

Si, sur le plan politique, les Canadiens avaient accordé tant d'importance à la nécessité de concrétiser l'idée d'une communauté transatlantique malgré un certain attentisme, des progrès modestes et des objectifs parfois flous, c'était notamment en vue du développement de son volet commercial. Ce dernier était nettement défini et il était largement fondateur des autres aspects du projet canadien. En fait, avant l'instauration d'une politique extérieure plus interventionniste par Pearson, Wrong, Reid, St-Laurent et autres, Mackenzie King s'était montré plus hésitant sur la question. Selon lui, c'était au niveau économique que le Canada devait déployer le plus d'énergie sur la scène internationale<sup>186</sup>. Dans le contexte de l'après-guerre, où la reconversion à une économie de paix combinée à l'importance de l'exportation appelaient à la recherche de nouveaux marchés, le multilatéralisme commercial devenait un élément fondamental de l'activité étrangère canadienne. King voyait un intérêt politique dans l'abolition des barrières économiques et l'intégration internationale; elle devait être la base d'une prospérité et d'une interdépendance qui empêcheraient la reproduction des dérapages des années 1930. À cet aspect s'ajoutait celui plus immédiat des impératifs internes de la reconversion d'après-guerre. Par exemple, lors de la formulation des intentions canadiennes sur le traitement des vaincus dans les négociations de paix, il était clair à l'esprit des diplomates que la volonté de ne pas imposer de réparations et de sanctions trop sévères à l'Allemagne et l'Italie répondait à la nécessité d'entretenir des débouchés d'exportation<sup>187</sup>. Jusqu'à un certain degré, la recherche de débouchés commerciaux guidait au moins partiellement tous les volets de la politique étrangère canadienne, y compris l'endiguement dans un contexte de Guerre froide. Par exemple, lors de sa tournée mondiale de novembre-décembre 1958, John Diefenbaker abordait avec le Pakistan et le Ceylan la question d'un accroissement de l'aide canadienne distribuée par l'entremise du Plan Colombo pour contrer la menace

---

<sup>186</sup> Adam CHAPNICK (2005), *op.cit.*, p.46.

<sup>187</sup> DEA/8376-N-40, DCER volume 12, #80, *loc.cit.*; DEA/7-DF, DCER volume 12, #53, *Preparation for the Paris Peace Conference*, mémorandum par Ignatieff pour le sous-secrétaire d'État aux affaires externes, Ottawa, 4 mai 1946.

communiste que l'on estimait grandissante. Le Premier ministre canadien fit savoir qu'une augmentation serait à exclure si elle ne s'accompagnait pas d'un élargissement de la part de l'aide consacrée aux denrées alimentaires, lesquelles devraient naturellement être importées du Canada<sup>188</sup>.

L'objectif de réduire la dépendance du Canada envers les États-Unis était évidemment central. Toute manœuvre d'intégration européenne reposant sur une élévation des barrières tarifaires et quantitatives face à l'Amérique était donc fondamentalement nuisible.

*L'attitude canadienne devant les premières étapes de l'intégration européenne: nécessités commerciales ou stratégiques?*

En un premier temps, les Canadiens ne se montrèrent pas défavorables à l'intégration économique européenne. En analysant le premier projet d'union douanière européenne, en 1947, les Canadiens n'anticipaient pas de conséquences sérieuses sur leurs principales exportations. Au pire, ils prévoyaient une substitution dans les marchés, mais aucune altération considérable du volume<sup>189</sup>. Le consentement résultait d'un calcul coûts-bénéfices entre la nécessité de maintenir leurs réseaux commerciaux plus ou moins intacts et la volonté d'atteindre le rétablissement de la prospérité et de la stabilité en Europe<sup>190</sup>. Les Canadiens cherchèrent donc à signifier aux Européens qu'ils étaient favorables à l'intégration économique du continent. Ils émirent conséquemment des encouragements en faveur d'une association britannique à un marché commun européen, en dépit des avantages procurés par la préférence impériale au Canada et de la possibilité de sévères répercussions sur les exportations agricoles vers le Royaume-Uni<sup>191</sup>. Parallèlement, ils désapprouvèrent les propositions d'une union douanière du Commonwealth. À l'intérieur de l'organisation, devant la perspective de l'intégration européenne, les Canadiens tentèrent de convaincre les

---

<sup>188</sup> Henry Basil ROBINSON, *Diefenbaker's World: a Populist in Foreign Affairs*, Toronto, University of Toronto Press, 1989, pp.72 et 78.

<sup>189</sup> CH/Vol. 2019, DCER volume 13, #894, Robertson à Pearson, Londres, 19 juin 1947.

<sup>190</sup> *Ibid.*

<sup>191</sup> *Ibid.*

autres *dominions* d'adopter une attitude moins égoïstement centrée sur leurs propres intérêts commerciaux. Lorsqu'en mars 1948, les Britanniques demandèrent informellement aux Canadiens quels étaient les produits sur lesquels ils désiraient conserver la préférence impériale, ces derniers (hormis quelques oppositions) considéraient encore qu'il était préférable de ne pas déclencher une situation où ce type de consultation retarderait les discussions sur l'union douanière d'Europe<sup>192</sup>. Les protections sur le marché britannique ne devaient pas constituer un obstacle à l'objectif principal qu'était le relèvement et la stabilité en Occident.

Vers 1950, Acheson, Kennan, Hoffman et Harriman intensifièrent les pressions pour faire progresser l'intégration économique en Europe et y consolider l'association de la RFA<sup>193</sup>. La coopération européenne piétinait. L'OECE n'arrivait pas à atteindre l'efficacité voulue, entre autres parce qu'elle était trop préoccupée par l'allocation des fonds du Plan Marshall. De plus, lorsqu'il était question de l'approche à adopter, elle se heurtait à la fois aux trop grandes disparités entre les régimes économiques de ses membres - certains planistes, d'autres fortement libéralisés - et aux rancœurs internationales propres au passé récent<sup>194</sup>. Les Canadiens craignaient que le Congrès américain ne retire le soutien qu'il accordait jusque-là à ces projets. Les allocations de l'ERP devaient être accompagnées de progrès sur l'intégration, sans quoi on redoutait leur cessation. Pearson désirait surmonter l'impasse en concrétisant l'article II, harmonisant ainsi les rapports économiques transatlantiques. Cela aurait permis d'éviter les ruptures entre le continent et le Royaume-Uni, d'une part, et entre l'Europe et l'Amérique, de l'autre. Cela aurait également réduit le risque de s'aliéner les Européens continentaux en se centrant uniquement sur la collaboration tripartite entre Anglo-Saxons. Toutefois, l'inconvénient d'établir de telles réformes à l'OTAN était qu'elles auraient conséquemment exclu l'Allemagne et la capacité productive de la Ruhr<sup>195</sup> (de même que la Suède et la Suisse).

---

<sup>192</sup> DEA/50091-B-40, DCER volume 14, #639, *Western European Customs Union; Canadian Representations*, mémorandum par le secrétaire du Comité du Cabinet sur la politique du commerce extérieur pour le Comité du Cabinet sur la politique du commerce extérieur, Ottawa, 31 mars 1948.

<sup>193</sup> DEA/50105-40, DCER volume 15, #684, *Memorandum on European Economic Cooperation*, mémorandum par LePan, Ottawa, 21 novembre 1949.

<sup>194</sup> *Ibid.*

<sup>195</sup> *Ibid.*

Les Canadiens jugeaient plutôt défavorablement le rôle joué par les Américains dans leurs exhortations à l'intégration européenne. Selon eux, les manœuvres étaient inefficaces et contradictoires<sup>196</sup> et les institutions créées étaient des coquilles vides. Pour reprendre les termes du comité interdépartemental sur la politique commerciale extérieure,

« european integration, with its system of trade discrimination and special credit facilities, conflicts with the general trend of American commercial and financial policy. This has been strongly opposed to "preferences" of any sort; through the GATT and ITO and the Monetary Fund the United States has supported "non discrimination" and "multilateralism". Therefore European Integration, while strongly pressed by E.C.A., has been regarded with mixed feelings by the U.S. State Department and Treasury. While there are some who claim that the lowering of trade barriers within Europe (while maintaining discrimination against the rest of the world) will lead to greater efficiency and increased trade, others fear that Europe will develop into a protected, inefficient, high cost area. Its political and economic power would be sapped; its ability to sell abroad, and therefore to buy abroad, would be cut down. The more resources European countries use in trade with each other the less they will have available for external trade. Trade with North America might balance; but at a low instead of a high level»<sup>197</sup>.

Les Canadiens hésitaient pourtant à promouvoir l'OTAN comme cadre officiel de l'intégration économique, de peur de superposer d'autres instances inutiles aux organes européens déficients. Allan F.W. Plumptre<sup>198</sup>, le principal fonctionnaire derrière cette réflexion, jugeait préférable d'attendre la fin de l'ERP avant de s'engager pleinement sur cette voie<sup>199</sup>. Or, ces hésitations allaient persister longtemps, notamment en raison de l'association du Canada en tant qu'observateur à l'OECE en 1950, ce qui légitimait la survivance de l'organisation, sans pour autant y instaurer une influence canadienne décente.

Telle qu'elle était promue par les Américains, l'intégration européenne perdit rapidement la faveur des Canadiens. À leur avis, les programmes approuvés par l'ECA contribuaient à la création d'industries inefficaces. Plus les manœuvres se multipliaient, plus les craintes de voir naître un bloc commercial discriminatoire et inflationniste

---

<sup>196</sup> DEA/10767-40, DCER volume 15, #686, *Memorandum on Economic Cooperation in the North Atlantic Community*, mémorandum par LePan, Ottawa, 5 décembre 1949.

<sup>197</sup> PCO, DCER volume 16, #923, *European Integration*, mémorandum par le Comité interministériel sur la politique du commerce extérieur, Ottawa, 10 février 1950.

<sup>198</sup> Le chef de la Direction économique du DAE.

<sup>199</sup> DEA/ 10651-40, DCER volume 15, #693, *European Integration: Article 2 of Atlantic pact*, mémorandum par Plumptre pour le groupe de travail tripartite, Ottawa, 6 janvier 1950.

s'intensifiaient<sup>200</sup>. Ce fut notamment le cas avec la proposition de créer une *European Clearing Union*. L'article II semblait particulièrement opportun. Les problèmes économiques de l'Europe persistaient et le *dollar gap* ne se résorbait pas. On craignait que les difficultés relatives à la balance des paiements ne soient réglées par des compressions dans les importations européennes en provenance de la zone dollar. Pour le Canada, où l'exportation remplissait une fonction vitale, il s'agissait d'une menace bien plus importante que pour les États-Unis<sup>201</sup>. Les Canadiens commencèrent à considérer que le blocage se trouvait non pas en Europe, mais chez les Américains. Comment espérer équilibrer la balance commerciale si ces derniers ne révisaient pas leurs politiques protectionnistes<sup>202</sup>?

L'Union européenne des paiements fut très mal accueillie au Canada. On y percevait à nouveau la contradiction entre l'encouragement des Américains à l'origine de sa création et le multilatéralisme antidiscriminatoire dont ces derniers faisaient la promotion au GATT et au FMI<sup>203</sup>. Bien que l'UEP présentait certains avantages qui poussaient le DAE à accepter son existence à contrecœur, elle retardait la convertibilité<sup>204</sup> et constituait ainsi une attaque directe contre le projet canadien. Les fonctionnaires responsables des Finances - Clifford Clark<sup>205</sup> et Graham Towers<sup>206</sup> en tête - étaient moins nuancés. Selon Plumtre, Towers « would rather be seen dead »<sup>207</sup> plutôt que de voir le Canada contribuer aux ressources de l'UEP. Il était convaincu que cette dernière intensifierait les discriminations imposées sur les produits canadiens et il anticipait un sérieux mécontentement populaire le jour où, advenant une contribution à L'UEP, l'organisation « [would turn] around and bit[e] the hand that fed it »<sup>208</sup>.

En plus des inquiétudes sur l'impact des premières manœuvres intégratrices sur leurs exportations, les Canadiens étaient sceptiques au sujet du potentiel de l'Europe à

---

<sup>200</sup> DEA/50105-40, DCER volume 15, #691, Heeney à Wrong, Ottawa, 29 décembre 1949.

<sup>201</sup> *Ibid.*

<sup>202</sup> DEA/50105-40, volume 16, #487, Vanier à Pearson, Paris, 20 avril 1950.

<sup>203</sup> PCO, DCER volume 16, #923, *loc.cit.*

<sup>204</sup> DEA/4901-Q-40, DCER volume 18, #893, *E.P.U.*, Pearson à Kilgour, Ottawa, 18 mars 1952.

<sup>205</sup> Le sous-ministre des Finances.

<sup>206</sup> Le dirigeant de la Banque du Canada.

<sup>207</sup> DEA/4901-Q-40, DCER volume 18, #894, mémorandum par Plumtre pour le sous-secrétaire d'État par intérim aux Affaires extérieures, Ottawa, 17 avril 1952.

<sup>208</sup> *Ibid.*



«s'intégrer»: ils redoutaient la tendance historique au repli nationaliste. Plusieurs pays européens avaient davantage d'intérêts outre-mer que chez leurs voisins immédiats. Bref, au Canada, on commençait à croire que le seul objectif de la lutte anticomuniste ne justifiait pas la constitution d'un bloc économique potentiellement inefficace et discriminatoire. La préférence se posait sur le multilatéralisme tel qu'il était promu au GATT. L'intégration européenne comportait des risques qui étaient plus prégnants au Canada qu'aux États-Unis et le DAE concluait conséquemment qu'il serait préférable de s'opposer à ses manifestations les plus radicales<sup>209</sup>.

La brève description qui précède décrit la fixation rapide de la politique canadienne sur l'intégration européenne dans son ensemble. Après une courte période d'assentiment plus ou moins médité fondé sur les avantages politiques, elle se rabattit sur une condamnation quasi systématique motivée par les répercussions économiques. Les Canadiens s'effaçaient devant les choix américains et européens, œuvraient à maximiser leur efficacité en n'interférant pas dans leur développement, mais ils étaient vivement inquiets devant les développements ultérieurs.

### *L'opinion canadienne sur le rôle de la France: un départ favorable*

Jusqu'ici, il n'a pas été question de la position du Canada envers la France. En 1950, malgré le problème posé par les tarifs français élevés, qui constituaient à la fois un obstacle au commerce canadien et au succès de l'intégration européenne dans son ensemble, la France n'était pas encore à l'origine des principales inquiétudes du Canada. Ses projets étaient même perçus favorablement en regard de ceux de ses partenaires européens. On en retrouve un exemple dans le jugement canadien porté sur les plans Pella, Pestche et Stikker, lesquels devaient tous trois mener à d'importants abaissements des barrières commerciales en Europe occidentale. Le plan de l'Italien Pella - qui recommandait la création d'une zone préférentielle en Europe de l'Ouest à l'intérieur de laquelle les réductions tarifaires se feraient à un rythme modéré pour ne pas bouleverser les économies nationales - était

---

<sup>209</sup> PCO, DCER volume 16, #923, *loc.cit.*

inacceptable pour les Canadiens car il s'opposait aux principes du GATT<sup>210</sup>. Le plan du Néerlandais Dirk Stikker - qui suggérait de partager entre tous les membres les coûts d'ajustement liés à l'abolition des barrières - laissait les Canadiens indifférents<sup>211</sup>. En revanche, le projet français - qui proposait d'instituer une banque européenne d'investissements pour générer des industries productives et compétitives sur le marché mondial - était perçu comme celui qui donnait à l'intégration européenne sa dimension la plus positive<sup>212</sup>.

D'autres facteurs expliquent ce jugement plutôt approuvateur. Si les Français avaient acquis une certaine légitimité à la continuation des travaux de l'OECE, ils ne se montraient pas encore ouvertement hostiles à l'application de l'article II de l'OTAN. Néanmoins, ils y étaient particulièrement frileux : bien qu'ils prétendaient y être favorables, ils soutenaient simultanément que toute discussion sur la collaboration économique à long terme s'effectuant sans la RFA (et les autres Européens non membres de l'OTAN) serait inacceptable et que toute association de la RFA à l'OTAN, même sur une base strictement économique, serait également inadmissible<sup>213</sup>.

Par ailleurs, en 1951, les Canadiens eux-mêmes doutaient de l'efficacité d'une éventuelle application de la collaboration non militaire à l'OTAN. Ils commençaient à s'exaspérer devant l'inefficacité des travaux de l'OECE. Lorsque Plumtre déclara que cette dernière était moribonde et que Louis Couillard<sup>214</sup> lui répondit que l'article II était la solution, il répliqua : « do you think that NATO can really rescue OEEC or is it just a case of pouring the contents of one empty can into another empty can? »<sup>215</sup>.

### *Plan Schuman et Plan Pflimlin*

<sup>210</sup> DEA/10767-40, DCER volume 16, #949, *Stikker, Petsche and Pella Plans*, mémorandum par Pearson pour Pierce, Ottawa, 21 décembre 1950.

<sup>211</sup> *Ibid.*

<sup>212</sup> *Ibid.*

<sup>213</sup> DEA/50030-A-40, DCER volume 16, #499, *Report on the London Meeting of the North Atlantic Council (May 15-19th, 1950)*, Washington, May \_\_\_\_, 1950.

<sup>214</sup> Membre de la délégation canadienne à l'OECE.

<sup>215</sup> DEA/4901-F-40, DCER volume 17, #862, Plumtre à Couillard, Ottawa, 2 avril 1951.

Jusqu'ici, le jugement canadien sur la politique économique internationale de la France concernait davantage l'orientation globale que les manifestations particulières. Les plans Schuman et Pflimlin allaient offrir à la division commerciale du DAE l'occasion d'une première analyse sérieuse sur les répercussions de l'intégration européenne pour l'économie canadienne.

Devant les pressions américaines favorisant l'intégration européenne et l'accélération du relèvement allemand, les Français allaient tenter de baliser la montée en puissance de leur voisin. La base de la puissance allemande provenait largement des industries du charbon et de l'acier. Le 9 mai 1950, Schuman prononça donc un discours proposant la constitution d'un marché commun pour les produits de ces deux secteurs, inaugurant une politique qui se concrétiserait par la création de la CECA, en avril 1951.

Si les marchés d'Europe continentale ne comptaient que pour 6% de ses exportations totales, l'importance du Canada comme fournisseur pour les Européens avait néanmoins augmenté depuis la guerre<sup>216</sup>. La pénurie de dollars constituait le principal frein à la croissance de ce commerce. Pour le domaine du fer et de l'acier, le Canada était un exportateur de minerais et alliages, mais un importateur de produits semi-finis. La plus grande partie de ce commerce s'effectuait avec les États-Unis, ce à quoi s'ajoutaient quelques importations en provenance de la Belgique, de la Suède et du Royaume-Uni. Pour ces secteurs, sur un volume d'exportation annuel de 56M\$ (1949), les minerais et alliages représentaient 31,8M\$ et 13,8M\$ de ce volume avait quitté vers l'Europe<sup>217</sup>. Pour les produits semi-finis, le clivage entre les exportations et importations était marqué: 111M\$ importés, 23M\$ exportés<sup>218</sup>. Conséquemment, c'est en tant qu'importateurs et non qu'exportateurs que les Canadiens analysèrent les retombées économiques du Plan Schuman. Il fut déduit que si ce dernier devait permettre le développement d'une industrie plus efficace produisant à moindres coûts, il serait profitable à la fois pour le Canada, qui

---

<sup>216</sup> DEA/50093-B-40, DCER volume 17, #868, *The Schuman and Pflimlin Plans as they Affect Canadian Commercial Interests*, mémorandum par la Direction générale des Relations commerciales internationales du ministère du Commerce, Ottawa, 1er mai 1951.

<sup>217</sup> *Ibid.*

<sup>218</sup> *Ibid.*

paierait moins cher et diversifierait ses fournisseurs, et pour les Européens membres, qui augmenteraient leurs entrées en dollars<sup>219</sup>.

Les hésitations traditionnelles entre les avantages politiques et les inconvénients économiques ne se présentèrent pas réellement, car le plan semblait bénéfique aux deux niveaux. Les Canadiens voyaient dans le Plan Schuman une proposition étroitement guidée par les intérêts politiques français, une tentative de saisir l'initiative en Europe en réaction à une certaine déchéance. Cependant, la Communauté européenne du charbon et de l'acier était un puissant moyen d'ancrer la RFA à l'Ouest et de constituer les barrières à la résurgence du militarisme qui, on l'a mentionné, étaient une source de préoccupation au DAE<sup>220</sup>. Au niveau économique, il était possible que le Plan Schuman génère des pratiques restrictives menant à la formation d'une industrie à coûts élevés menaçant le commerce canadien, du moins sur une base temporaire<sup>221</sup>. Par contre, ces risques étaient faibles, et ils ne pesèrent pas réellement dans le calcul coûts-bénéfices; les retombées économiques positives semblaient plus probables.

Il en allait autrement pour le plan de Pierre Pflimlin, ministre français de l'Agriculture, lequel proposait, en juin 1950, la création d'une organisation des marchés agricoles européens s'inspirant du Plan Schuman. L'un de ses principaux objectifs s'inscrivait dans le contexte de la hausse des dépenses dans le domaine de la défense : il devait accroître l'autosuffisance alimentaire de l'Europe dans le but de libérer des ressources en dollars et de combattre l'inflation<sup>222</sup>. Les Canadiens anticipaient que si le Royaume-Uni y était inclus, les exportations affectées seraient les viandes, les produits laitiers et les céréales. Un *pool* agricole restreint à l'Europe continentale ne toucherait sérieusement que le blé, qui constituait néanmoins l'exportation canadienne la plus importante. De plus, l'inclusion éventuelle des pêcheries aux secteurs couverts par le Plan nuirait aux intérêts canadiens dans le commerce de la morue salée et autres poissons<sup>223</sup>.

---

<sup>219</sup> *Ibid.*

<sup>220</sup> DEA/50093-B-40, DCER volume 17, #866, *Schuman Plan - Political Implications*, mémorandum par la Direction européenne, Ottawa, 17 mai 1951.

<sup>221</sup> *Ibid.*

<sup>222</sup> DEA/50093-B-40, DCER volume 17, #868, *loc.cit.*

<sup>223</sup> *Ibid.*

Le Plan Pflimlin différait dans ses objectifs face aux plans Pleven et Schuman dans la mesure où la question des rapports franco-allemands en était absente<sup>224</sup>; ce n'est pas l'agriculture allemande que l'on cherchait à dompter mais la sidérurgie et l'armée. Son attrait politique était donc moindre (mais pas inexistant) pour les Canadiens. Conséquemment, l'analyse se fit davantage en fonction de ses retombées économiques. Elles pouvaient être sérieuses: le même danger de formation d'un bloc commercial discriminatoire était perçu et il était appréhendé avec d'autant plus d'anxiété que les exportations agricoles canadiennes vers l'Europe dépassaient largement en volume celles des milieux sidérurgique et charbonnier. Le plan Pflimlin fut reçu défavorablement par les Canadiens, mais contrairement à la CECA, le *pool vert* ne vit jamais le jour.

*Pas de frictions sur les changements structurels, mais des conflits dans les structures existantes*

Ainsi, en 1950-1951, devant ces deux importantes propositions françaises sur l'intégration européenne, le Canada percevait des dangers, mais ne voyait pas encore en ces institutions la principale menace à l'atlantisme. Dans les années suivantes, c'est surtout dans les rapports franco-canadiens à l'OECE que les tensions se firent sentir. Si les Canadiens avaient accepté de s'associer à l'organisation, c'était bien sûr dans l'espoir qu'ils y trouveraient le moyen de réduire les obstacles entravant leur commerce avec l'Europe. Or, l'activité des Français constituait un blocage majeur. D'abord, ils dérangent par leur réticence à s'adapter à l'abaissement des barrières tarifaires intra-européennes. Par exemple, en octobre 1953, lorsqu'au conseil ministériel de l'OECE, les Britanniques proposèrent une libéralisation de 75% des échanges en Europe, les Français préféraient le chiffre de 20%<sup>225</sup>. Ils s'opposaient également à la facilitation du commerce avec l'Amérique. Quand, à la même séance de l'OECE, le représentant canadien plaida pour l'abaissement des quotas et restrictions sur les produits provenant de la zone dollar, il fut

<sup>224</sup> DEA/50093-B-40, DCER volume 17, #867, *Pflimlin Plan - Political Implications*, mémorandum par la Direction européenne, Ottawa, 16 mai 1951.

<sup>225</sup> DEA/4901-F-40, DCER volume 19, #922, *OECE Ministerial Council - October 29-30*, Wilgress au sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Paris, 3 novembre 1953.

soutenu par Erhard et Stassen, mais se heurta au refus du Français Philippe Lafay<sup>226227</sup>. Cet obstructionnisme se perpétua en 1954, lors de la poursuite de ces négociations. À l'automne, un rapport proposant de nouvelles réductions fut soumis à l'OECE pour discussion. Il était suggéré que les pays puissent procéder individuellement, à la vitesse qui leur semblait appropriée, dans la libéralisation de leurs importations en dollars. Les membres de l'UEP étaient divisés. Les créanciers n'y voyaient pas d'objection, mais les débiteurs, Français en tête, exigèrent qu'on amende le document. Ils réclamèrent que les États désireux d'accroître leurs importations américaines soient forcés de tenir compte de l'incidence de ces augmentations sur le commerce intra-européen<sup>228</sup>. Les autres pays d'Europe ne s'opposèrent pas à cette modification. Elle fut approuvée malgré les admonestations des Américains et des Canadiens, qui soutenaient qu'elle était contraire aux principes du GATT et du FMI<sup>229</sup>.

De façon générale, les Français furent des partenaires difficiles dans la collaboration économique transatlantique. La persistance de leurs quotas, de leurs tarifs élevés et toutes leurs actions menant visiblement à la fermeture commerciale de l'Europe face à l'Amérique étaient très contrariants pour les Canadiens, qui tentaient vainement de leur remémorer leurs obligations contractées avec le GATT. Officiellement, ces restrictions n'étaient tolérées qu'en vue de préserver la balance des paiements d'un État. Les Canadiens furent donc frustrés par les commentaires français affirmant que l'objectif de leur maintien était de protéger des industries nationales de moindre efficacité<sup>230</sup>. Il était agaçant de voir les Français si peu dévoués à leurs engagements du GATT alors qu'ils rappelaient parfois aux autres pays de les respecter<sup>231</sup>. Le manque de tact du représentant français à l'OECE attira de vives critiques de la part des États-Unis et du Canada.

---

<sup>226</sup> *Ibid.*

<sup>227</sup> Philippe Lafay fut secrétaire d'État aux Affaires économiques sous le gouvernement Laniel.

<sup>228</sup> DEA/4901-F-40, DCER volume 20, #627, *Dollar Import Restrictions*, mémorandum par C.L. Read pour Léger, Paris, 9 novembre 1954.

<sup>229</sup> DEA/4901-F-40, DCER volume 20, #628, *Dollar Import Restrictions*, mémorandum par K.J. Burbridge pour Léger, Paris, 25 novembre 1954.

<sup>230</sup> DEA/4901-F-40, DCER volume 21, #499, *OEEC Study on Relaxation of Dollar Import Restrictions*, mémorandum par Pearson pour Wilgress, Ottawa, 9 septembre 1955.

<sup>231</sup> *Ibid.*

La véritable crise: le Marché commun

Ces rapports malaisés se poursuivirent jusqu'à la véritable crise des relations économiques franco-canadienne, dure rebuffade pour l'option transatlantique. Avec le rejet de la CED et la crise de Suez, les Français allaient multiplier les manœuvres de coopération européenne avec une insistance particulière sur l'aspect économique aux dépens du politique et de la défense<sup>232</sup>. Les méthodes adoptées menaçaient de plus en plus d'isoler l'Europe de l'Amérique. Sous l'impulsion de Jean Monnet, de l'Italie et du Benelux, la conférence de Messine accoucha des projets de l'Euratom et de la Communauté économique européenne<sup>233</sup>.

Devant la proposition du Marché commun, la réaction canadienne initiale fut teintée de la même ambiguïté que pour les autres étapes de l'intégration. Malgré les risques perçus, il existait une volonté de ne pas adopter une attitude trop négative par crainte de s'aliéner l'Europe comme l'avaient fait les Britanniques. Il paraissait vraisemblable que les Six se développent en conformité avec le multilatéralisme canadien. En 1955, Jules Léger jugeait que

« although we do not yet have enough information on which to base any long term judgment or policy, I think, it is probably fair to say that the European Coal and Steel Community experiment has not increased restrictions and barriers between the Community and the outside world. It has certainly facilitated trade within the Community. On balance, therefore, we may say provisionally that it has probably not had a bad effect on our economic interests. In terms of its political importance, I think we could reasonably say that it had served to strengthen our Western European allies »<sup>234</sup>.

---

<sup>232</sup> George-Henri SOUTOU, *L'Europe de 1815 à nos jours*, Paris, PUF, 2007, p.289.

<sup>233</sup> *Ibid.*, p.289.

<sup>234</sup> DEA/11143-40, DCER volume 21, #493, *Mr. Spaak's Views on European Integration*, mémorandum par Léger pour Pearson, Ottawa, 23 septembre 1955.

Par ailleurs, il aurait été délicat de s'y opposer officiellement, car le GATT autorisait la formation d'unions douanières et de zones de libre-échange<sup>235</sup>.

Pour obtenir des détails sur les négociations en cours, Pearson écrivit à Paul-Henri Spaak<sup>236</sup>, l'un des hommes politiques européens ayant acquis le plus de confiance de la part des Canadiens. Cet échange lui permit de constater que le Marché commun servait, entre autres objectifs, à rééquilibrer le rapport de force franco-allemand<sup>237</sup>. Politiquement, la France était encore très instable et ses institutions étaient de plus en plus critiquées par les citoyens. À l'inverse, la RFA était remarquablement stable et prospère. Selon Spaak, certaines tranches de la population allemande étaient grisées par cette situation et spéculaient sur la faiblesse française. Il existait donc une crainte renouvelée d'une résurgence nationaliste et d'un rapprochement germano-soviétique. Spaak rassura ensuite les Canadiens sur la peur de l'émergence d'un bloc économique fermé en réaffirmant son soutien à l'article II de l'OTAN<sup>238</sup>. Voilà qui contribua à pacifier temporairement les angoisses du Canada.

De tous les États impliqués dans les négociations de la CEE, la France était celui dont la position inquiétait le plus. Il existait alors en Europe une division entre les pays à faibles tarifs, tels ceux du Benelux, et ceux à tarifs élevés, la France en tête. Les Canadiens craignaient que le traité soit négocié avec plusieurs clauses échappatoires qui laisseraient aux Français le loisir de maintenir ces restrictions; ces derniers n'étaient pas considérés comme des négociateurs fiables. Avec le temps, Jules Léger s'était persuadé que le Marché commun instituerait sur une base permanente les discriminations temporaires imposées sur les importations canadiennes par les membres de l'OECE. Toujours est-il que l'on prédisait aussi l'échec du projet en raison d'une potentielle intransigeance française dans la réduction de leurs barrières face aux cinq autres participants<sup>239</sup>. Il se forgeait au Canada une opinion de plus en plus négative sur le rôle de la France dans les relations économiques

---

<sup>235</sup> DEA/11143-40, DCER volume 23, #325, *Western European Integration: Common Market Proposals*, Wilgress à Pearson, Paris, 13 janvier 1956.

<sup>236</sup> Le ministre belge des Affaires étrangères.

<sup>237</sup> DEA/11143-40, DCER volume 23, #326, *Western European Integration: Translation of Mr. Spaak's Reply to the Minister's Letter of January 9*, Spaak à Pearson, Bruxelles, 27 janvier 1956.

<sup>238</sup> *Ibid.*

<sup>239</sup> DEA/11143-40, DCER volume 23, #328, *Visit of Sir Anthony Eden and Mr. Lloyd: European Common Market*, mémorandum par Léger pour Pearson, Ottawa, 3 février 1956.



internationales. Robertson était également de l'avis que si leurs prix ne s'abaissaient pas vers les niveaux mondiaux moyens, les Français ne seraient pas plus constructifs au Marché commun qu'ils ne l'étaient généralement à l'OECE<sup>240</sup>. Ces appréhensions n'étaient pas injustifiées. Lors des négociations, la France causa des difficultés à ses interlocuteurs sur plusieurs questions: association des colonies à la Communauté, inclusion de mesures transitoires, harmonisation des charges sociales<sup>241</sup>... Le jugement des Canadiens ne fut pas aussi sévère envers les autres pays initiateurs du projet, spécialement la Belgique et les Pays-Bas. Depuis la guerre, ces derniers avaient suivi des politiques économiques libérales et semblaient certainement peu enclins à augmenter leurs tarifs extérieurs pour satisfaire un membre de l'organisation. Robertson croyait donc qu'il serait approprié d'entretenir avec eux des contacts fréquents et courtois dans l'espérance d'influencer les développements ultérieurs<sup>242</sup>.

Ces appréciations précoces avaient lieu en 1956, alors que le projet n'était pas suffisamment développé pour être soumis à un jugement objectif. Plumptre et Louis Rasminsky<sup>243</sup>, plus près des intérêts commerciaux canadiens, préféraient attendre avant de se prononcer sur la question. En janvier 1957, les inquiétudes furent attisées. Il apparaissait alors évident que la tournure du Marché commun serait problématique pour le Canada: on envisageait sérieusement son association avec les colonies et la zone sterling, l'inclusion de plusieurs clauses dérogatoires pour contourner les exigences de réductions tarifaires et la possibilité d'un programme agricole garantissant des marchés aux surplus, même à des prix trop élevés<sup>244</sup>. En effet, le volet économique du traité de Rome, qui fut signé le 25 mars 1957, contenait bon nombre de dispositions gênantes pour le Canada, lesquelles étaient surtout le résultat de concessions faites aux demandes françaises par des partenaires soucieux d'assurer la ratification du traité par l'Assemblée nationale. En avril,

---

<sup>240</sup> DEA/11143-40, DCER volume 23, #329, *Western European Integration: Common Market Proposals*, Robertson à Pearson, Londres, 15 février 1956.

<sup>241</sup> PCO/T-50-1-M, DCER volume 23, #362, procès-verbal de la réunion du Comité interministériel sur la politique du commerce extérieur, le 19 octobre 1956, Ottawa, 19 octobre 1956.

<sup>242</sup> DEA/11143-40, DCER volume 23, #329, *Western European Integration: Common Market Proposals*, Robertson à Pearson, Londres, 15 février 1956.

<sup>243</sup> Louis Rasminsky occupait plusieurs postes d'influence à la Banque du Canada, au FMI et à la BIRD.

<sup>244</sup> PCO/T-50-1-M, DCER volume 23, #373, Extrait du procès-verbal d'une réunion du Comité interministériel sur la politique du commerce extérieur, Ottawa, 18 janvier 1957.

les Canadiens se livrèrent donc à une analyse plus rigoureuse des répercussions de la création de la Communauté économique européenne sur leur économie.

Le Canada exportait annuellement (1956) 350M\$ en Europe (150M\$ en Allemagne, 58M\$ en Belgique, 54M\$ aux Pays-Bas, 53M\$ en France, 38M\$ en Italie). Plus de 50% de ces exportations étaient constituées de denrées agricoles, dont 33% de blé. Les produits manufacturés et les produits chimiques représentaient environ 10% du volume total. Le reste était composé de produits semi-finis et de matériaux bruts. Tel qu'il devait être institué, le Marché commun affecterait environ 50% de ce commerce, surtout les denrées agricoles et les produits chimiques<sup>245</sup>.

Le traité comprenait un système de protection de l'agriculture européenne qui menaçait de créer une zone de production à coûts élevés discriminant la moitié des marchandises que le Canada vendait en Europe. De plus, une clause associait les colonies françaises de même que la Tunisie et le Maroc. Les exportations en partance de ces pays vers la CEE profitaient ainsi d'un tarif préférentiel et des mesures de protectionnisme agricole en échange desquels les préférences qu'ils accordaient traditionnellement à la métropole étaient étendues à tous les membres du Marché commun<sup>246</sup>. Voilà qui était nettement problématique puisque ces territoires produisaient de nombreuses marchandises que le Canada exportait également (ex. : blé, fer, aluminium...). Finalement, le traité ne comprenait aucune mention des obligations de se plier aux règles du GATT et du FMI<sup>247</sup>. Il laissait davantage présager que ces deux institutions se verraient attribuer une moindre priorité face aux engagements contractés à la CEE.

En 1958, les mesures de stabilisation françaises - qui devaient éliminer les restrictions aux importations en dollars - permirent le doublement des exportations canadiennes vers la France<sup>248</sup>. Puis, en 1959, alors qu'il occupait le poste de ministre des Finances et des Affaires économiques, Antoine Pinay se prononça en faveur d'une libéralisation sur 98% du commerce en provenance de la zone dollar, signalant ainsi une

---

<sup>245</sup> DEA/12447-40, DCER volume 23, #389, *Effects on Canadian Trade* (Marché commun), mémorandum par la direction générale des Relations commerciales internationales du ministère du Commerce, Ottawa, 9 avril 1957.

<sup>246</sup> PCO, DCER volume 23, #390, mémorandum par Howe, Pearson et Harris, Ottawa, April 9th, 1957.

<sup>247</sup> *Ibid.*

<sup>248</sup> David MEREN, *op.cit.*, p.111.

amélioration de l'attitude française sur l'ouverture économique transatlantique<sup>249</sup>. Cependant, dans la concrétisation de ce principe, les Français furent réticents à abolir les limitations lorsque leurs intérêts étaient menacés. Par exemple : l'industrie de l'aluminium était en développement dans la Communauté africaine et la volonté de favoriser son essor poussa le maintien de barrières élevées face aux importations d'Amérique<sup>250</sup>. Globalement, l'évolution de la CEE justifia les craintes canadiennes. Si la France fut l'un des seuls membres du Marché commun à abaisser ses tarifs, c'est parce que ces derniers dépassaient nettement la moyenne des autres adhérents. En définitive, son activité à la CEE contribua surtout à entraîner une hausse des restrictions chez les membres où elles étaient traditionnellement faibles, ramenant ainsi les barrières de la Communauté à un niveau désavantageux pour les Canadiens<sup>251</sup>. La tendance globale à la régionalisation ne fut pas freinée : de 1958 à 1963, la CEE n'absorba que 8% des exportations canadiennes et ne compta que pour 5% des importations du Canada alors que dans les relations avec les États-Unis, ces mêmes figures étaient de 60% pour les exportations et 70% pour les importations<sup>252</sup>.

### *Le Canada, les Six et les Sept*

Ces développements avaient lieu alors même que la nouvelle administration Diefenbaker aspirait à intensifier la collaboration économique avec le Royaume-Uni. Or, les Britanniques, de leur côté, cherchaient à contrer la CEE par la création d'une Association européenne de libre-échange<sup>253</sup>. Les négociations de l'AELE générèrent de vives inquiétudes au Canada mais, au départ, le projet n'était pas nécessairement néfaste. Dès lors que le Marché commun menaçait d'élever d'importantes barrières aux exportations

---

<sup>249</sup> DEA/12447-40, DCER volume 26, #309, *France, the Common Market and Trade Discrimination*, Dupuy à Smith, Paris, 24 septembre 1959.

<sup>250</sup> *Ibid.*

<sup>251</sup> Bruce MUIRHEAD, *op.cit.*, pp.178-180.

<sup>252</sup> David MEREN, *op.cit.*, p.111.

<sup>253</sup> Bruce MUIRHEAD, *op.cit.*, p.175.

canadiennes, la zone de libre-échange pouvait devenir le canal par lequel ces dernières entreraient en Europe. Pour le Canada, l'avantage se trouvait dans un accroissement des exportations de matières premières vers le Royaume-Uni, où elles seraient ensuite transformées et réexportées vers un marché européen étendu. Il incombait donc de veiller à ce que les produits manufacturés britanniques fabriqués sur des ressources importées sans tarif ne soient pas défavorisés par une taxation lors de l'entrée en Europe<sup>254</sup>. Plus largement, l'essentiel était de s'assurer que l'on conserverait au Royaume-Uni les préférences qui constituaient la voie d'accès vers les marchés européens.

En regard du passé récent dans les négociations économiques, il n'est pas surprenant de constater que le Canada jugeait initialement que l'intransigeance et l'obstination de la France seraient les principaux obstacles à la réalisation d'une AELE qui ne lui serait pas défavorable. Pour reprendre les mots de Dana Wilgress<sup>255</sup>, « In this volatile country with its rather particular political system it would be foolish to try to forecast how the die will be cast, and the current French economic situation is certainly not such as to encourage the belief that acceptance of the obligations of a Free Trade Area [...] will be easy »<sup>256</sup>. La position française était fondée sur la nécessité d'obtenir le maximum de garanties et de clauses échappatoires puisque l'AELE serait une organisation moins solidement intégrée et interdépendante que la CEE; les risques de retombées économiques négatives seraient conséquemment plus élevés pour la France<sup>257</sup>.

Les négociations furent un véritable bras de fer entre la France et la Grande-Bretagne. Les intérêts canadiens se virent rapidement attaqués lorsqu'en janvier 1958, les Français envoyèrent aux Britanniques un mémorandum particulièrement intransigeant, lequel exigeait l'extension des préférences commerciales du Commonwealth à tous les membres de la zone de libre-échange. Cependant, ce n'est pas uniquement le Canada qui fut

---

<sup>254</sup> DEA/4901-W-40, DCER volume 24, #478, *Commonwealth Conference: United Kingdom Position on the Free Trade Area*, C.M. Isbister au ministre du Commerce, Ottawa, 26 mai 1958.

<sup>255</sup> Dana Wilgress occupait alors le poste de représentant permanent du Canada à l'OTAN et à l'OECE.

<sup>256</sup> DEA/4901-W-40, DCER volume 24, #471, *Free Trade Area - to be or not to be?*, Wilgress à Smith, Paris, 16 décembre 1957.

<sup>257</sup> *Ibid.*

agacé par la tournure des discussions; les autres négociateurs furent assez rebutés par l'intransigeance française<sup>258</sup>.

L'arrivée au pouvoir de De Gaulle mena à une amélioration momentanée du climat des négociations. Il était plus favorable à l'AELE que ses prédécesseurs, mais surtout, il était trop préoccupé par ses autres problèmes internationaux pour provoquer une rupture avec le Royaume-Uni<sup>259</sup>. Néanmoins, l'impasse revint rapidement. Lors de la réunion de janvier 1959 à l'OECE, la situation était critique. Selon les Canadiens, l'intransigeance française menaçait non seulement de ruiner les projets de zone de libre-échange, mais divisait également les Six au point où l'existence du Marché commun était en danger<sup>260</sup>. Il semblait désormais que les Français étaient radicalement opposés à l'extension de la libéralisation commerciale à l'intérieur de l'OECE et qu'ils étaient attachés à l'idée d'une communauté économique restreinte aux Six. Cette impression était renforcée par la personnalité obstinée de Couve de Murville<sup>261</sup><sup>262</sup>. L'inflexibilité française fit en sorte que les cinq autres membres de la CEE commençaient à basculer dans le camp britannique. Il y eut finalement rupture entre les Six et les Sept et la zone de libre-échange vit le jour sans les pays du Marché commun. Le Canada perdait ainsi l'option d'une porte ouverte sur le marché des Six et risquait la disparition de ses préférences au Royaume-Uni. Si, contrairement à la CEE, l'AELE ne fut pas véritablement nuisible pour le commerce canadien, elle avait suscité des vives inquiétudes et sa création fut représentative d'une posture d'esprit qui gagnait l'Europe et qui rendait invraisemblable la réalisation du projet canadien<sup>263</sup>.

### Bilan

---

<sup>258</sup> DEA/4901-W-40, DCER volume 24, #473, *Free Trade Area Negotiations and the Commonwealth*, Wilgress à Léger, Paris, 25 mars 1958.

<sup>259</sup> DEA/4901-W-40, DCER volume 24, #482, *Free Trade Area - Governmental Committee: Assessment of July Meeting*, Wilgress à Smith, Paris, 29 juillet 1958.

<sup>260</sup> DEA/4901-W-40, DCER volume 24, #491, *Free Trade Area - OEEC Ministerial Meeting*, Wilgress à Smith, Paris, 16 décembre 1958.

<sup>261</sup> *Ibid.*

<sup>262</sup> Le ministre français des Affaires étrangères.

<sup>263</sup> Bruce MUIRHEAD, *op.cit.*, p.177.

Diefenbaker avait échoué dans ses tentatives de développer les relations économiques du Canada avec le Commonwealth et surtout le Royaume-Uni. Il avait choisi la mauvaise époque; la puissance économique des Britanniques diminuait et ces derniers se tournaient de plus en plus vers l'Europe, malgré le refus de De Gaulle à les admettre à la CEE en 1963<sup>264</sup>. Avec la constitution du Marché commun et la diminution des liens canado-britanniques, les années 1960 promettaient aux Canadiens une intégration croissante à l'économie américaine. Le passage de l'OECE, où les Canadiens ne disposaient que d'un rôle d'observateur, à l'OCDE, où on leur conférait un rôle plus actif, ne permit pas d'inverser la tendance. Pour reprendre les termes de l'historien Robert Bothwell, « in terms of influencing thought, discussing ideas, and exchanging information, the OECD was useful; in terms of actual trade policy it played a "relatively muted part" »<sup>265</sup>. Le commerce se libéralisa considérablement entre le Canada et les États-Unis. Ainsi, les volontés canadiennes de faire de l'OTAN une vaste zone où prévaudrait le multilatéralisme économique, en conformité avec l'article II de la charte, ne se sont pas concrétisées. Économiquement, les continents se sont isolés. Aux yeux des Canadiens, cet échec était largement tributaire du rôle de la France.

L'étude de la position canadienne devant l'intégration européenne est fort représentative de son influence sur la scène internationale. Elle illustre le contraste entre la consternation du DAE devant l'érosion d'un volet de sa politique étrangère aussi crucial que celui des relations économiques internationales et son inaction pour tenter d'infléchir les politiques de ses alliés. Au GATT, la France semblait avoir adhéré *pour la forme* mais ne respectait pas ses engagements. À l'OECE, le Canada n'était pas membre de plein droit. Ces institutions renseignaient les Canadiens sur l'activité économique des États membres, mais leur marge de manœuvre et leur capacité d'agir pour influencer les développements économiques internationaux y furent limitées. Ajoutant leur refus de tenter de détourner la tendance du continentalisme européen en concrétisant l'Article II, il semble que les Canadiens subirent davantage qu'ils n'agirent sur la politique économique internationale.

---

<sup>264</sup> Tony JUDT, *Après guerre*, Paris, Armand Colin, 2005, p.369.

<sup>265</sup> Robert BOTHWELL, *Alliance and Illusion: Canada and the World, 1945-1984*, UBC Press, Vancouver, 2007, p.186.

Cela illustre notamment que l'activité extérieure du Canada semble s'effacer lorsque les Américains empruntent une voie divergente de la sienne.

Les deux chapitres qui précèdent démontrent qu'après 1956, les perspectives d'une réalisation du projet politique du Canada s'étaient évanouies. L'objectif des deux suivants est de démontrer que, malgré cet état de fait, les Canadiens conservèrent les mêmes stratégies de politique étrangère, nonobstant le fait qu'elles ne servaient visiblement plus autant leurs intérêts.

## Chapitre 5. Le Canada et la France gaullienne

### Une ascension appréhendée

Dans ses mémoires, Paul-Henri Spaak livrait un commentaire sévère sur les contradictions qu'il percevait dans la politique de Charles de Gaulle.

« Après avoir, en 1958, essayé de se rapprocher des États-Unis et de la Grande-Bretagne, allant jusqu'à leur proposer la création d'un triumvirat pour régler au nom de l'Occident les problèmes du monde, il applique maintenant une politique qui s'apparente à celle de la neutralité. [...] Vis-à-vis de l'URSS, il est tour à tour incompréhensif ou exagérément optimiste. Après avoir au sein de l'OTAN, combattu la politique de rapprochement Est-Ouest, il en est devenu le champion. [...] [Il] se prétend partisan d'une Europe unie, mais il ne la conçoit que sous une hégémonie française et ne craint pas de provoquer, par son intransigeance et par la brutalité de sa diplomatie, des crises qui sont de nature à faire échouer cette grande entreprise. [...] En vérité, je n'aperçois dans son action ni doctrine ni grand dessein qu'il poursuivrait avec continuité. [...] Depuis dix ans je vois en lui le plus dangereux adversaire des deux idées pour lesquelles j'ai combattu pendant près d'un quart de siècle : l'Alliance atlantique et l'unité « européenne » »<sup>266</sup>.

Si les auteurs contemporains n'approuvaient pas nécessairement l'opinion de l'ancien Secrétaire général de l'OTAN en ce qui a trait aux contradictions intrinsèques de la stratégie gaullienne, cette citation aide à comprendre la confusion occasionnée par le retour du Général. Plus précisément, elle contribue à expliquer les craintes des Canadiens, qui partageaient largement les intérêts et les approches diplomatiques belges.

Lorsque le 1er juin 1958, de Gaulle fut investi par l'Assemblée nationale, l'anxiété gagna immédiatement le DAE. Comme mentionné précédemment, au Canada, l'appréhension de le voir diriger la France s'était manifestée dès la fin de la guerre. Bien que celui-ci se retira ensuite de la vie politique, les craintes persistèrent. Si les Canadiens avaient tenté, entre 1945 et 1958, de réconcilier les positions de la France à celles de ses alliés, c'était notamment pour éviter l'émergence d'un gouvernement français dont la ligne

---

<sup>266</sup> Paul-Henri SPAAK, *Combats inachevés*, II, Paris, Fayard, 1969, pp.164 et 169-170, cité dans Pierre MÉLANDRI, « Le Général de Gaulle, la construction européenne et l'Alliance atlantique », dans Elie BARNOVI, Saul FRIEDLÄNDER *et al.*, *La politique étrangère du Général de Gaulle*, Paris, PUF, 1985, p.87.



de conduite et l'idéologie seraient comparables au gaullisme. La radicalisation de la conjoncture politique française justifiait finalement les craintes canadiennes.

Les incertitudes étaient multiples. Bien qu'ils n'allaient pas jusqu'à attribuer des intentions dictatoriales au Général, les Canadiens doutaient de la sagesse de ses politiques et de ses méthodes d'administration<sup>267</sup>. De Gaulle avait également la réputation d'être un personnage avec qui il était ardu de négocier ou de discuter. Plus que le caractère douteux de son adhésion aux principes du libéralisme, c'était l'incertitude de son attachement à l'Alliance qui inquiétait les Canadiens. Il était reconnu pour son hostilité envers les coalitions et les organisations supranationales, de même que pour un virulent antiaméricanisme<sup>268</sup>. Depuis la guerre, il avait fréquemment manifesté son animosité à l'égard de l'OTAN et son ouverture à un rapprochement entre la France et l'Europe de l'Est<sup>269</sup>. Au Canada, on ignorait si c'était l'éloignement du pouvoir qui lui avait alors permis de lancer des propos aussi dérangeants<sup>270</sup>; représentaient-ils ses véritables intentions? Bien que l'on retrouvait d'authentiques partisans de l'OTAN dans son Cabinet (Pinay, Couve de Murville, Guy Mollet)<sup>271</sup>, Paul Tremblay<sup>272</sup> craignait qu'il utilise la précarité du soutien français à l'organisation (et par extension, son existence même) comme outil de négociation avec l'URSS<sup>273</sup>. Toutefois, à l'été 1958, les perspectives d'un bouleversement de l'Alliance étaient lointaines. Les Canadiens considéraient que, dans l'avenir rapproché, l'activité de de Gaulle serait monopolisée par la guerre d'Algérie et l'élaboration de la constitution de la Cinquième République, ce qui était perçu très favorablement<sup>274</sup>.

Comme c'était généralement le cas lorsque s'annonçaient les frictions entre la France et ses alliés, les Canadiens entendaient jouer le rôle de conciliateur. Pour reprendre les mots de Jules Léger, «the exceptional nature of the Gaullist régime, the uncertainties

<sup>267</sup> DEA/6938-40, DCER volume 24, #493, *Crisis in France*, mémorandum par la Direction européenne, Ottawa, 26 mai 1958.

<sup>268</sup> LAC - RG25-A-3-b, volume 4881, file 50115-40 part 2, Tremblay à Léger, Ottawa, 29 mai 1958.

<sup>269</sup> LAC - RG25-A-3-b, volume 4881, file 50115-40 part 2, mémorandum par Jules Léger, Ottawa, 4 juin 1958.

<sup>270</sup> et LAC - RG25-A-3-b, volume 4881, file 50115-40 part 2, mémorandum par Graham, Ottawa, 5 juin 1958, p.1.

<sup>271</sup> LAC - RG25-A-3-b, volume 4881, file 50115-40 part 2, mémorandum par Jules Léger, *loc.cit.*, p.2.

<sup>272</sup> Paul Tremblay était un fonctionnaire de la Direction de la Défense du DAE.

<sup>273</sup> LAC - RG25-A-3-b, volume 7068, file 7839-40 part 2.2, Crean à Smith, Paris, 25 juin 1958.

<sup>274</sup> LAC - RG25-A-3-b, volume 7068, file 7839-40 part 2.2, Watkins à Léger, \_\_\_\_\_, 10 juillet 1958; LAC - RG25-A-3-b, volume 4881, file 50115-40 part 2, Tremblay à Léger, *loc.cit.*, pp.4-5.

regarding its future policies and the rather special personal characteristics of the General himself warrant careful attention on our part to the possibilities for reinforcing our good relations with the French Government and with General de Gaulle»<sup>275</sup>. En raison de ses particularités historiques et linguistiques, le Canada se considérait comme un interlocuteur privilégié de la France<sup>276</sup>. Il s'accorda donc la mission de faciliter les contacts entre les Français et les autres membres de l'OTAN, spécialement les États-Unis. Dans ce contexte, les Canadiens envisagèrent d'attribuer à Georges Vanier le titre d'ambassadeur extraordinaire. Puisque ce dernier entretenait d'excellents rapports avec de Gaulle, notamment grâce à leurs liens durant la guerre, sa responsabilité serait de cultiver des relations harmonieuses entre le Canada et la France<sup>277</sup>. Au DAE, on rédigea une lettre et considéra un moment la lui rendre pour qu'il la remette en personne au Général. On y rappelait la coopération entre l'Europe et l'Amérique, l'importance de l'aspect non militaire de l'Alliance et l'intérêt canadien dans les solutions que de Gaulle pourrait apporter au marasme algérien. Le message fut remis au Président français, bien que ce ne fut pas des mains de Vanier. En définitive, ce dernier n'occupa pas la fonction que l'on envisageait de lui confier et ce fut Pierre Dupuy qui remplaça Jean Désy à l'ambassade.

Les Canadiens s'étaient fourvoyés en estimant que de Gaulle ne constituerait pas un problème à court terme pour l'Alliance. Le Général allait rapidement soulever des difficultés autour de deux questions: la consultation politique et l'intégration militaire.

*Le général de Gaulle et la restructuration de l'OTAN: la proposition d'un directoire politique*

Le 17 septembre 1958, de Gaulle envoyait à Harold MacMillan et Dwight D. Eisenhower un mémorandum revendiquant pour la France des responsabilités accrues dans la prise de décision à l'OTAN. Si, rétrospectivement, le document constituait un point de départ pour le retrait de l'organisation militaire intégrée en 1966, il s'agissait également de

<sup>275</sup> LAC - RG25-A-3-b, volume 4881, file 50115- 40 part 2, mémorandum par Jules Léger, *loc.cit.*

<sup>276</sup> *Ibid.*, p.3.

<sup>277</sup> *Ibid.*, pp.3-4.

l'aboutissement de la politique poursuivie par la France à l'OTAN depuis 1949<sup>278</sup>. Deux événements propulsèrent l'initiative française. D'abord, l'intervention anglo-américaine au Liban et en Jordanie à la suite du coup d'État irakien du 14 juillet 1958 s'était effectuée hors de toute consultation avec la France<sup>279</sup>. Ensuite, le bellicisme des États-Unis lors des incidents de Quemoy et Matsu menaçait d'entraîner unilatéralement l'Occident dans une guerre généralisée contre le bloc communiste<sup>280</sup>. S'estimant privée de l'influence qui devait lui revenir, la France tentait ainsi d'accroître son rôle dans la planification extérieure à la zone OTAN.

Le mémorandum exigeait la création d'un directoire politique regroupant la France, le Royaume-Uni et les États-Unis, de même qu'une participation française, aux côtés des Anglo-américains, dans la gestion stratégique mondiale<sup>281</sup>. Ces idées n'étaient pas nouvelles, mais elles n'avaient jamais été promues avec autant d'insistance et n'avaient jamais rencontré de résistance aussi vive<sup>282</sup>. Le geste visait à préserver un prestige en décadence, mais il devait également permettre l'entérinement de la politique française en Afrique du Nord<sup>283</sup>. Techniquement, le *Standing Group* constituait déjà un comité tripartite, mais son influence était limitée et son pouvoir décisionnel supplanté par le SACEUR<sup>284</sup>.

Cette initiative était inacceptable tant pour les Canadiens que pour les autres membres modestes de l'OTAN. Selon Diefenbaker, de Gaulle entretenait une appréciation totalement irréaliste du pouvoir et de l'influence française dans les activités de l'OTAN<sup>285</sup>. Le Premier ministre canadien se sentait trahi que MacMillan ait attendu presque trois semaines avant de l'informer de l'existence du mémorandum<sup>286</sup>. Si elle était concrétisée, cette proposition entraînerait la perte de toute marge de manœuvre dans l'administration, les

<sup>278</sup> Maurice VAÏSSE, « Indépendance et solidarité 1958-1963 », dans Frédéric BOZO, Pierre MÉLANDRI et Maurice VAÏSSE, *La France et l'OTAN : 1949-1996*, Bruxelles, Complexe, 1996, p.220.

<sup>279</sup> *Ibid.*, pp.223-224.

<sup>280</sup> *Ibid.*, p.224.

<sup>281</sup> LAC - RG25-A-3-b, volume 4881, file 50115- 40 part 2, l'ambassadeur canadien aux États-Unis à Léger, Washington, 7 octobre 1958, p.1.

<sup>282</sup> *Ibid.*, p.2.

<sup>283</sup> LAC - RG25-A-3-b, volume 4881, file 50115- 40 part 2, mémorandum par Léger pour Smith, Ottawa, 16 octobre 1958, pp.1-2.

<sup>284</sup> Charles COGAN, « Puissance virtuelle : la France de la victoire à l'OTAN », dans Frédéric BOZO, Pierre MÉLANDRI et Maurice VAÏSSE, *op.cit.*, p.72.

<sup>285</sup> LAC - RG25-A-3-b, volume 4881, file 50115- 40 part 2, H.B.Robinson à Léger, Ottawa, 9 octobre 1958, p.1.

<sup>286</sup> *Ibid.*, p.1.

projets et les politiques de l'Alliance chez les petites et moyennes puissances<sup>287</sup>. Pour reprendre les termes de Dupuy, «we were quite unwilling to accept any position in NATO whereby the council became a rubber stamp for any policy that the great powers chose to pursue»<sup>288</sup>. De fait, les membres de second rang n'approuvaient pas nécessairement les politiques des grandes puissances occidentales au Moyen-Orient, en Afrique et en Asie du Sud-Est<sup>289</sup>. Les réformes gaulliennes auraient certainement intensifié les critiques des pays non alignés sur les tendances militaristes et impérialistes de l'OTAN<sup>290</sup>. Conséquemment, le rôle que le Canada désirait jouer au Commonwealth entrainait en opposition avec cette formule de direction mondiale par les Trois Grands<sup>291</sup>. C'est donc autant au nom de l'autonomie au sein de l'Alliance que de l'image projetée par cette dernière que le Canada rejetait le plan français.

Les Canadiens cherchaient néanmoins à éviter aux Français une rebuffade trop amère. Conscients de la précarité de l'OTAN et des risques d'un renforcement du neutralisme en France, ils approchèrent les Britanniques et les Américains pour souligner les aspects positifs de la proposition<sup>292</sup>. Ce n'était pas uniquement pour prévenir une crise interalliée; à leur avis, le Général avait exposé un problème bien réel. Comme l'écrivait Léger, «[de Gaulle] may have diagnosed a weakness of NATO, but his remedy is surely lethal for the patient, and hardly new»<sup>293</sup>. De Gaulle considérait que l'OTAN avait rempli sa fonction principale: stopper la menace militaire soviétique pesant sur l'Europe de l'Ouest. Désormais, les risques étaient réduits en Europe, mais s'étaient élargis à l'échelle planétaire. Une «ligne Maginot» occidentale ne suffirait pas à contrer l'expansion du communisme au

---

<sup>287</sup> LAC - RG25-A-3-b, volume 4881, file 50115- 40 part 2, mémorandum par Léger pour Diefenbaker, Ottawa, 10 octobre 1958, pp.1-2.

<sup>288</sup> LAC - RG25-A-3-b, volume 4881, file 50115- 40 part 2, Dupuy à Smith, Paris, 30 octobre 1958, p.1-2.

<sup>289</sup> LAC - RG25-A-3-b, volume 4881, file 50115- 40 part 2, Smith au haut-commissaire au Royaume-Uni, Ottawa, 29 octobre 1958, p.2.

<sup>290</sup> LAC - RG25-A-3-b, volume 4881, file 50115- 40 part 2, mémorandum par Léger pour Diefenbaker, *loc.cit.*, p.2.

<sup>291</sup> LAC - RG25-A-3-b, volume 4881, file 50115- 40 part 2, Smith au haut-commissaire au Royaume-Uni, Ottawa, 29 octobre 1958, p.3.

<sup>292</sup> LAC - RG25-A-3-b, volume 4881, file 50115- 40 part 2, mémorandum par Léger pour Diefenbaker, *Loc.Cit.* p.3.

<sup>293</sup> LAC - RG25-A-3-b, volume 4881, file 50115- 40 part 2, mémorandum par Léger pour Smith, *loc.cit.*, p.1.

Moyen-Orient, en Afrique ou en Asie du Sud-Est<sup>294</sup>. Le général britannique Bernard Montgomery avait également défendu cette opinion durant de nombreuses années<sup>295</sup>.

Les Canadiens adhéraient à la nécessité d'un endiguement étendu à l'extérieur du territoire couvert par l'OTAN. C'est dans les moyens à employer que les désaccords apparaissaient. L'idée de placer cette responsabilité entre les mains de l'organisation leur était déplaisante, eux qui avaient constamment œuvré à maintenir l'OTAN en conformité avec l'article 51 de la charte de l'ONU<sup>296</sup>. Ce qui importait vraiment au DAE était de faire bonne figure à la fois devant l'opinion publique du Canada, soucieuse de limiter l'extension des obligations (synonyme de dépenses accrues), et devant les pays non alignés, prompts à une condamnation indifférenciée des membres de l'OTAN pour les tendances militaristes et impérialistes de l'Alliance. Ainsi, en 1958, le raisonnement qui avait motivé les Canadiens à s'exclure des plus hautes instances militaires en 1949-1950 et à rediriger la planification stratégique mondiale hors des institutions de l'OTAN continuait de dicter la politique étrangère.

Toutefois, il semblait qu'en octobre 1958, les perspectives d'une mise en pratique des propositions gaulliennes étaient sombres. Pierre Dupuy, l'ambassadeur du Canada en France, avait approché Louis Joxe<sup>297</sup> pour obtenir davantage de détails. Il avait signifié à ce dernier que, hormis les États-Unis et le Royaume-Uni, aucun pays ne disposait des moyens d'assumer des responsabilités de gestion stratégique hors de la zone OTAN. Joxe rétorqua que la France les aurait une fois constituée sa force de frappe nucléaire indépendante<sup>298</sup>. Puisque les Français semblaient vouloir capitaliser sur un arsenal inexistant, Dupuy déduisit que le mémorandum n'était qu'un ballon d'essai et qu'une réponse anglo-américaine hâtive n'était probablement pas essentielle<sup>299</sup>. Ce raisonnement était renforcé par le fait que le Général, lorsqu'il rencontra les représentants du Royaume-

---

<sup>294</sup> LAC - RG25-A-3-b, volume 4881, file 50115- 40 part 2, Dupuy à Léger, Paris, 23 octobre 1958, p.1.

<sup>295</sup> *Ibid.*

<sup>296</sup> LAC - RG25-A-3-b, volume 4881, file 50115- 40 part 2, Smith au haut-commissaire au Royaume-Uni, *loc.cit.*, p.2.

<sup>297</sup> Le secrétaire général du Quai d'Orsay.

<sup>298</sup> DEA/50115-1-40, DCER volume 24, #293, Dupuy à Léger, Paris, 23 octobre 1958.

<sup>299</sup> *Ibid.*

Uni et des États-Unis, ne paraissait avoir qu'une conception vague de la structure institutionnelle à implanter<sup>300</sup>.

Lors de sa tournée mondiale, Diefenbaker aborda le sujet avec de Gaulle. Au cours de la rencontre, il mentionna à plusieurs reprises que l'idée d'un directoire était catégoriquement inacceptable pour le Canada. Lorsque le Général expliqua ses motivations, insistant sur la nécessité de soutenir le moral de la population et de faire reconnaître l'effort militaire français hors de l'Europe, Diefenbaker répliqua qu'il sympathisait avec ces difficultés, mais qu'une concrétisation des propositions gaulliennes provoquerait probablement le retrait des forces canadiennes placées sous le commandement de l'OTAN<sup>301</sup>. Le Premier ministre canadien exprima son aversion à voir la question soulevée lors de la rencontre ministérielle de l'OTAN prévue pour décembre, de peur des bouleversements infligés à l'Alliance, ce à quoi de Gaulle répondit qu'il n'en avait pas l'intention<sup>302</sup>.

### *Le Canada et le nucléaire français: intégration ou indépendance?*

Cette question de la planification stratégique était donc intimement liée à la seconde pomme de discorde dans l'Alliance. Depuis l'implantation de la politique *new look* et de son pendant à l'OTAN, le document MC/48, la consultation politique était peu envisageable en cas d'emploi des armes nucléaires; pour être efficace, la stratégie de la *massive retaliation* exigeait une réponse immédiate, sans tergiversation, dans l'éventualité d'une attaque contre un membre de l'Alliance<sup>303</sup>. Les États-Unis pouvaient désormais employer la bombe unilatéralement au nom de l'OTAN. Cela déplaisait fortement à plusieurs pays d'Europe soucieux de préserver leur indépendance et de ne pas être entraînés dans un

---

<sup>300</sup> DEA/50115-1-40, DCER volume 24, #298, *De Gaulle Proposals for Reorganization of NATO - Tripartite Meeting*, l'ambassadeur canadien aux États-Unis à Smith, Washington, 6 décembre 1958.

<sup>301</sup> David MEREN, *op.cit.*, pp.78-79; DEA/12687-M-40, DCER Volume 24, #392, *Prime Minister's Talks with General de Gaulle*, Dupuy à Smith, Paris, 6 novembre 1958.

<sup>302</sup> DEA/12687-M-40, DCER Volume 24, #392, *loc.cit.*

<sup>303</sup> François DAVID, «L'administration Eisenhower, l'Europe et le Conseil de l'Atlantique Nord comme instance de négociation: autorité politique occidentale ou forum consultatif?», dans *Relations internationales*, Paris, Presses Universitaires de France, no.136, 2008/4, pp.8-9.

conflit par le bellicisme américain. En 1957, devant l'ampleur imprévue des coûts des armes atomiques et la menace nouvelle des missiles intercontinentaux<sup>304</sup>, l'Administration Eisenhower proposa la directive MC/70 sur l'intégration des armements nucléaires. Les Américains vendraient aux Européens des missiles balistiques à portée intermédiaire (IRBM) qui seraient installés sur leur territoire. En cas de guerre, ces missiles ne seraient armés d'ogives qu'avec l'autorisation des États-Unis et leur emploi demeurerait sous la responsabilité des commandements régionaux de l'OTAN, majoritairement dirigés par des Américains<sup>305</sup>.

Les Canadiens approuvaient ce développement: il permettait non seulement d'augmenter l'efficacité de la défense, mais il maximisait également l'interdépendance des membres de l'Alliance. Dès 1957, ils étaient conscients que la France créerait des problèmes sur le sujet, et leurs craintes ne tardèrent pas à se réaliser. Les Français refusaient tout traitement qui serait moins favorable que celui accordé aux Britanniques, pour qui les accords des Bermudes de 1957 garantissaient la gestion opérationnelle des armes<sup>306</sup>. En octobre 1958, ils s'opposèrent au financement collectif des stocks. En prônant le financement national, ils espéraient éventuellement soulever la question d'un contrôle indépendant. En fait, ces plans d'intégration arrivaient à un bien mauvais moment pour les Français, qui avaient décidé en 1958 de la constitution de la *force de frappe*. On comprend donc l'intérêt de retarder ou de détourner les négociations du projet occidental global.

Les Canadiens étaient hostiles à l'idée d'une indépendance atomique française. D'abord, l'acquisition de cet arsenal était un préalable à la mise en pratique de la restructuration gaullienne de l'OTAN<sup>307</sup>. Ensuite, le Canada jugeait positifs les accords passés entre le SACEUR et les pays hôtes sur le contrôle des armements nucléaires américains, tant pour les missiles balistiques que pour les armes tactiques<sup>308</sup>. Les tests français dans le Sahara et le Pacifique étaient une source de tensions entre la France - et par

---

<sup>304</sup> *Ibid.*, p.9.

<sup>305</sup> *Ibid.*, pp.10-11.

<sup>306</sup> DEA/50030-AG-2-40, DCER volume 24, #230, *Implementation of NATO IRBM Nuclear Stockpiling and Tactical Weapons Projects*, Wilgress à Smith, Paris, 16 octobre 1958.

<sup>307</sup> DEA/50219-AL-2-40, DCER volume 26, #95, *NATO Nuclear Weapons - French Position*, mémorandum par Robertson pour le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Ottawa, 12 juin 1959.

<sup>308</sup> *Ibid.*

extension, les membres de l'OTAN - et les États afro-asiatiques<sup>309</sup>. S'ajoutaient des considérations relatives à l'efficacité: selon les officiels du DAE : « the evidence suggests that at best, — and at tremendous cost — France will have by 1964 a small 1960-vintage deterrent which by then will be obsolete and therefore militarily ineffective »<sup>310</sup>. Néanmoins, vers septembre 1959, l'opinion canadienne commençait à se réorienter. Aux yeux de Paul Tremblay, la décision française de développer un arsenal indépendant était irrévocable et elle serait très certainement réalisée dans les années à venir. Fidèle au rôle de conciliateur, ce dernier suggéra d'approcher les Américains pour les persuader de divulguer aux Français l'information facilitant la fabrication de ces armes. Des dépenses inutiles en temps et en argent seraient ainsi évitées et la France pourrait rediriger ces ressources économisées vers de l'activité plus productive et efficace, notamment pour renforcer l'OTAN<sup>311</sup>.

L'obstructionnisme français présentait des inconvénients évidents. D'abord, la nature d'une guerre nucléaire rendait obligatoires la souplesse et la rapidité dans la prise de décision. Dans le cas où une riposte massive serait nécessaire, le succès ou l'échec de l'opération se déciderait en l'espace de quelques minutes; la consultation constituerait un danger fatal<sup>312</sup>. De plus, l'interdépendance était fondamentale en raison des coûts des armements; certaines économies nationales plus modestes ne pourraient pas soutenir les dépenses autrement<sup>313</sup>. Finalement, l'intégration fournirait une assurance contre le risque de la constitution d'un arsenal allemand indépendant pour contrebalancer l'influence acquise par les Français avec la *force de frappe*<sup>314</sup>. Ainsi, bien que les Canadiens furent conscients des problèmes posés par un contrôle exclusif des armes par le SACEUR - un seul individu disposait du pouvoir décisionnel pouvant entraîner plusieurs pays simultanément dans une guerre atomique - ils percevaient davantage d'intérêts que de

---

<sup>309</sup> LAC, RG25-A-3-b, volume 7069, file 7839-40 part 3, le haut-commissaire au Royaume-Uni au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Londres, 20 novembre 1959, p.2; DEA/50271-K-40, DCER volume 27, #494, *French Policy on Nuclear Weapons and Disarmament*, mémorandum par \_\_\_\_\_, Ottawa, 14 avril 1960. Cette question centrale sera abordée plus en détail dans le prochain chapitre.

<sup>310</sup> DEA/50271-K-40, DCER volume 27, #494, *loc.cit.*

<sup>311</sup> LAC - RG25-A-3-b, volume 4881, file 50115-40 part 2, mémorandum par Tremblay pour le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Ottawa, 4 septembre 1959, pp.3-4.

<sup>312</sup> PCO, DCER volume 27, #220, *NATO Long Term Planning*, mémorandum par Green, Ottawa, 6 décembre 1960.

<sup>313</sup> *Ibid.*

<sup>314</sup> *Ibid.*



désavantages en la solution proposée par MC/70<sup>315</sup>. L'incapacité d'en venir à un accord menaçait d'abord de renforcer la dépendance américaine sur la RFA pour assurer la sécurité européenne, ensuite d'accélérer le développement de l'arsenal français, au risque de nuire aux négociations avec l'URSS sur le désarmement et la cessation des tests nucléaires<sup>316</sup>.

En 1959, les difficultés sur l'interdépendance militaire perduraient. Les Français, n'acceptant pas le contrôle de leur flotte méditerranéenne - leur force navale nationale la plus importante - par un officier britannique, retirèrent cette dernière du commandement de l'Alliance<sup>317</sup>. De plus, l'obstructionnisme français s'étendait également au projet d'intégration de la défense aérienne (NATINAD) qui piétinait depuis 1957, un contentieux qui ne serait réglé qu'en 1960, par une solution de compromis qui handicapait quelque peu l'efficacité militaire<sup>318</sup>. Ce litige causait des problèmes aux Canadiens, qui disposaient d'une escadre basée en sol français et qui anticipaient la nécessité d'un déplacement - comme l'avaient fait les Américains - si les difficultés se poursuivaient<sup>319</sup>.

En juin 1959, H. Davis s'entretint avec l'ambassadeur de la France au Canada pour tenter d'éclaircir les motivations de son gouvernement. Il affirma à ce dernier que les Canadiens ne comprenaient pas la déclaration française à l'effet que les plans pour l'accumulation d'armes atomiques en Europe ne répondaient pas aux impératifs de la stratégie planétaire de défense; à son avis, les deux n'étaient nullement incompatibles<sup>320</sup>. L'ambassadeur français répliqua qu'ils conditionnaient leur collaboration sur l'intégration nucléaire sur un accroissement de leur participation à la planification stratégique mondiale<sup>321</sup>. La conduite de la France, qui refusait de dissocier les aspects politique et militaire de son action dans l'Alliance, menaçait donc intégralement le volet atlantiste de la politique canadienne.

---

<sup>315</sup> *Ibid.*

<sup>316</sup> DEA/50219-AL-2-40, DCER volume 26, #95, *NATO Nuclear Weapons - French Position*, mémorandum de Robertson à Green, Ottawa, 12 juin 1959.

<sup>317</sup> Frédéric BOZO, *La France et l'OTAN: de la Guerre froide au nouvel ordre européen*, Paris, Masson, 1991, pp.70-71

<sup>318</sup> Frédéric BOZO, *Deux stratégies pour l'Europe : de Gaulle, les États-Unis et l'Alliance atlantique : 1958-1969*, Paris, Plon, 1996, pp.60-61.

<sup>319</sup> LAC - RG25-A-3-b, volume 4881, file 50115-40 part 2, mémorandum par la Direction européenne, Ottawa, 4 avril 1960, p.3.

<sup>320</sup> DEA/50219-AL-1-40, DCER volume 26, #96, *Storage of Atomic Weapons on French Territory*, mémorandum par Davis pour le chef de la 1ère Direction de liaison avec la Défense, Ottawa, 29 juin 1959.

<sup>321</sup> *Ibid.*

1959: une nouvelle initiative française et une contreproposition de P.H. Spaak

Insatisfait devant la réalisation improbable de son projet de directoire, de Gaulle renchérit avec une nouvelle initiative. Fin 1959, il entreprit d'organiser périodiquement entre les Six des discussions d'ordres politique et stratégique dans le but d'uniformiser la conduite de leurs relations extérieures. La proposition n'était pas proprement française, mais le Général en fit son cheval de bataille. Elle paraissait inacceptable au Canada, qui prédisait la formation d'un bloc uni à l'OTAN qui l'isolerait et le relèguerait au rôle d'un pays de seconde classe<sup>322</sup>. Il avait été suggéré de tenir ces discussions à l'UEO. Si elles devaient être instaurées, le Canada considérait cette dernière option comme étant la moins nuisible<sup>323</sup>. D'abord, cette voie associerait les Britanniques, que les Canadiens savaient être plus près de leurs intérêts politiques. Ensuite, l'UEO était plus ou moins subordonnée à l'OTAN. Les Canadiens cherchèrent néanmoins à convaincre les Britanniques de rejeter l'idée des groupements indépendants «intra-OTAN»<sup>324</sup>.

En septembre 1959, dans le but de contourner la suggestion d'une procédure de consultation politique extérieure à l'OTAN<sup>325</sup>, Spaak présenta une contreproposition dans l'optique de réconcilier la France et ses alliés sur les sujets litigieux. Le contenu en était le suivant: I - création d'un conseil regroupant les pays ayant accepté l'hébergement d'armes de destruction massive, lequel serait responsable de la prise de décision concernant l'utilisation des armements. II - implantation d'une mécanique de consultation entre les puissances nucléaires et non nucléaires permettant la discussion et l'information sur l'emploi des armes atomiques hors de la zone OTAN. III - mise sur pied de comités régionaux chargés de l'étude des problèmes politiques et militaires (Moyen-Orient, Extrême-Orient, Asie du Sud-Est, Afrique)<sup>326</sup>.

<sup>322</sup> LAC - RG25-A-3-b, volume 4881, file 50115- 40 part 2, le haut-commissaire au Royaume-Uni à \_\_\_\_\_ (DEA), 14 octobre 1959, p.1

<sup>323</sup> LAC - RG25-A-3-b, volume 4881, file 50115- 40 part 2, Léger à \_\_\_\_\_ (DEA), 1er octobre 1959, pp.4-6.

<sup>324</sup> LAC - RG25-A-3-b, volume 4881, file 50115- 40 part 2, Le haut-commissaire au Royaume-Uni à \_\_\_\_\_ (DEA), *loc.cit.*, p.4.

<sup>325</sup> LAC - RG25-A-3-b, volume 4881, file 50115- 40 part 2, Léger à \_\_\_\_\_ (DEA), 9 octobre 1959, p.1.

<sup>326</sup> LAC - RG25-A-3-b, volume 4881, file 50115- 40 part 2, mémorandum par Tremblay, Ottawa, 10 septembre 1959, p.1.

Aucun des trois volets de la proposition ne contentait les Canadiens. Pour le premier, ils anticipaient que les concessions apparaîtraient insuffisantes à de Gaulle, car il n'y aurait pas de veto français sur l'utilisation des armes (dans l'éventualité où ils accepteraient de les héberger)<sup>327</sup>. De plus, la consultation envisagée comportait d'évidentes nuisances d'ordre tactique<sup>328</sup>. Le second semblait désirable, mais irréalisable. Les Canadiens doutaient fortement que les grandes puissances divulgueraient volontairement des informations aussi confidentielles<sup>329</sup>. Pour le troisième, la création des comités régionaux risquait d'entraîner une extension des obligations du Canada à l'OTAN. Pour les petites et moyennes puissances soucieuses de limiter leurs engagements mondiaux, cette proposition amènerait trop de nouvelles responsabilités. Aux yeux des Français, elle en engendrerait trop peu<sup>330</sup>. Par ailleurs, il était prévu que l'Italie serait un membre permanent de tous les comités alors que les Canadiens ne seraient admis à aucun d'entre eux. L'Italie avait-elle davantage d'intérêts dans le Pacifique que le Canada<sup>331</sup>? Tels que l'on envisageait de les constituer, les comités régionaux porteraient un coup dur au fonctionnalisme à l'OTAN. Un certain sentiment de discrimination commençait à gagner le DAE.

Face à cette situation critique à l'OTAN, le Canada se prononçait sur sa vision de l'avenir de la consultation politique. Le *statu quo*, ayant comme référence la formule instaurée par le rapport des Trois Sages, apparaissait satisfaisant. Selon Léger,

«instead of tinkering with NATO's machinery for consultation, we wonder if the simple answer to this question is not after all the best? The existing machinery is good but we must make it work better. Canada has a good record over the years in this regard. We have had a good deal to do with the shape of the present NATO machinery and the NATO bible in political consultation is the report of the Three Wise men»<sup>332</sup>.

La solution ne se trouvait donc pas dans une modification de la structure institutionnelle, mais dans l'intensification des pratiques existantes. On désirait faire du

<sup>327</sup> LAC - RG25-A-3-b, volume 4881, file 50115- 40 part 2, Tremblay au sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Ottawa, 10 septembre, 1959, p.2.

<sup>328</sup> LAC - RG25-A-3-b, volume 4881, file 50115- 40 part 2, mémorandum par Tremblay, *loc.cit.*, p.3.

<sup>329</sup> *Ibid.*, p.4

<sup>330</sup> LAC - RG25-A-3-b, volume 4881, file 50115- 40 part 2, Tremblay au sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Ottawa, *loc.cit.*, p.2.

<sup>331</sup> LAC - RG25-A-3-b, volume 4881, file 50115- 40 part 2, Léger à \_\_\_\_\_ (DEA) (October 9th, 1959), *loc.cit.*, p.4.

<sup>332</sup> *Ibid.*, p.4.

Conseil une organisation où la consultation s'effectuerait en permanence plutôt que sur la base de réunions hebdomadaires<sup>333</sup>. On espérait que cette suggestion séduise suffisamment Spaak pour le convaincre d'abandonner les idées contenues dans sa proposition<sup>334</sup>.

### Bilan

En étudiant la réponse des Canadiens aux bouleversements occasionnés par le mémorandum gaullien, la tiédeur de leur action internationale est frappante. Elle contraste avec la virulence des analyses internes du DAE. De fait, s'ils exploitèrent intensément leurs réseaux diplomatiques bilatéraux – notamment par des communications fréquentes avec leur ambassadeur aux États-Unis, leur Haut Commissaire au Royaume-Uni, Paul-Henri Spaak et les hommes d'État français – pour se renseigner et exprimer leurs inquiétudes, l'option d'une intervention multilatérale pour surmonter la crise fut exclue. En dépit de nombreux plaidoyers pour la consultation, ils jugèrent inopportun d'amener la question devant le Conseil de l'OTAN de peur de radicaliser une situation déjà critique<sup>335</sup>. Ainsi, en analysant la stratégie canadienne – que l'on associe souvent au modèle de la « puissance moyenne » – force est de constater que parfois, le multilatéralisme si ardemment défendu apparaît davantage comme une fin que comme un moyen.

La conclusion des événements qui troublèrent l'OTAN en 1958-1959 pencha en faveur des intérêts canadiens. Les revendications de de Gaulle étaient inacceptables pour tous les autres membres de l'OTAN et elles disparurent derrière une solution d'apaisement d'origine américaine qui fit bien peu pour satisfaire les exigences françaises : la tenue, dès le 30 décembre 1959, de rencontres périodiques entre les représentants des trois Grands d'Occident à l'extérieur des instances de l'OTAN<sup>336</sup>. Si, concernant l'intégration de la défense, les Français entravèrent effectivement le bon fonctionnement de l'Alliance, sa dimension politique chère aux Canadiens restait formellement intacte. Or, pour le Canada, l'importance de cette crise résidait moins dans ses conséquences institutionnelles

---

<sup>333</sup> *Ibid.*, pp.4-5.

<sup>334</sup> *Ibid.*, p.5.

<sup>335</sup> DEA/12687-M-40, DCER volume 24, #392, *loc.cit.*

<sup>336</sup> Maurice VAÏSSE, *loc.cit.*, p.228.

concrètes que dans la prise de conscience, chez les membres du DAE, de la précarité de leur politique étrangère. Les attaques portées par la France contre le fonctionnalisme et le multilatéralisme poussèrent les Canadiens vers une stratégie d'apaisement qui les contraignit à minorer le second volet de leur activité internationale, celui de l'internationalisme libéral qui visait à préserver les bonnes relations avec le Commonwealth et les pays non alignés. Cette tension entre les deux tendances parfois conflictuelles de leur politique étrangère s'exprima en vigueur dans l'attitude des Canadiens devant la guerre d'Algérie, qui sera abordée au prochain chapitre.

## **Chapitre 6. Le Canada et la décolonisation française: entre politique souhaitée et politique appliquée**

L'objectif de ce chapitre est d'exposer le contraste entre les intentions de l'internationalisme canadien et ses manifestations contraintes. Dans l'étude de l'attitude canadienne devant la décolonisation française à l'ONU et à l'OTAN, l'Indochine marque une situation où l'activité internationale du Canada fut globalement convergente avec ses intérêts politiques. À l'inverse, l'Algérie illustre une renonciation aux principes canadiens et une négation de la politique d'indépendance devant les impératifs de l'Alliance.

### *Le Canada et la décolonisation indochinoise*

La position canadienne devant les mouvements d'émancipation s'était fixée tôt dans l'après-guerre, notamment sur la question libyenne. C'est en août 1949 que le problème d'Indochine gagna le Canada, alors que le chargé d'affaires français à Ottawa présenta une note au DAE annonçant la formation d'un gouvernement au Vietnam. Cette missive fut interprétée comme une demande de reconnaissance du nouvel État<sup>337</sup>. La posture canadienne s'alignait sur celle des Américains et des Britanniques, qui avaient reçu une notification semblable<sup>338</sup>. Hormis le communisme, il n'existait pas d'alternative à Bao Dai<sup>339</sup>. Par contre, il n'apparaissait pas souhaitable d'accorder la reconnaissance avant la ratification des accords du 8 mars<sup>340</sup>. De même, pour ne pas donner l'impression d'un front commun occidental uni derrière l'installation d'un empereur fantoche par une puissance coloniale, il était préférable d'attendre une reconnaissance préalable par certains pays asiatiques<sup>341</sup>. Les Canadiens étaient également opposés à la proposition française pour une

---

<sup>337</sup> DEA/50052-40, DCER volume 15, #1061, *Vietnam*, mémorandum par Heeney pour Pearson, Ottawa, 11 août 1949.

<sup>338</sup> *Ibid.*

<sup>339</sup> *Ibid.*

<sup>340</sup> *Ibid.*

<sup>341</sup> *Ibid.*

candidature vietnamienne à l'ONU. En regard de la situation politique du Vietnam, cette procédure ne remplirait pas les conditions contenues dans la Charte et Arnold Heeney, le sous-secrétaire d'État aux affaires extérieures du Canada, s'inquiétait des problèmes que cela pourrait générer entre la France et ses alliés. Dans un premier temps, le gouvernement canadien se contenta conséquemment d'une déclaration à l'ambassadeur français démontrant son intérêt pour cette région du globe et manifestant son inclination pour le rétablissement de la paix et de la stabilité<sup>342</sup>.

Le 3 février 1950, les Français revinrent à la charge, envoyant une note confirmant la création de l'État du Vietnam sous Bao Dai et de ceux du Cambodge et du Laos comme États de l'Union française<sup>343</sup>. Le Canada était toujours opposé à leur reconnaissance, mais désirait se montrer sympathique à l'action de la France en Asie du Sud Est. Or, à ce stade, les principaux alliés du Canada, dont les États-Unis et le Royaume-Uni, avaient déjà accordé la reconnaissance aux nouveaux États<sup>344</sup>. Les Canadiens devaient-ils suivre leurs partenaires? Heeney livrait à Pearson une analyse des avantages et des inconvénients. D'un côté, Ho Chi Minh avait reçu la reconnaissance de la Chine et de l'URSS; il apparaissait donc nécessaire de renforcer la position de Bao Dai<sup>345</sup>. Il était également important de ne pas s'aliéner les Français, et la non-reconnaissance pouvait signaler un manque de confiance de la part des Canadiens alors qu'ils approuvaient pourtant la lutte de la France en Indochine<sup>346</sup>. De plus, la reconnaissance contribuerait à stabiliser la scène intérieure en France, où le PCF menait une virulente campagne de propagande contre l'État de Bao Dai<sup>347</sup>. À plus long terme, la reconnaissance de l'empereur vietnamien, si elle s'accompagnait d'une aide militaire et financière, permettrait de libérer un certain nombre des soldats français stationnés en Indochine pour les rediriger vers une contribution à la défense européenne<sup>348</sup>.

---

<sup>342</sup> *Ibid.*

<sup>343</sup> DEA/50052-40, DCER volume 16, #1048, mémorandum par Heeney pour Pearson, Ottawa, 21 février 1950.

<sup>344</sup> *Ibid.*

<sup>345</sup> *Ibid.*

<sup>346</sup> *Ibid.*

<sup>347</sup> *Ibid.*

<sup>348</sup> DEA/50052-40, DCER volume 16, #1052, *Recognition of Indochinese States*, mémorandum par Heeney pour Pearson, Ottawa, 5 mai 1950.

Néanmoins, les arguments défavorables l'emportaient sur la nécessité de soutenir la France. Le statut des trois États ne remplissait pas les critères légaux habituels pour la reconnaissance. Ils n'avaient pas encore signé les accords, et les Français gardaient la mainmise sur leurs affaires externes (et internes dans une moindre mesure)<sup>349</sup>. Politiquement, la position de Bao Dai était précaire<sup>350</sup>. S'ajoutaient les motifs économiques: alors que le Canada n'avait aucun intérêt direct en Indochine<sup>351</sup>, la reconnaissance risquait d'entraîner - comme ce fut le cas avec les Britanniques et les Américains - des demandes françaises d'assistance militaire et financière<sup>352</sup>. Surtout, la reconnaissance était indésirable dans l'optique du volet internationaliste de la politique canadienne. Les États afro-asiatiques, Inde en tête, y étaient opposés pour des raisons évidentes. On cherchait à éviter un schisme au sein du Commonwealth et l'association publique du Canada au soutien d'un État colonial fantoche<sup>353</sup>. Les Canadiens attachaient beaucoup d'importance à l'opinion indienne. Ayant visité récemment l'Inde, le Pakistan et le Ceylan, Pearson avait délibérément manifesté une sympathie particulière pour l'éthique anti-impérialiste des trois États<sup>354</sup>. Selon les Canadiens, si les Français révisaient leur position sur leurs enclaves en Inde, ils adouciraient probablement l'attitude indienne sur l'Indochine<sup>355</sup>. Ainsi, alors que la stabilité de l'atlantisme était plutôt assurée, le Canada penchait davantage vers ses relations avec l'Inde qu'avec la France sur les questions coloniales. Dans la balance des arguments, c'est la volonté de maintenir l'unité au sein du Commonwealth et d'entretenir de bons rapports avec les nations asiatiques qui pesa le plus lourdement. En cas d'une reconnaissance des États associés par un certain nombre de pays asiatiques, le Canada aurait rapidement surmonté ses réticences<sup>356</sup>. Les Canadiens retardèrent donc la reconnaissance dans l'espoir de se doter d'un outil de chantage lorsque viendrait le moment d'influencer les Français vers un réel transfert de pouvoir à Bao Dai<sup>357</sup>.

<sup>349</sup> DEA/50052-40, DCER volume 16, #1048, *loc.cit.*

<sup>350</sup> DEA/50052-40, DCER volume 16, #1052, *loc.cit.*

<sup>351</sup> DEA/50052-40, DCER volume 16, #1049, Vanier à Pearson, Paris, 3 mars 1950.

<sup>352</sup> DEA/50052-40, DCER volume 16, #1052, *loc.cit.*

<sup>353</sup> DEA/50052-40, DCER volume 16, #1048, *loc.cit.*

<sup>354</sup> DEA/50052-40, DCER volume 16, #1052, *loc.cit.*

<sup>355</sup> DEA/50052-40, DCER volume 16, #1051, Pearson à Vanier, Ottawa, 16 mars 1950.

<sup>356</sup> DEA/50052-40, DCER volume 16, #1053, Wrong à Heeney, Washington, 17 mai 1950.

<sup>357</sup> DEA/50052-40, DCER volume 16, #1048, *loc.cit.*



Parodi avoua à Vanier que son gouvernement était déçu et qu'il accorderait beaucoup d'importance à une reconnaissance du Canada en raison de son «autorité morale»<sup>358</sup>. Il se méprenait; l'un des fondements de cet ascendant, tel qu'il était interprété et valorisé par les Canadiens, consistait en un certain anticolonialisme. Néanmoins, l'ambassadeur canadien étant plus proche des intérêts politiques français, il chercha à influencer l'attitude du DAE. Le 6 juin 1950, Vanier envoya un télégramme au sous-secrétaire d'État aux affaires extérieures pour tenter de faire basculer l'opinion du gouvernement. Il y soutenait que les arguments présentés par Heeney étaient valables et s'équilibraient, rendant le choix difficile<sup>359</sup>. Cependant, à son avis, la gravité de la situation ne se prêtait pas au calcul rationnel: la position de l'Indochine était centrale dans la communication entre l'Asie du Sud-est et la Chine, et elle constituait une clé de l'endiguement du communisme dans la région<sup>360</sup>. Vanier s'attaquait ensuite aux jugements canadiens sur la précarité du pouvoir de Bao Dai pour y opposer des estimations françaises, moins pessimistes<sup>361</sup>. Il avançait finalement que les propos sur les intentions impérialistes des Français étaient absurdes et que ces derniers aimeraient se retirer d'Indochine si les événements le permettaient. Il terminait avec un plaidoyer favorisant la reconnaissance<sup>362</sup>.

La missive influença les officiels du DAE, qui cherchaient désormais une solution conciliant leur volonté de soutenir la France et leurs craintes de faire mauvaise presse devant les puissances afro-asiatiques. En premier lieu, on envisagea de reconnaître simultanément les États indochinois et la Chine nouvellement communiste, ce qui présentait l'avantage de sauvegarder les relations canado-indiennes<sup>363</sup>. Néanmoins, en juillet 1950, peu après l'invasion nord-coréenne de la Corée du Sud, les perspectives d'une négociation avec Pékin se dissipaient alors que les impératifs de l'endiguement gagnaient en importance<sup>364</sup>. Les Canadiens décidèrent donc que le temps était venu d'accorder la reconnaissance aux États d'Indochine. Dans ce contexte, il était anticipé que l'opinion publique canadienne serait plus réceptive à un alignement sur la position des États-Unis et

<sup>358</sup> DEA/50052-40, DCER volume 16, #1049, *loc.cit.*

<sup>359</sup> DEA/50052-40, DCER volume 16, #1055, Vanier à Heeney, Paris, 6 juin 1950.

<sup>360</sup> *Ibid.*

<sup>361</sup> *Ibid.*

<sup>362</sup> *Ibid.*

<sup>363</sup> DEA/50052-40, DCER volume 16, #1056, Chipman à Heeney, New Delhi, 24 juin 1950.

<sup>364</sup> DEA/50052-40, DCER volume 16, #1057, *Recognition of Indochinese States*, mémorandum par Heeney pour Pearson, Ottawa, 4 juillet 1950.

du Royaume-Uni<sup>365</sup>. C'est donc la radicalisation de la situation en Extrême-Orient qui poussa à revoir cette position et à surmonter les réticences politiques et légales.

En dépit de demandes françaises répétées, la question demeura néanmoins en suspens. En novembre 1952, la reconnaissance n'avait pas encore été accordée. Le geste semblait pressant en raison de la difficulté croissante de la France à soutenir ses engagements militaires européens et indochinois. Les Français faisaient face à une conjoncture délicate où ils devaient à la fois augmenter leur contribution à l'OTAN, accepter le réarmement allemand et supporter seuls - bien qu'avec une assistance militaire américaine massive - ce qu'ils présentaient comme l'effort occidental pour endiguer le communisme en Indochine. La nécessité de leur offrir un soutien moral en ces temps difficiles poussa les Canadiens à surmonter leurs dernières hésitations<sup>366</sup>. Les reconnaissances furent accordées entre le 29 et le 31 décembre 1952<sup>367</sup>. Pour la première fois, les frictions internes à l'OTAN envahissaient la politique internationaliste canadienne. Toutefois, c'est moins sous la contrainte que par bonne volonté que le DAE plia devant les demandes françaises. La décision de reconnaissance avait été prise en 1950 et le Canada conserva une certaine autonomie sur la question de l'Indochine dans la suite des événements.

Les reconnaissances ne réglaient pas pour autant les divergences franco-canadiennes. Au début de 1953, la position française continuait de s'aggraver. Devant leur incapacité à s'extirper du marasme, les Français œuvraient à faire reconnaître l'indivisibilité

---

<sup>365</sup> *Ibid.*

<sup>366</sup> PCO, DCER volume 18, #1008, *Recognition of Vietnam, Laos and Cambodia*, mémorandum par Claxton pour le Conseil des ministres, 1er novembre 1952.

<sup>367</sup> Dans Magali DELEUZE. «Le Canada, les canadiens et la guerre d'Indochine: quelques intérêts communs?» dans *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 2006/3, no223, pp.17-29, l'auteure soutient que cet attentisme découlait du manque d'expérience diplomatique d'un département en pleine expansion et dont les ressources limitées forçaient la concentration des efforts vers d'autres priorités. Elle avance qu'en 1952, alors que le Canada acceptait avec réticence la diversion de sa contribution au *Mutual Aid* vers l'Indochine (voir chapitre 3), c'est devant la contradiction entre une non-reconnaissance des États Associés et un soutien militaire anonyme au conflit armé que le DEA aurait finalement cédé. Or, il apparaît plus probable que ce soit la nécessité d'apaiser les Français alors que leur position à l'OTAN se dégradait qui ait influencé la décision canadienne. D'abord, c'est un patron d'action que l'on retrouvera également pour l'Algérie, et ce malgré le fait que le détournement d'armements canadiens eut vraisemblablement lieu du début à la fin du conflit. Ensuite, cette hypothèse s'accorde mieux avec la ligne directrice de la conduite canadienne face à la décolonisation. Les Canadiens ne remettaient pas en cause la légitimité de l'action française en Asie du Sud-Est, du moment qu'ils n'y étaient pas publiquement associés. La formule selon laquelle le *Standing Group* était responsable de la destination des armements - pour laquelle le Canada jouait volontairement la sourde-oreille - s'accordait globalement à cette ligne politique.

de la paix en Extrême-Orient. En tentant de lier le règlement de la guerre d'Indochine avec celui de la Corée, ils cherchaient à faire entériner leur politique asiatique<sup>368</sup>. Le Canada redoutait cette éventualité, car elle réduirait les chances de régler le conflit coréen de façon satisfaisante<sup>369</sup>. De même, puisqu'elle était sanctionnée par une décision de l'ONU, l'intervention en Corée conservait une certaine légitimité dont l'action française en Indochine était dépourvue.

En 1953, les Canadiens se désillusionnaient d'une victoire française et commençaient à voir en une paix négociée la seule solution viable<sup>370</sup>. À leur avis, il fallait internationaliser le problème indochinois dans le but de «get [the French] off the hook on which they are writhing»<sup>371</sup>. En réponse à l'invasion du Laos par les forces Viet Minh (9 avril 1953), les Canadiens (et les Américains) étaient favorables à amener la question devant l'ONU alors que les Français s'y opposaient catégoriquement<sup>372</sup>. Ces derniers tentaient de légitimer leur cause en demandant une déclaration de solidarité de seize ou trente-cinq gouvernements, contournant l'ONU qui devait naturellement être l'organisation responsable de ces problèmes. Les seize - les pays combattant en Corée - et les trente-cinq - les États ayant reconnu le Laos - proposés par les Français surreprésentaient les Occidentaux aux dépens des Afro-Asiatiques, ce qui aurait conféré à cette déclaration le caractère impérialiste abhorré par les Canadiens. Le Canada s'y refusait et opta donc - non sans hésitations - pour une intervention à l'ONU<sup>373</sup>.

Or, en mai 1953, C.S.A Ritchie<sup>374</sup> commençait à considérer qu'il serait préférable de suivre la voie française pour l'internationalisation, soit de discuter la solution indochinoise lors de la conférence de paix sur la Corée plutôt que d'aborder la question à l'ONU, avec

---

<sup>368</sup> DEA/50052-40, DCER volume 19, #1066, *Situation in Indochina*, mémorandum par Wilgress pour Pearson, Ottawa, 1er mai 1953.

<sup>369</sup> DEA/50052-40, DCER volume 19, #1067, *Situation in Indochina*, mémorandum par Ritchie pour Pearson, Ottawa, 6 mai 1953.

<sup>370</sup> DEA/50296-40, DCER volume 19, #1070, *Situation in Indochina*, Pearson à Wrong, Ottawa, 8 mai 1953.

<sup>371</sup> DEA/50052-40, DCER volume 19, #1069, *Developments in Indochina*, mémorandum par Ritchie pour la Direction de l'Extrême-Orient, Ottawa, 8 mai 1953.

<sup>372</sup> DEA/50052-40, DCER volume 19, #1068, *Developments in Indochina*, mémorandum de Ronning pour le sous-secrétaire d'État par intérim aux Affaires extérieures, Ottawa, 7 mai 1953.

<sup>373</sup> DEA/50296-40, DCER volume 19, #1070, *loc.cit.*

<sup>374</sup> Il était alors l'adjoint du sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures canadien.

davantage de risques de désaccords et d'inefficacité<sup>375</sup>. En 1954, les Canadiens hésitaient toujours entre l'ONU et Genève comme forum principal; cette dernière solution fut adoptée.

Alors que l'ascendant occidental en Indochine basculait de la France vers les États-Unis et que le problème se corsait dans les rapports franco-américains, le Canada s'effaçait davantage des discussions, d'autant qu'il fut intégré en 1954 à la Commission internationale de contrôle, où il tenterait désormais de concilier les positions contradictoires de ses alliés<sup>376</sup>.

### Le Canada et la guerre d'Algérie

Le conflit algérien illustra les limites de l'indépendance internationale du Canada. Contrairement à l'Indochine, l'Algérie était d'une importance capitale pour la sécurité de l'Occident et pour la structure de l'OTAN. Si elle était affranchie, c'est non seulement l'aspect stratégique de la défense qui serait entamé, mais l'Alliance perdrait également en puissance dans la mesure où la France en retirait d'importantes ressources économiques<sup>377</sup>. Sur cette question, la conduite canadienne passa par trois étapes, qui furent, en un premier temps, conformes au modèle d'action sur la décolonisation décrit précédemment.

A priori, malgré leur sympathie envers une éventuelle émancipation algérienne, les Canadiens priorisaient la stabilité. Devant les aléas d'une indépendance hâtive, il semblait préférable de s'appuyer sur la stratégie française dans l'espoir d'une transition progressive<sup>378</sup>. Cela n'empêchait pas les officiels de porter un jugement parfois très sévère sur leur allié. Bien qu'en 1955, la plupart des hommes d'État étaient convaincus de la

---

<sup>375</sup> DEA/50052-40, DCER volume 19, #1069, *loc.cit.*

<sup>376</sup> DEA/50052-F-40, DCER volume 21, #601, le commissaire de la Commission internationale de contrôle pour le Vietnam à Pearson, Saigon, 11 juin 1955.

<sup>377</sup> DEA/12177-40, DCER volume 22, #336, *NATO and the Question of Algeria*, Léger à Pearson - mémorandum par Ford (19 mars 1956), Ottawa, 22 mars 1956.

<sup>378</sup> DEA/12177-40, DCER volume 21, #92, *The Algerian Question*, mémorandum par Ford pour Léger, Ottawa, 23 août 1955.

détermination française à atteindre une solution libérale, Jules Léger<sup>379</sup> s'exprimait en ces mots :

«I believe that the policy of the French Government in North Africa during the last few years has been unimaginative, erratic and at times unrealistic. In the long run, it could have disastrous effects. We can pretty well foresee the results of a repressive policy: bloodshed, chaos and the eventual setting up of weak, independent states partly run by the Arab League»<sup>380</sup>.

De même, Ford considérait comme irréalistes les propos catégoriques des Français soutenant que l'Algérie demeurerait indéfiniment intégrée à la France métropolitaine et que sa population arabe serait bientôt assimilée<sup>381</sup>. Pareille déclaration faisait planer la menace d'une perpétuation du conflit et donc des entraves qu'il occasionnait à la contribution française à l'OTAN.

La première manifestation internationale de cette ligne de pensée eut lieu en août 1955, alors que treize pays arabes et asiatiques exigeaient que le cas de l'Algérie soit discutée à la prochaine session de l'Assemblée générale des Nations unies<sup>382</sup>. Pour les Canadiens, bien que l'ONU fût habilitée à aborder ce sujet, son inclusion à l'ordre du jour de l'AGNU semblait nuisible à l'effort français d'en arriver à une politique constructive en Afrique du Nord<sup>383</sup>. Malgré les inconvénients liés à l'association des Canadiens à une cause coloniale, ils jugèrent qu'il serait inopportun d'appuyer cette demande. Des considérations relatives à la stabilité interne de la France entraient dans le calcul. Puisque la discussion mènerait vraisemblablement à la condamnation, amener le problème devant l'ONU risquait de miner, sur la scène intérieure française, la position des hommes d'État portés vers une solution libérale. Le risque était d'autant plus grand que les critiques, en déstabilisant le gouvernement, compromettraient les tentatives de ce dernier d'en arriver à une solution pour l'affranchissement du Maroc<sup>384</sup>. Ainsi, lorsqu'en octobre 1955, le vote à l'Assemblée générale de l'ONU inscrivit l'Algérie à l'agenda (le Canada ayant voté contre), Pearson s'exprima publiquement en ces termes: «we opposed and regret this unfortunate decision to

<sup>379</sup> Léger occupait alors le poste de sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

<sup>380</sup> DEA/12177-40, DCER volume 21, #93, *The Algerian Question*, mémorandum par Léger pour la Direction européenne, Ottawa, 6 septembre 1955.

<sup>381</sup> DEA/12177-40, DCER volume 21, #92, *loc.cit.*

<sup>382</sup> *Ibid.*

<sup>383</sup> *Ibid.*

<sup>384</sup> DEA/12177-40, DCER volume 21, #92, *loc.cit.*

inscribe on the agenda a question which, under the Charter, falls so clearly within the domestic jurisdiction of France. Decisions of this kind can, in our view, only harm the United Nations, without advancing the cause of freedom and self-government in whose name they are made»<sup>385</sup>.

Le Canada refusait donc d'aborder la question à l'ONU, mais qu'en était-il des consultations à l'OTAN? La Tunisie et le Maroc constituaient un précédent en la matière. Les Canadiens, en dépit de leur promotion de la consultation politique, avaient jugé préférable de ne pas discuter le problème au Conseil, craignant de voir ce dernier devenir un « *rubber stamp* » pour des politiques dérangeantes qui étaient déjà irrévocables ou encore de radicaliser la situation intérieure de la France<sup>386</sup>. En 1956, les Français cherchaient à faire sanctionner leur politique nord-africaine par leurs alliés et envisageaient d'aborder la question lors d'une réunion ministérielle de l'Alliance. Cela comportait le risque d'une requête d'assistance militaire et financière directe en Algérie, voire d'une demande d'augmentation de la contribution canadienne à la défense européenne pour compenser le drainage des ressources françaises<sup>387</sup>. De plus, le problème d'une association de l'OTAN à l'impérialisme était évident alors que l'organisation était sous le feu des Égyptiens et des Indiens, qui prétendaient qu'elle cautionnait la répression française en Afrique du Nord<sup>388</sup>. Ajoutant les suggestions portugaises de faire de l'OTAN un gardien actif du *statu quo* colonial, la consultation à l'OTAN, synonyme d'unité, faisait mauvaise presse chez les observateurs extérieurs<sup>389</sup>. Comme les Français ne semblaient pas disposés à recevoir des conseils (ou des admonestations), les Canadiens s'interrogeaient sur la valeur de la consultation elle-même : « if we cannot feel free to state something of our real thoughts and concerns in a NATO context, and if, as you say, no allied country is really in a position to put any pressure on the French in this matter, then I wonder whether it is worthwhile discussing Algeria in NATO at all»<sup>390</sup>. Ainsi, en l'absence de solution claire et

---

<sup>385</sup> DEA/8508-40, DCER volume 21, #94, extrait du procès-verbal de la réunion hebdomadaire des directions, Ottawa, 3 octobre 1955.

<sup>386</sup> DEA/12410-40, DCER volume 22, #337, *French North Africa, NATO and Western Mediterranean Defence*, Mémorandum de Macdonnell à Pearson, Ottawa, 22 mai 1956.

<sup>387</sup> DEA/12177-40, DCER volume 22, #336, *loc.cit.*

<sup>388</sup> *Ibid.*

<sup>389</sup> *Ibid.*

<sup>390</sup> DEA/12177-40, DCER volume 22, #349, *Algeria*, Léger au *chef de la délégation à l'Assemblée générale des Nations Unies*, Ottawa, 1er février 1957.

constructive à soumettre au Conseil, le Canada jugea préférable de retarder la discussion du sujet dans les institutions de l'Alliance<sup>391</sup>. Néanmoins, R.A.D Ford<sup>392</sup> considérait que cette décision serait renversée si la situation chaotique s'aggravait, notamment advenant un appui actif de l'Égypte aux rebelles; « military necessity might outweigh political objections »<sup>393</sup>.

En 1956, devant la nouvelle conjoncture amenée par la politique nassérienne et les deux récentes indépendances maghrébines, l'opinion du DAE commençait à évoluer. Selon MacDonnell<sup>394</sup>, la stratégie répressive exercée par la France en Algérie constituait l'obstacle principal à un resserrement des liens avec la Tunisie et le Maroc, ces derniers étant importants pour l'OTAN, tant stratégiquement (ex: bases de la U.S. Air Force au Maroc) que politiquement<sup>395</sup>. L'adoption par la France d'une solution algérienne calquée sur le modèle tunisien/marocain s'imposait graduellement comme la seule option viable pour empêcher les deux États nouvellement souverains de dériver vers Le Caire<sup>396</sup>.

En mai 1956, l'ambassadeur français au Canada envoya au gouvernement canadien un mémorandum requérant son soutien pour s'opposer à une nouvelle intervention de l'ONU sur la question algérienne. Le Canada affirma derechef son appui aux Français<sup>397</sup>. L'élément étant inclus à l'agenda de la prochaine Assemblée générale, les Français rapprochèrent les Canadiens en novembre pour s'assurer qu'ils accorderaient à ce point la plus faible priorité possible; ces derniers consentirent<sup>398</sup>. Néanmoins, une certaine frustration gagnait le DAE. Alors que les Français ne cessaient de présenter l'Algérie comme un problème intérieur et refusaient conséquemment d'en discuter dans une institution internationale, Guy Mollet aborda la question lors d'une rencontre avec les autorités soviétiques. Les Canadiens déduisaient que si les Français avaient accepté d'aborder le sujet en espérant obtenir le soutien de l'URSS pour leur politique, c'était en

---

<sup>391</sup> DEA/12177-40, DCER volume 22, #336, *loc.cit.*

<sup>392</sup> Le chef de la Direction européenne du DAE.

<sup>393</sup> DEA/12177-40, DCER volume 22, #336, *loc.cit.*

<sup>394</sup> L'adjoint du sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures canadien.

<sup>395</sup> DEA/12410-40, DCER volume 22, #337, *French North Africa, NATO and Western Mediterranean Defence*, mémorandum par MacDonnell pour Pearson, Ottawa, 22 mai 1956.

<sup>396</sup> *Ibid.*

<sup>397</sup> DEA/12177-40, DCER volume 22, #338, *Algeria - French Request for Canadian Support in Opposing United Nations Intervention*, mémorandum par MacDonnell pour Pearson, Ottawa, 23 mai 1956.

<sup>398</sup> DEA/12177-40, DCER volume 22, #339, *Algeria*, mémorandum par Léger pour la Direction européenne, Ottawa, 15 novembre 1956.

toute conscience que le prix à payer en retour serait lourd: travailler contre le Pacte de Bagdad, accepter les plans soviétiques de désarmement ou de réunification allemande...<sup>399</sup> Selon un officiel canadien, «the West is fortunate that the Russians did not decide to cooperate with the French. I am convinced that the latter would have gone a long way to meet Soviet wishes if they could have been assured of Soviet support for a solution of the Algerian problem»<sup>400</sup>.

L'insatisfaction croissait en 1957. La déclaration de Guy Mollet sur l'Algérie déçut les Canadiens, qui la trouvaient trop tiède, trop peu audacieuse et trop peu encline à mener vers une solution libérale (ex. : absence d'un plan pour la tenue d'élections libres...)<sup>401</sup>. De plus, après la discussion de l'Algérie à l'ONU, début 1957, R.A.D Ford considérait qu'il aurait été plus sage de la part des Français de contribuer à mettre en œuvre une résolution modérée plutôt que d'adopter la tactique négative de tenter de rallier une opposition de plus du tiers des membres<sup>402</sup>. La confiance des Canadiens en la bonne volonté des gouvernements français s'effritait, mais leur soutien persista tout de même. Mollet leur avait clairement rappelé les dangers d'une contestation par les alliés de la France sur sa politique algérienne: changement d'administration, triomphe électoral d'un parti réactionnaire, exacerbation des sentiments anti-américains, anti-OTAN et anti-ONU latents<sup>403</sup>. En 1957, l'opinion canadienne penchait en faveur d'une réorientation de la politique algérienne des Français, mais il était trop délicat de les y inciter directement. Suez avait radicalisé l'hostilité française à l'Alliance et Pearson considérait qu'il était encore plus nécessaire de soutenir la France à l'ONU qu'au début de 1956<sup>404</sup>. Le Canada entrait dans la seconde phase de sa politique sur l'Algérie: l'émancipation semblait la seule alternative, la confiance envers les hommes d'État français se dissipait, mais la cohésion transatlantique primait l'internationalisme. À cette étape, ce n'était pas l'éventualité d'un gouvernement communiste en Algérie qui motivait l'action canadienne, mais bien les risques du neutralisme en France. Jules Léger écrivait:

<sup>399</sup> LAC - RG25-A-3-b, volume 2751, file 542-40 part 1, *Franco-Soviet Talks in Moscow*, Mémorandum par MacDonnell pour Pearson, Ottawa, 22 mai 1956, pp.1-2.

<sup>400</sup> *Ibid.*, p.2.

<sup>401</sup> DEA/12177-40, DCER volume 22, #341, *Algeria - M. Mollet's Statement*, Pearson à Wilgress, Ottawa, 15 janvier 1957.

<sup>402</sup> DEA/12177-40, DCER volume 22, #351, *Algeria*, mémorandum par Ford, New-York, 22 février 1957.

<sup>403</sup> DEA/12177-40, DCER volume 22, #340, *Algeria in the UN*, Désy à Pearson, Paris, 15 janvier 1957.

<sup>404</sup> DEA/12177-40, DCER volume 22, #345, *Algeria*, Pearson à \_\_\_\_\_, New-York, 29 janvier 1957.



«while we do not share M. Mollet's fear that the Communists would probably replace the French in Algeria, we do recognize the danger that France, feeling herself isolated on a question which is fundamentally of national prestige but which the French consider as national survival, might adopt a very ugly attitude towards all international organizations to which they belong»<sup>405</sup>.

### Une réorientation de la politique étrangère canadienne?

En 1957, au sein du DAE, germait une remise en question de la valeur d'une promotion systématique de la consultation interalliée. Le Canada s'y était toujours montré favorable dans la mesure où elle devait permettre de sensibiliser les grandes puissances aux intérêts leurs alliés moins influents, mais avec une crainte persistante que celle-ci mène vers l'écrasement de leur autonomie dans une politique unie pour le bloc occidental. S'agissait-il d'homogénéisation ou d'harmonisation? Les contraintes de la Guerre froide poussaient effectivement vers une stratégie de « front commun » face aux communistes, mais était-elle nécessairement avantageuse? Les Canadiens réfléchissaient sur l'importance de l'homogénéité des politiques étrangères occidentales. John Holmes écrivait à Léger:

« one of the major aberrations of our time is the assumption that unity is an end in itself and that it is by nature an unquestionably good thing unless, of course, it applies to Communists, Asians and Africans.[...] On matters of military defense there is no doubt that unity to a considerable extent is a good thing. It is on the political side that questions arise. [...] One reason we should not pursue the false god of unity too far is that it could lead us into uniting behind a wrong policy. We have talked too often as if the main cause of distress in the Middle East crisis last year was that the unity of NATO was broken, whereas the real cause for distress was that some of our members were pursuing a disastrous policy. [...] It was far better that NATO should be split than that we should all unite in error.»<sup>406</sup>.

Il était conclu que l'unité ne devait pas être recherchée comme une fin en soi et qu'il existait plusieurs circonstances internationales où le gouvernement canadien aurait désormais intérêt à se détacher publiquement de l'attitude de ses alliés pour éviter de faire mauvaise presse. Cette réflexion visait particulièrement les luttes de décolonisation. Holmes continuait:

<sup>405</sup> DEA/12177-40, DCER volume 22, #344, *Algeria*, Léger au chef de la délégation à l'Assemblée générale des Nations Unies, Ottawa, 28 janvier 1957.

<sup>406</sup> DEA/50105-G-40, DCER Volume 24, #246, *NATO Unity*, mémorandum par Holmes pour le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Ottawa, 8 novembre 1957.

«the argument against unity is particularly strong on colonial matters. It would be one thing to unite in support of a wise French policy in Algeria, but it would be disastrous to stand behind the kind of policy which might be produced if an extremist Government came to power in Paris. If NATO is not to be discredited in the eyes of Asians, Africans, and Latin Americans, we must unite only in support of enlightened colonial policies. [...] There is no valid NATO reason why we should support Portugal over Goa which could not be translated into a valid Commonwealth reason for supporting India. [...] We must try to remember [...] that NATO is only one of several associations which are important to us. In the military field it is fundamental, but in the political field we have other essential interests as well. The problems of the world are not simply a matter of confronting the Communists with a United Western Europe and its overseas associates. Our concern to keep our links with our Commonwealth associates and to hold the affection of Asians and Africans in the United Nations is not just a sentimental frill. It is a thoroughly hard-boiled effort to prevent the Russians from turning our flanks and exposing NATO as a Maginot Line. Because NATO is of supreme military importance to us, we should not assume that it is of exclusive political importance [...] We must maintain enough flexibility in our diplomacy to associate when necessary with non-NATO countries in the United Nations and elsewhere, to pursue policies with which other NATO countries do not agree, and even to support non-NATO countries in disputes with NATO countries»<sup>407</sup>.

La cause déterminante de cette réflexion était l'attitude des puissances européennes envers les territoires dépendants et les pays non alignés. L'action de la France en Afrique du Nord figurait évidemment parmi les principales préoccupations. Plus largement, il semble que la remise en question découlait de la volonté de rééquilibrer les rapports canadiens entre l'OTAN et le Commonwealth - une idée propre à l'ère Diefenbaker - à une époque où le volet atlantiste de la politique canadienne se faisait vivement malmener. Holmes ne concluait pas sur la nécessité de mettre un terme à la consultation, mais bien sur le besoin de sensibiliser les États afro-asiatiques sur la diversité des philosophies guidant les activités étrangères des membres de l'OTAN<sup>408</sup>. Il incombait de corriger l'image d'une alliance qui faisait publiquement la promotion de l'harmonisation politique au point où le tiers-monde attribuait à certains pays de l'OTAN des intentions qui n'étaient pas les leurs, alors que les grandes puissances exploitaient la «mystique» de l'unité pour soumettre à leurs alliés des décisions irrévocables<sup>409</sup>.

Les risques identifiés par Holmes grandissaient avec la multiplication et la radicalisation des crises interalliées depuis Suez. En 1958, devant la nouvelle attitude américaine en Extrême-Orient, la politique d'indépendance gaullienne, les désaccords sur

---

<sup>407</sup> *Ibid.*

<sup>408</sup> *Ibid.*

<sup>409</sup> *Ibid.*

les responsabilités mondiales de l'OTAN, la situation à Chypre et les relations entre les Six et les Sept<sup>410</sup>, la réflexion sur l'ampleur désirée de la consultation politique gagnait en pertinence. Ainsi, en 1959, alors qu'il préparait Howard Green à assurer le poste de secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Jules Léger réfléchissait toujours en accord avec la ligne de pensée du mémorandum de Holmes. Selon le représentant permanent du Canada à l'OTAN, malgré une dévotion traditionnelle à l'extension de la consultation dans l'Alliance, le Canada avait, au cours des années précédentes, fait preuve d'une réticence croissante à concrétiser ce principe. Justifiant cette position, il écrivait:

«this cautious approach on our part has been the more noticeable since two of the great powers in the alliance, the United States and the United Kingdom, and some of the smaller powers such as the Netherlands and Italy, not to mention Iceland, have used the NATO forum more and more frequently to raise issues which either were not in the Treaty area, or not ripe for discussion, or were being discussed in another forum. On the other hand, the same caution has also applied in reverse in accepting the situation whereby the question of Algeria, for example, be not raised in Council»<sup>411</sup>.

Néanmoins, en regard de la tendance des États-Unis et de la Grande-Bretagne à soulever un nombre grandissant de questions devant être discutées à l'OTAN, il concluait qu'il serait important d'encourager ces développements<sup>412</sup>. Le Canada continuait donc à faire la promotion de la consultation à l'OTAN, mais celle-ci ne devait pas empiéter sur son image dans le tiers-monde. Or, devant la situation radicale des attaques gaulliennes sur l'OTAN concomitantes à une guerre d'Algérie qui s'aggravait, l'Alliance allait supplanter l'internationalisme au chapitre des priorités canadiennes<sup>413</sup>.

### Troisième étape: intrusions mutuelles des souverainetés nationales

<sup>410</sup> DEA/50102-V-40, DCER volume 24, #321, *NATO Ministerial Meeting - December 1958 - Introduction*, extrait du livre d'information, Ottawa, \_\_\_\_\_, 1958.

<sup>411</sup> DEA/50030-AG-1-40, DCER volume 26, #76, Léger à Green, Paris, 15 juillet 1959.

<sup>412</sup> *Ibid.*

<sup>413</sup> Robin Stewart GENDRON, *Shifting Priorities: the evolution of Canada's relations with French Africa, 1945-1968*, Ph.D. thesis, Department of History, University of Calgary, 2001, p.277.

En août 1958, le Ghana, la Tunisie et le Soudan proposèrent d'effectuer une visite au Canada pour y traiter de l'Algérie<sup>414</sup>. Cette approche donnait suite à la conférence panafricaine des peuples, réunie à Accra en 1958. Les États participants avaient conclu sur la nécessité d'organiser des missions périodiques à l'étranger pour y expliquer les problèmes de l'Afrique<sup>415</sup>. Le Canada accepta de les accueillir et en informa Daridan<sup>416</sup>. Ce dernier réagit sévèrement, jugeant intolérable que des problèmes internes de la France soient discutés entre des États tiers<sup>417</sup>. G.G. Crean assura que la position du Canada demeurerait inchangée et qu'ils recevaient la mission dans le simple but de les inciter à la modération et à la retenue en vue de la prochaine discussion à l'Assemblée générale de l'ONU<sup>418</sup>. Daridan se montra peu réceptif. Crean revint à la charge en avançant qu'il serait préférable que ces trois pays aient l'opinion du Canada, car ils visiteraient certainement d'autres États moins sympathiques à la cause française<sup>419</sup>. Le nouvel ambassadeur canadien en France, Pierre Dupuy, aborda la question avec Joxe. Devant la sensibilité de ce dernier sur le sujet, il conseilla au gouvernement canadien de ne pas compromettre les relations franco-canadiennes à cette étape où de Gaulle s'efforçait de régler le problème algérien<sup>420</sup>. Dupuy craignait que cette visite ne handicape sa mission à Paris, soit celle de cultiver la bonne entente entre la France et le Canada (voir chapitre 5)<sup>421</sup>.

L'audience fut reportée et le contentieux ainsi momentanément neutralisé. Or, la virulente réaction française laissa un goût amer aux Canadiens, qui se sentaient lésés dans leur indépendance. En contraste avec l'ouverture à la négociation des Anglo-Saxons, la France était le seul allié important du Canada avec lequel il était impossible de discuter franchement sans être accusé d'abandonner sa cause. Les Français semblaient tenir pour acquis que les liens historiques et l'amitié franco-canadienne commandaient un soutien

---

<sup>414</sup> DEA/12177-40, DCER volume 24, #499, *Sudanese Approach for Visit of Mission to Canada on Algerian Question*, Ritchie à Smith, New-York, 1er août 1958.

<sup>415</sup> *Ibid.*

<sup>416</sup> Le Directeur général des Affaires politiques du Quai d'Orsay.

<sup>417</sup> DEA/12177-40, DCER volume 24, #503, *Algerian Question and UN: Proposed Mission to Canada*, Crean à Smith, Paris, 18 août 1958.

<sup>418</sup> *Ibid.*

<sup>419</sup> *Ibid.*

<sup>420</sup> DEA/12177-40, DCER volume 24, #504, *Visit African Delegates to Ottawa*, Dupuy à Smith, Paris, 20 août 1958.

<sup>421</sup> *Ibid.*

inébranlable à leurs politiques internationales. Pour reprendre les termes d'un mémorandum destiné à Sidney Smith<sup>422</sup>,

«one has the impression that there is a lingering colonialism in French relations with us, and that they have failed to recognize the extent to which Canada and other middle powers are now legitimately, and to some extent independently, involved in international issues. [...] Traditional ties of history and sympathy to which we refer so often and so proudly have, unfortunately, less meaning than they should in the realm of political consultation. Indeed, to judge by French reaction, it seems that these ties of sympathy are sometimes used as puppet strings to command our support for French policy, without appreciating that we have interests of our own which may not always coincide with those of the French. National sympathy is a valuable asset in this situation and can facilitate mutual understanding, but it should not be used as an instrument of coercion»<sup>423</sup>.

Les Français n'étaient pas conscients des intérêts mondiaux du Canada sur des problèmes comme l'Algérie parce qu'ils étaient aveuglés par une conception obsolète de rapports internationaux régis par les grandes puissances<sup>424</sup>. La victimisation qui émane de ce mémorandum en dit long sur l'état d'esprit des diplomates canadiens. Alors qu'en 1958, les volets économique et politique de leur projet transatlantique étaient malmenés, l'Algérie les confrontait à l'indépendance plutôt restreinte de leur activité internationaliste. La mention de la persistance des mœurs colonialistes françaises signale également que les Canadiens se sentaient attaqués sur la dimension identitaire de leur activité internationale.

En septembre 1958, un autre événement envenima les relations franco-canadiennes. René Lévesque prévoyait visiter la France et l'Algérie pour couvrir pour la CBC le référendum sur la constitution de la Ve République<sup>425</sup>. Les Français craignaient - avec raison - que Lévesque ne présentât le sujet d'un point de vue favorable au FLN, répétant ainsi un précédent (entrevue d'un dirigeant du FLN en novembre 1958, qui avait frustré les Français)<sup>426</sup>. Dupuy rappela à Langlais que malgré la sympathie canadienne envers les inquiétudes françaises, la CBC était indépendante et que toute censure serait

<sup>422</sup> Secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada sous Diefenbaker.

<sup>423</sup> DEA/12177-40, DCER volume 24, #505, *French Reaction to the Proposed Visit by the African Delegation*, mémorandum pour le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, 21 août 1958.

<sup>424</sup> *Ibid.*

<sup>425</sup> DEA/12177-48, DCER volume 24, #507, *French Referendum: CBC Coverage; René Lévesque*, Dupuy à Smith, Paris, 18 septembre 1958.

<sup>426</sup> DEA/6938-40, DCER volume 24, #508, *French Referendum: CBC Coverage, Lévesque*, Smith à Dupuy, Ottawa, 19 septembre 1958.

inacceptable<sup>427</sup>. L'administration canadienne s'engagea néanmoins à ne donner aucune assistance à Lévesque pour obtenir ses permissions de visite et ses entrevues<sup>428</sup>. Percevant l'anxiété grandissante des Français, les Canadiens leur intimèrent qu'ils n'avaient pas l'intention d'accorder la reconnaissance au Gouvernement provisoire de la République algérienne<sup>429</sup>. De plus, répondant aux demandes françaises, ils approchèrent les pays du Commonwealth pour les décourager de reconnaître le GPRA<sup>430</sup>. Il s'agissait vraisemblablement d'une tentative de soigner les relations franco-canadiennes troublées en septembre 1958. Ce geste s'inscrit dans l'intérêt canadien d'assurer la stabilité en Afrique du Nord: ce gouvernement provisoire était établi au Caire et ses allégeances ne faisaient que peu de doutes. Daridan remercia vivement les Canadiens pour cet acte<sup>431</sup>.

En 1959, le Canada était de plus en plus embarrassé par la nécessité de soutenir la France à l'ONU<sup>432</sup>. La déclaration gaullienne du 16 septembre 1959, ouvrant trois voies pour une solution algérienne, reconnaissait finalement la légitimité de l'affranchissement algérien de la tutelle française et mit conséquemment les Canadiens - du moins momentanément - en accord avec la politique française<sup>433</sup>. Or, alors qu'il devenait clair que les propositions de de Gaulle n'apaisaient pas les tensions et que le chaos perdurait en Algérie - ce qui constituait toujours le principal obstacle à l'établissement de bonnes relations avec la Tunisie et le Maroc - le Canada revint à une position de désapprobation et considéra qu'une opposition à la France pourrait s'imposer. Mais en 1959, l'OTAN était traversée par les bouleversements du gaullisme et la précarité du soutien français à l'organisation commandait une politique d'apaisement chez les Canadiens, laquelle passait par l'appui de la France à l'ONU. Depuis le printemps 1959, Couve de Murville tenait des propos qui illustraient son impatience grandissante envers les Canadiens. Soutenant que la France romprait ses rapports diplomatiques avec tout gouvernement qui reconnaîtrait le

---

<sup>427</sup> DEA/12177-48, DCER volume 24, #507, *loc.cit.*

<sup>428</sup> DEA/12177-40, DCER volume 24, #509, *French Referendum - CBC Coverage*, Dupuy à Smith, Paris, 22 septembre 1958.

<sup>429</sup> DEA/12177-40, DCER volume 24, #511, *Provisional Government of Algeria*, Smith au chef de la délégation à l'Assemblée générale des Nations Unies, Ottawa, 22 septembre 1958.

<sup>430</sup> DEA/12177-40, DCER volume 24, #515, *Non-Recognition of the Provisional Government of Algeria*, Smith à Dupuy, Ottawa, 29 septembre 1958.

<sup>431</sup> DEA/12177-40, DCER volume 24, #516, *Non-Recognition of the Provisional Government of Algeria* Dupuy à Smith, Paris, 30 septembre 1958.

<sup>432</sup> DEA/12177-40, DCER volume 26, #27, Green à Dupuy, Ottawa, 26 novembre 1959.

<sup>433</sup> Robin Stewart GENDRON (2001), *op.cit.*, pp.104-105.

GPRA, il avança que le Canada, comme la Yougoslavie, prétendait en savoir plus que quiconque sur la façon de gérer les relations internationales, et ironisa que la politique extérieure des Canadiens devenait bien « active » alors qu'ils étaient dépourvus d'un ministre des Affaires étrangères<sup>434</sup>.

L'appui à la France devenait plus nécessaire en raison de nouvelles tensions franco-canadiennes sur la question des essais nucléaires. Les tests sahariens constituant à la fois la cible d'une condamnation tiers-mondiste de l'OTAN et un préalable à la politique indépendantiste gaullienne dans l'Alliance, le Canada s'y était opposé, aux côtés des Afro-Asiatiques, lors du vote onusien à l'automne 1959. Lacoste exprima aux Canadiens, au nom de la délégation française de l'Assemblée générale de l'ONU, son « intense indignation » devant ce geste, dont les conséquences avaient été « désastreuses », écrivant : « les Canadiens disent qu'ils nous aiment, mais ils votent contre nous »<sup>435</sup>. Selon les Français, les intérêts canadiens auraient été sauvegardés par une simple abstention<sup>436</sup>. Réagissant à la dégradation de ses relations avec la France, à la quatorzième session de l'Assemblée générale de l'ONU, le Canada, dans une abnégation quasi servile, votait toujours aux côtés de la France sur l'Algérie dans l'optique de réparer les pots cassés<sup>437</sup>. Le renoncement du Canada s'étendit au monde médiatique. Le 24 mai, parut à la CBC un entretien avec Chanderli, le représentant new-yorkais du FLN<sup>438</sup>. « Surpris et indigné », l'ambassadeur français au Canada protesta contre la tenue d'une autre entrevue, prévue pour le 4 juin, de deux autres dirigeants du FLN. Devant ces critiques, le gouvernement canadien intervint pour faire annuler la programmation<sup>439</sup>.

Cette compromission canadienne illustre que la préservation de l'Alliance, en plus de contraindre l'activité étrangère canadienne, envahissait même la politique intérieure. En effet, Robinson était conscient que le retrait de la flotte méditerranéenne par de Gaulle était

<sup>434</sup> LAC - RG25-A-3-b, volume 4881, file 50115-40 part 2, Reid à Green, \_\_\_\_\_, 4 mai 1959. Suite à la mort subite de Sidney Smith, le 17 mars 1959, Howard Green, le ministre des Travaux publics, s'était vu confié par Diefenbaker la responsabilité des Affaires extérieures.

<sup>435</sup> H.B.R./MG31/E-83 2-14, DCER volume 26, #23, *French Nuclear Tests in the Sahara*, Robinson au sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Ottawa, 16 novembre 1959.

<sup>436</sup> DEA/50271-4-40, DCER volume 26, #24, *Sahara Tests*, Dupuy à Green, Paris, 26 novembre 1959.

<sup>437</sup> Robin Stewart GENDRON (2001), *op.cit.*, p.105.

<sup>438</sup> DEA/12177-40, DCER volume 26, #328, *French Protest Concerning Interview of Algerian Students on CBC-TV*, mémorandum par Robinson pour Green, Ottawa, 10 juin 1959.

<sup>439</sup> *Ibid.*

une forme de vengeance contre l'abstention américaine sur le vote d'une résolution afro-asiatique concernant l'Algérie lors de la session précédente de l'Assemblée générale de l'ONU<sup>440</sup>. Jusqu'en 1962, malgré une opposition publique des États-Unis à l'ONU depuis 1959, les Canadiens continuèrent de voter aux côtés de la France. En cette rare situation où le Canada se détachait de la ligne politique de son voisin du sud, il s'agissait d'un alignement plutôt contraint sur la politique d'un autre allié et non d'un signe d'autonomie. Entre 1956 et 1962, le Canada vota contre neuf résolutions onusiennes favorables à l'affranchissement de l'Algérie<sup>441</sup>. Lorsque l'indépendance fut accordée, le 3 juillet 1962, le Canada reconnut immédiatement le nouvel État.

### Bilan

Que faut-il retenir de l'attitude canadienne devant la décolonisation française? On constate d'abord que, jusqu'en 1955, le volet internationaliste de l'activité étrangère canadienne d'après-guerre – lequel remplissait des fonctions politiques et identitaires – s'était affirmé avec succès. En effet, la recherche insistante par les Français d'un soutien du Canada pour leurs politiques asiatiques et nord-africaines répondait de l'influence que ce dernier avait réussi à acquérir auprès des pays non alignés grâce à son apparente neutralité et à sa modération<sup>442</sup>. Au niveau des principes, la ligne politique directrice était présente depuis 1945 et elle demeura cohérente jusqu'en 1962. Elle fut exprimée assez librement dans l'attitude des officiels devant la situation en Libye et la guerre d'Indochine. La politique *appliquée* était donc compatible avec la politique *souhaitée*. Il y eut un renversement de situation pour l'Algérie. La conduite devant la décolonisation en Afrique du Nord illustre les limites que la recherche de la cohésion dans l'Alliance fit peser sur l'internationalisme canadien. Si les considérations stratégiques étaient présentes, elles n'étaient pas dominantes; en 1950, le Canada avait effectivement voté pour l'indépendance libyenne en dépit des incertitudes sur l'alignement futur du nouvel État. C'est l'aspect

---

<sup>440</sup> *Ibid.*

<sup>441</sup> Robin STEWART-GENDRON (2001), *op.cit.*, p.279.

<sup>442</sup> H.B.R./MG31/E-83 2-14, DCER volume 26, #23, *loc.cit.*



politique des relations franco-canadiennes dans l'Alliance qui constitua l'élément décisif du rétrécissement de l'autonomie du Canada. Ajoutant la tiédeur du soutien du Canada à une consultation à l'OTAN sur les questions coloniales - qui semblait condamnée à échouer avant d'avoir vu le jour –, force est de constater que bien plus qu'un espace de négociation et un lieu de la défense de l'indépendance, l'OTAN apparaît comme une source de contraintes pour la politique étrangère canadienne.

## Conclusion

Avec l'élection de Jean Lesage, en juin 1960, la révolution tranquille et l'émergence graduelle d'une paradiplomatie québécoise allaient transformer les objectifs de la politique étrangère canadienne de même que la dynamique des relations franco-canadiennes. Si la fin de la guerre d'Algérie fut accueillie avec soulagement au DAE, réglant l'un des principaux litiges entre le Canada et la France, les officiels n'avaient pas prévu que cette dernière s'intéresserait désormais au Québec, inaugurant une ère de rapports nettement plus conflictuels<sup>443</sup>. De Gaulle avait commencé à valoriser les liens avec le Québec lors de sa visite canadienne de 1960. En 1961, dans le cadre de la création de la Délégation générale du Québec à Paris, Lesage était reçu par de Gaulle avec tous les honneurs d'un chef d'État souverain<sup>444</sup>. Alors que la France devenait le pays vers lequel le Québec se tournerait pour obtenir un appui en faveur de son autonomisation, la nouvelle priorité de la politique étrangère canadienne ne serait plus la prévention des troubles internes à l'OTAN, mais la préservation de l'unité et de la stabilité de la fédération.

Même si la phase de crise liée au «vive le Québec libre» de 1967 était encore loin, Pearson, lors de son élection en 1963, faisait déjà de l'amélioration des relations entre le Canada et la France une priorité de son gouvernement<sup>445</sup>. C'était surtout en raison du litige qui opposa les deux pays sur les questions de la guerre d'Algérie et des essais nucléaires dans le Sahara. Il tentait ainsi de répondre à la détérioration des relations franco-canadiennes suivant l'élection de Charles de Gaulle.

Néanmoins, lorsque l'on observe l'évolution des rapports entre les deux pays de 1945 à 1962, le premier constat est qu'en dépit de crises majeures au sein de l'Alliance, il n'existe pas de point de rupture dans les stratégies ou les attitudes canadiennes. L'époque gaullienne ne marqua que la radicalisation d'une dynamique interactionnelle qui s'installa dès 1945; ses fondements demeurèrent inaltérés. Les relations franco-canadiennes furent malaisées dès la fin de la guerre en raison des intérêts divergents des deux pays. Le Canada avait beaucoup plus en commun avec les Pays-Bas et la Belgique, d'authentiques

---

<sup>443</sup> BOTHWELL, Robert, *op.cit.*, p.239.

<sup>444</sup> *Ibid.*, p.241.

<sup>445</sup> Robin Stewart GENDRON (2001), *op.cit.*, pp.165-166.

puissances moyennes, qu'avec la France, qui ne cherchait depuis le début, par des moyens divers, qu'à retrouver son statut dominant sur la scène mondiale. Dès la rédaction des traités, la France aspirait à restreindre la direction des affaires occidentales à un petit groupe de grandes puissances auquel elle considérait qu'elle appartenait. Le Canada préférait négocier sur la base du *functional principle* : une nation devrait pouvoir participer aux négociations sur les questions impliquant ses intérêts directs ou faisant appel à ses compétences.

Le Canada n'était pas défavorable à l'idée de voir la France réoccuper le rôle d'une grande puissance. Cependant, il fut opposé à la plupart des manœuvres qu'elle déploya pour y arriver, car ces dernières étaient fondées sur une conception jugée obsolète de relations internationales gérées exclusivement par les Grands. Si, en un premier temps, les rapports franco-canadiens furent plus fluides, c'est que les ambitions de la France étaient modérées par sa situation politique et économique vulnérable. Au gré de la reconstruction de leur pays et de la régénération de leur puissance et de leur influence, les Français multiplièrent les attaques contre le projet canadien d'une communauté transatlantique politique et économique. Devant ces initiatives, le Canada adopta avec une constance relative le rôle de conciliateur que l'on a défini *a posteriori* comme l'apanage des puissances moyennes. Les motivations qui le poussèrent vers la recherche de l'équilibre des forces en Europe et de la bonne entente entre alliés étaient largement politiques et économiques avant d'être militaires. Il s'agit là d'un premier trait qui distingue la politique canadienne de celle des États-Unis, où les questions sécuritaires jouaient un rôle beaucoup plus important et où l'on n'hésitait pas à compromettre, par exemple, l'équilibre et l'harmonie franco-allemands pour régler les problèmes de sécurité collective. Sur certains terrains, lorsque les Américains s'opposaient radicalement à la France, le Canada était forcé de se montrer plus modéré ou de continuer d'appuyer cette dernière; la cohésion transatlantique était la mesure de l'indépendance canadienne.

Au chapitre économique, les motifs du Canada divergeaient également de ceux des États-Unis. Les Américains faisaient la promotion de l'intégration européenne avant tout dans une perspective de Guerre froide. Le relèvement et l'unité de l'Europe étaient recherchés pour parer la menace soviétique et l'élévation des barrières tarifaires leur paraissait conséquemment comme un moindre mal qu'aux Canadiens. Si le Canada

admettait la nécessité de ces actions économiques pour faire face au bloc de l'Est, la recherche de contrepoids économiques, de débouchés commerciaux prima constamment au chapitre des priorités. La question de l'intégration économique offre un exemple de la timidité des manœuvres du Canada pour faire valoir sa vision de l'atlantisme lorsque les Américains adoptaient une voie divergente. Dans leurs réponses aux diverses étapes de l'intégration, malgré la virulence des analyses intérieures au DAE, les Canadiens furent étonnamment effacés. En dépit du fait que la France, notamment aux séances de négociation du GATT et à l'OECE, fut l'allié occidental le plus dérangeant, celui qui attaqua le plus systématiquement leur programme, les Canadiens semblèrent se résigner à leur impuissance et n'entamèrent peu ou pas de stratégies pour défendre leurs intérêts. Politiquement et économiquement, malgré le fait que le projet canadien était dépassé après 1956-1957, le Canada continua néanmoins à en faire la promotion et à agir en conformité avec la ligne de principe qui avait guidé sa politique depuis 1945.

Le Canada ne parvint pas à convaincre ses alliés d'adopter sa vision économique et politique des relations transatlantiques. Il échoua également à maintenir une politique d'influence servant ses intérêts auprès des pays non alignés. De 1945 à 1962, les intentions canadiennes sur la décolonisation et les rapports avec le tiers-monde furent conséquents. D'abord, s'il est vrai que les Canadiens entretenaient certaines valeurs anti-impérialistes, ces dernières furent toujours supplantées par les enjeux de la Guerre froide. Or, l'entretien des relations avec les pays afro-asiatiques et la politique du Commonwealth exigeaient de présenter l'image d'un Canada dévoué au principe d'autodétermination. Il en résulta une forme d'endiguement proprement canadien qui misait sur la promotion des transitions graduées et prudentes et sur la nécessité de susciter la prospérité économique comme force d'attraction vers le bloc de l'Ouest. Le Canada avait ainsi élaboré une voie mitoyenne permettant de réconcilier un engagement catégorique dans la Guerre froide et une politique courtisane destinée aux pays non alignés.

Cette question de l'*apparence* est centrale, car cette stratégie servait non seulement des intérêts politico-économiques, mais elle devait également permettre de projeter à l'étranger une identité distincte pour un pays en mal identitaire, indépendant depuis à peine deux décennies et qui peinait à se dégager une personnalité distincte de celle des Américains et des Britanniques. Dans le but de sauvegarder leur image, les Canadiens

prenaient soin de ne pas s'associer ouvertement - notamment à l'ONU - à la cause de la France, qui tentait de préserver un empire colonial qui s'effritait. Or, dans cette optique, la participation canadienne à l'OTAN posait problème. L'image de l'Alliance sur la scène internationale obsédait les Canadiens. Ce n'est pas que les Canadiens désapprouvaient nécessairement l'endiguement plus agressif, comme dans le cas de la guerre d'Indochine; celui-ci paraissait tolérable, du moment qu'ils n'y étaient pas publiquement associés. La consultation systématique, dont ils avaient fait le fer de lance de leur politique étrangère, fut souvent un inconvénient plus qu'un avantage. En définitive, elle permit aux grandes puissances de soumettre aux puissances secondaires des politiques irrévocables sans avoir l'intention de les altérer, alors que l'OTAN continuait de clamer à l'étranger qu'elle reposait sur le principe de la consultation. Il en résulta que l'Alliance fut perçue par les pays non alignés comme une organisation impérialiste. Lorsqu'il était question d'amener les problèmes coloniaux - la Tunisie, le Maroc, l'Algérie - devant le Conseil, les Canadiens firent pourtant preuve de retenue, préférant ne pas menacer la stabilité de l'OTAN qui était couramment mise en péril par la France. Sur la question algérienne, le Canada dut conséquemment renoncer à ses intérêts auprès des États afro-asiatiques pour préserver ses rapports avec ses alliés européens.

Peut-on dire que la sécurité collective prima l'internationalisme dans les priorités de la politique étrangère canadienne? Pas nécessairement. De 1945 à 1962, le Canada négligea la dimension militaire de son engagement dans l'Alliance - refusant l'accroissement de ses responsabilités lorsque la question était soulevée - au profit de ses aspects politiques et économiques. Lorsque le Canada agissait en tant que médiateur pour préserver l'unité interalliée, lorsqu'il votait contre l'indépendance de l'Algérie aux côtés de la France, lorsqu'il s'insurgeait contre les projections d'une *force de frappe* indépendante ou contre les obstacles posés par la France sur la question de l'intégration nucléaire, lorsqu'il insistait sur la nécessité de maintenir un équilibre entre les forces allemandes et françaises sur le continent, c'était avant tout dans l'optique de sauvegarder les contrepoids commerciaux et politiques que devait lui fournir l'OTAN, et ce malgré le peu de succès remporté par cette politique.

Il convient maintenant de juger les relations franco-canadiennes de 1945 à 1962 à l'aune du patron d'action de la puissance moyenne décrit en introduction. Ce modèle fut

théorisé *a posteriori*, en se basant sur les fondements de l'activité internationale du Canada dans l'après-guerre; il n'est donc pas surprenant de constater que la plupart de ses éléments se retrouvent dans la politique étrangère canadienne entre 1945 et 1962. Avant tout, il faut insister sur un élément qui ne figure pas dans l'argumentation de ce mémoire, mais qui entre fréquemment dans la classification des puissances moyennes: la participation aux missions de maintien de la paix. Certains écrits récents tendent à interpréter l'adhésion canadienne aux missions emblématiques à travers le prisme des enjeux de la Guerre froide. Mais la raison pour laquelle ces missions ne figurent pas dans l'analyse, outre le fait que cette dernière se centrait sur les relations franco-canadiennes, est qu'à l'ONU, le Canada agissait comme un État membre d'une organisation, défendant officiellement des intérêts supérieurs, et non comme un État indépendant faisant valoir sa vision de la politique internationale. Donc, les missions de paix de l'ONU ne devraient pas être perçues comme un élément central d'une politique d'influence, excepté au chapitre de l'*image* projetée.

Le premier aspect à aborder est celui du rôle de conciliateur/médiateur. Les Canadiens adoptèrent fréquemment cette stratégie pour dénouer les conflits entre la France et ses partenaires, pour faciliter des relations interalliées tendues. Dans le cas des relations franco-canadiennes, ce rôle était privilégié en raison de l'héritage commun des deux pays, du fait binational au Canada et de la nécessité, en conformité avec les principes de la *Gray Lecture* de St-Laurent, de préserver l'unité nationale lors de l'exercice de la politique étrangère. Par contre, cet aspect culturel constitua davantage une «trame de fond» qu'un objectif pour la politique canadienne entre 1945 et 1962. À l'époque étudiée, le DAE employait une très large majorité d'anglophones. Les contacts entre la France et le Canada furent sans doute facilités par les liens entretenus entre le Québec et la France durant la guerre et par l'intense activité d'un certain nombre d'officiels francophones, notamment Jules Léger, Jean Désy, Pierre Dupuy et surtout Georges P. Vanier. Cependant, les critiques faites de l'OTAN constituaient une attaque directe contre les fondements de la politique extérieure canadienne et c'est pourquoi le rôle de médiateur fut fréquemment embrassé.

Ensuite, le Canada fut dévoué à une vision fonctionnaliste des relations internationales, surtout dans l'Alliance. La voie adoptée par le Canada dans les négociations entre alliés, les solutions de sortie de crise proposées, toutes pointèrent vers une organisation des relations internationales fondées sur la consultation et la prise en

compte des intérêts des puissances secondaires. Or, force est de constater une certaine tiédeur des Canadiens dans leurs revendications à l'intérieur des structures «fonctionnelles» qu'ils contribuèrent à mettre en place. À plusieurs reprises, ils se refusèrent à amener des questions qui touchaient directement leurs intérêts devant les instances de l'OTAN. Au cours de la période étudiée, on note l'ambivalence des Canadiens concernant la consultation: ils en firent la promotion systématique, mais lorsque venait le moment de la mettre en pratique, ils reculèrent fréquemment devant la crainte de voir leur marge de manœuvre réduite par le poids décisionnel des grandes puissances, ou de voir les organes consultatifs devenir des *rubber stamps* pour des politiques jugées condamnables. De même, les Canadiens furent étonnamment peu engagés dans l'instauration de leur vision du multilatéralisme, telle que contenue dans l'article II de l'OTAN; au-delà des paroles, les actions furent limitées.

Mais toute cette question est futile si l'on oublie que la stratégie d'une «puissance moyenne» est avant tout une politique d'influence. Aucun pays ne la poursuivrait par simple altruisme. Il faut donc en revenir à un problème plus fondamental sur le statut du Canada dans l'après-guerre: était-il une puissance moyenne dans la mesure où il pouvait défendre ses intérêts, influencer le cours de l'activité internationale plutôt que de le subir passivement? Les arguments avancés dans ce mémoire contribuent à atténuer la portée de l'influence internationale canadienne telle que présentée dans l'historiographie dominante. D'abord, le projet politique d'une communauté politico-économique fondée sur l'OTAN était mort en 1956-1957. Ensuite, malgré tous les efforts pour préserver des structures consultatives fonctionnalistes, l'action des Canadiens à l'intérieur de ces structures fut souvent très retenue, tiède, voire inexistante alors que leurs intérêts étaient le plus menacés. Dans cette optique, la dévotion au fonctionnalisme et au multilatéralisme apparaît davantage comme une fin et non comme un moyen de l'indépendance. Grâce aux réseaux diplomatiques bilatéraux et à son association aux institutions multilatérales - par exemple, l'OECE - le Canada était fort bien renseigné sur l'activité internationale, sur la situation politique intérieure de ses alliés les plus importants. L'expansion du nombre de ses missions à l'étranger lui fournit une base solide pour entamer une politique internationalement active. Pourtant, il apparaît davantage comme un *observateur* que comme un *acteur* international. Dans la plupart des cas où les Canadiens eurent gain de

cause dans leurs revendications, ce fut en raison de la convergence de leurs intérêts avec ceux des États-Unis.

De plus, toute l'importance consacrée à l'Alliance força les Canadiens vers une renonciation à leurs principes et à leurs intérêts dans le volet internationaliste de leur politique étrangère. Bien plus qu'un espace de négociation, une organisation fournissant des marges de manœuvre ou un lieu de l'indépendance, l'OTAN apparaît ici comme une contrainte pour la politique étrangère canadienne. Il semble que finalement, sa politique de puissance moyenne se soit surtout exprimée dans la conciliation et la prévention des crises entre alliés. Concrètement, les gains d'influence sur le plan de la consultation furent faibles et prirent une tournure largement militariste, le volet économique (où les avantages concrets auraient pu être les plus perceptibles) a échoué, et les tentatives de se faire reconnaître comme une puissance anticoloniale sur la scène internationale ont été malmenées par les impératifs de la Guerre froide. Les manœuvres de conciliation entre grandes puissances étaient toutes déployées en vue de maintenir la cohésion de l'OTAN. Or, à quoi bon se donner tant de mal si c'est, en définitive, pour n'y obtenir qu'une latitude politique aussi modeste? Bref, en analysant les relations franco-canadiennes dans l'après-guerre, force est de constater la fragilité de l'influence internationale du Canada.

Reste la question de la perception du Canada à l'étranger. Pour un pays qui admettait fréquemment que ses intérêts étaient plus généraux que particuliers, la politique d'influence pris parfois les allures d'une recherche de reconnaissance; la reconnaissance d'une indépendance fraîchement acquise et la reconnaissance d'une voie proprement canadienne en politique extérieure. Dans tous les cas abordés dans ce mémoire où le Canada se posa en tant que médiateur entre alliés, les réalités font évidemment du poids décisionnel des Américains l'élément déterminant dans la solution des conflits. Il est donc difficile de se positionner sur l'influence réelle des stratégies canadiennes. Il apparaît pourtant que le Canada réussit à se dégager un certain ascendant auprès de ses alliés et des pays du tiers-monde, notamment sur les questions coloniales. Pour pousser la réflexion sur l'impact de ses protestations et de ses tentatives de conciliation, il faudrait élargir la recherche sur la perception du Canada aux archives des départements des affaires étrangères de ses alliés et des pays non alignés.



## Bibliographie

### Sources

LAC - RG25-A-3-b, volume 2751, file 542-40

LAC - RG25-A-3-b, volume 4881, file 50115-40

LAC - RG25-A-3-b, volume 5695, file 1-AE(S)

LAC - RG25-A-3-b, volume 5695, file 1-AL(S)

LAC - RG25-A-3-b, volume 7068, file 7839-40

LAC - RG25-A-3-b, volume 7069, file 7839-40

*Documents on Canadian External Relations*, volumes 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27.

NATO, document CT-D/7. Bentinck to Members of the Committee of Three, *Outline of what NATO has done so far in the non-military fields*, August 28th, [En Ligne], url: [http://www.nato.int/ebookshop/video/declassified/doc\\_files/CT-D\\_7.PDF](http://www.nato.int/ebookshop/video/declassified/doc_files/CT-D_7.PDF), p.2-3.

### Publications

#### **Mémoires**

PEARSON, Lester B. *Mike: The Memoirs of the Rt. Hon. Lester B. Pearson, volume I*, Toronto, University of Toronto Press, 1972, 300 pages.

PEARSON, Lester B. *Mike: The Memoirs of the Rt. Hon. Lester B. Pearson, volume II*, Toronto, University of Toronto Press, 1972, 344 pages.

REID, Escott. *Time of Fear and Hope: The Making of the North Atlantic Treaty, 1947-1949*, Toronto, McClelland and Stewart, 1977, 315 pages.

## Ouvrages généraux

JUDT, Tony. *Après-guerre*, Paris, Armand Colin, 2005, 1024 pages.

SOUTOU, Georges-Henri. *L'Europe de 1815 à nos jours*, Paris, Presses Universitaires de France, 2007, 519 pages.

## Monographies

AMYOT, Éric. *Le Québec entre Pétain et de Gaulle: Vichy, la France libre et les Canadiens français, 1940-1945*. Saint-Laurent, Fides, 1999, 365 pages.

ANDREW, Arthur. *The Rise and Fall of a Middle Power. Canadian Diplomacy from King to Mulroney*, James Lorimer & Company Ltd., Toronto, 1993, 186 pages.

BOTHWELL, Robert. *Alliance and Illusion: Canada and the World, 1945-1984*, University of British Columbia Press, Vancouver, 2007, 464 pages.

BOZO, Frédéric. *Deux stratégies pour l'Europe : de Gaulle, les États-Unis et l'Alliance atlantique : 1958-1969*, Paris, Plon, 1996, 287 pages.

BOZO, Frédéric. *La France et l'OTAN: de la Guerre froide au nouvel ordre européen*, Paris, Masson, 1991, 287 pages.

BOZO, Frédéric. *La politique étrangère de la France depuis 1945*, Paris, La Découverte, 1997, 122 pages.

CARMOY, Guy de. *Les politiques étrangères de la France, 1944-1966*, Paris, Table Ronde, 1967, 519 pages.

CHAPNICK, Adam. *The Middle Power Project: Canada and the Founding of the United Nations*, Vancouver, UBC Press, 2005, 210 pages.

GENDRON, Robin Stewart. *Towards a Francophone Community: Canada's Relations with France and French Africa, 1945-1968*, Montreal, McGill-Queen's University Press, 2006, 191 pages.

GUILLAUME, Pierre et Sylvie GUILLAUME. *Paris-Québec-Ottawa: un ménage à trois*, Paris, Entente, 1987, 227 pages.

KEATING, Thomas. *Canada and World Order: the Multilateralist Tradition in Canadian Foreign Policy*, Toronto, McClelland & Steward Inc., 1993, 274 pages.

LAVERTU, Yves. *L'affaire Bernonville: Le Québec face à Pétain et à la collaboration, 1948-1951*, Montréal, VLB éditeur, 1994, 217 pages.

LEVANT, Victor. *Secrète alliance. Le Canada dans la guerre du Viêt-Nam*, Québec, Hurtubise, 1990, 351 pages.

LINTEAU, Paul-André et al. *France, Canada, Québec, 400 ans de relations d'exception*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2008, 319 pages.

MILLOY, John C. *The North Atlantic Treaty Organisation, 1948-1957: Community or Alliance?*, Montreal, McGill-Queen's University Press, 2006, 288 pages.

MUIRHEAD, Bruce. *The Development of Postwar Canadian Trade Policy: the Failure of the Anglo-European Option*, Mc-Gill-Queen's University Press, Montreal, 1992, 230 pages.

PRÉVOST, Philippe. *La France et le Canada : d'une après guerre à l'autre, 1918-1944*, Saint-Boniface, Éditions du Blé, 1994, 492 pages.

ROBINSON, Henry Basil. *Diefenbaker's World: a Populist in Foreign Affairs*, Toronto, University of Toronto Press, 1989, 352 pages.

SAVARD, Pierre. *Entre France rêvée et France vécue: douze regards sur les relations franco-canadiennes aux XIXe et XXe siècles*, Québec, Nota bene, 2009, 329 pages.

SIMARD, Sylvain. *Mythe et reflet de la France: l'image du Canada en France, 1850-1914*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1987, 440 pages.

VINANT, Jean. *De Jacques Cartier à Péchiney: Histoire de la coopération économique franco-canadienne*, Paris, Chotard et associés, 1985, 389 pages.

YOUNG, John W. *France, the Cold War and the Western Alliance, 1944-49: French Foreign Policy and Post-War Europe*, New York: St. Martin's Press, 1990, 309 pages.

### **Chapitres de livre**

BERCUSON, David. « A People So Ruthless as the Soviets: Canadian Images of the Cold War and the Soviet Union, 1946-1950 », dans David BERCUSON et al., *Canada and the Soviet Experiment. Essays on Canadian Encounters with Russia and the Soviet Union, 1900-1991*, Toronto, Canadian Scholar's Press inc., 1994, pp.89-104.

BOTHWELL, Robert et John ENGLISH. «Canadian Trade Policy, 1943-47», dans Jack GRANATSTEIN, dir., *Canadian Foreign Policy: Historical Readings*, Toronto, Copp Clark Pitman, 1986, pp.145-155.

CLARKSON, Stephen. «The Choice to Be Made», dans Christopher J. KUKUCHA et Duane BRATT, dir. *Readings in Canadian Foreign Policy : Classic Debates and New Ideas*, Don Mills, Oxford University Press, 2007, 400 pages.

COGAN, Charles. « Puissance virtuelle : la France de la victoire à l'OTAN », dans Frédéric BOZO *et al.*, dir. *La France et l'OTAN : 1949-1996*, Bruxelles, Complexe, 1996, pp.53-75.

DOLAN, Michael B. «Western Europe as a Counterweight: An Analysis of Canadian-European Foreign Policy Behaviour in the Post-War Era», dans Brian W. TOMLIN *et al.*, *Canada's Foreign Policy: Analysis and Trends*, Agincourt, Methuen, 1978, pp.26-50.

KING, Mackenzie. «Mackenzie King on the Functional Principle», dans Jack GRANATSTEIN, dir., *Canadian Foreign Policy: Historical Readings*, Toronto, Copp Clark Pitman, 1986, pp. 21-24.

MÉLANDRI, Pierre. « Le Général de Gaulle, la construction européenne et l'Alliance atlantique », dans Elie BARNOVI et Saul FRIEDLANDER, dir., *La politique étrangère du Général de Gaulle*, Paris, Presses Universitaires de France, 1985, pp.87-111.

REID, Escott. «The creation of the North Atlantic Alliance, 1948-1949», dans Jack GRANATSTEIN, dir., *Canadian Foreign Policy: Historical Readings*, Toronto, Copp Clark Pitman, 1986, pp. 158-182.

SOUTOU, Georges-Henri. « La sécurité de la France dans l'après-guerre », dans Frédéric BOZO *et al.*, *La France et l'OTAN : 1949-1996*, Bruxelles, Complexe, 1996, pp.21-52.

ST-LAURENT, Louis. «St-Laurent on the Principles of Canadian Policy, 1947», dans Jack GRANATSTEIN, dir., *Canadian Foreign Policy: Historical Readings*, Toronto, Copp Clark Pitman, 1986, pp.25-33.

VAÏSSE, Maurice. « Indépendance et solidarité, 1958-1963 », dans Frédéric BOZO *et al.*, *La France et l'OTAN : 1949-1996*, Bruxelles, Complexe, 1996, pp.219-245.

### **Articles de périodiques**

CHAPNICK, Adam. «The Canadian Middle Power Myth», dans *International Journal*, vol.55, no. 2 (printemps 2000), pp.188-206.

CHAPNICK, Adam. «The Golden Age: a Foreign Policy Paradox», dans *International Journal*, vol. 64, no. 1 (hiver 2008-2009), pp.205-221.

DAVID, Charles-Philippe et Stéphane ROUSSEL. «"Middle Power Blues": Canadian Policy and International Security After the Cold War», dans *American Review of Canadian Studies*, vol. 8, no. 1-2 (printemps-été 1998), pp.131-156.

DAVID, François. «L'administration Eisenhower, l'Europe et le Conseil de l'Atlantique Nord comme instance de négociation: autorité politique occidentale ou forum consultatif?», dans *Relations internationales*, Paris, Presses Universitaires de France, vol. 136, no 4, 2008, pp.3-20.

DELEUZE, Magali. « Le Canada, les Canadiens et la guerre d'Indochine : quelques intérêts communs? », dans *Guerres mondiales et conflits contemporains*, no. 223 (mars 2006), pp.17-29.

HELLMAN, John. «Monasteries, Miliciens, War Criminals: Vichy France/Quebec, 1940-1950», *Journal of Contemporary History*, vol. 32, no. 4, 1997, pp.539-554.

HILLIKER, John. «No Bread at the Peace Table: Canada and the European Settlement, 1943-7», dans *Canadian Historical Review*, 1980, vol.61, no 1, pp.69-86.

HILLIKER, John. «The Canadian Government and the Free French: Perceptions and Constraints 1940-44», *International History Review*. vol. 2, no. 1, 1980, pp.87-108.

HOLMES, John. «Canadian External Policies since 1945», dans *International Journal*, vol. 18, no. 2 (printemps 1963), pp.137-147.

MACKENZIE, Hector. «An Old Dominion and the New Commonwealth: Canadian Policy on the Question of India's Membership, 1947-49», dans *The Journal of Imperial and Commonwealth History*, vol. 27, no. 3, septembre 1999, pp.82-112.

MACKENZIE, Hector. «France, the North Atlantic Triangle and Negotiation of the North Atlantic Treaty, 1948-1949: a Canadian Perspective», dans *Journal of Transatlantic Studies*, vol. 9, no3 (2011), London, Routledge, pp.195-206.

MACKENZIE, Hector. «Knight Errant, Cold Warrior or Cautious Ally? Canada on the United Nations Security Council, 1948-1949», dans *Journal of Transatlantic Studies*, vol. 7, no. 4 (hiver 2009), pp.453-475.

MCCOY, John et Robert W. MURRAY. «From Middle Power to Peacebuilder: The Use of the Canadian Forces in Modern Canadian Foreign Policy», dans *American Review of Canadian Studies*, vol. 40, no. 2 (été 2010), pp.171-188.

SAUL, Samir. « Regards officiels canadiens sur la politique étrangère de la France gaullienne, 1963-1969 », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, no. 223, mars 2006, pp.69-91.

SIMPSON, Erika. «The Principles of Liberal Internationalism According to Lester Pearson», dans *Journal of Canadian Studies*, vol. 34, no. 1 (printemps 1999), pp.75-93.

WAGNER, Eric. « The Peaceable Kingdom? The National Myth of Canadian Peacekeeping and the Cold War », dans *Canadian Military Journal*, hiver 2006-2007, pp. 45-54.

### **Thèses et Mémoires**

COUTURE, Paul. *The Politics of Diplomacy: The Crisis in Canada-France Relations, 1940-1942*, Ph.D. thesis, Department of History, York University, 1981, 395 pages.

GENDRON, Robin Stewart. *Shifting Priorities: the evolution of Canada's relations with French Africa, 1945-1968*, Ph.D. thesis, Department of History, University of Calgary, 2001, 305 pages.

MEREN, David. *Strange Allies: Canada-Quebec-France Triangular Relations, 1944-1970*, Ph.D. dissertation, Department of History, McGill University, 2007, 639 pages.

TRUDEAU, Samuel. *Vichy, la France libre et le Canada de 1940 à 1945*, Mémoire de M.A., Département d'histoire, Université de Montréal, 1996, 134 pages.